

**PROCÈS - VERBAL CSE MISSION LOCALE DE PARIS  
VENDREDI 9 DÉCEMBRE 2022 – 1<sup>ÈRE</sup> PARTIE**

**DE 10H 30 À 12H30**

**Étaient Présents**

N. Garnier (DG), R. Champagne(DGA), Francine Prigent-Mersch (DRH)  
K.NDao, JP Revel (Secrétaire CSE), S.Duarte, Z.Horoizian, M.Maman (DS CFDT), F.Villard, A.Amor,  
D.Naudon, P.Martel (DS CGT)

**1. Approbation PV du CSE du 14 Novembre 2022**

PV Adopté à l'unanimité

**2. Calendrier 2023**

Une réunion spécifique sur la complémentaire santé et la Supplémentaire retraite sera prévue. Le calendrier 2023 sera établi lors du prochain CSE.

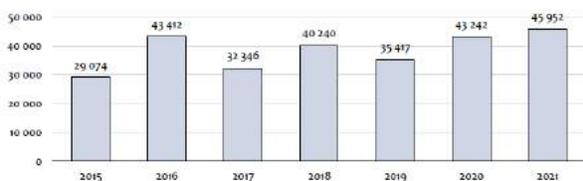
**3. Restitution Expertise comptable & financière - Cabinet Diagoris**

Extraits de quelques diapositives du rapport .

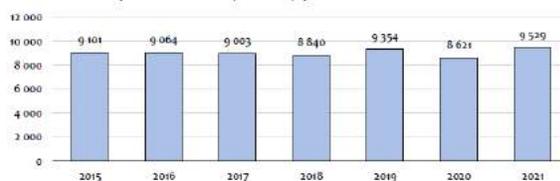


**L'ACTIVITÉ PROGRESSE AVEC LA HAUSSE DES DISPOSITIFS**

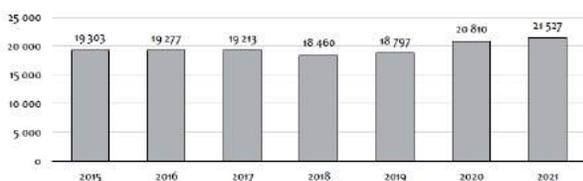
**Evolution du nombre de jeunes en contact avec la Mission Locale**



**Evolution du nombre de jeunes accueillis pour la première fois (Primos) par la Mission Locale**



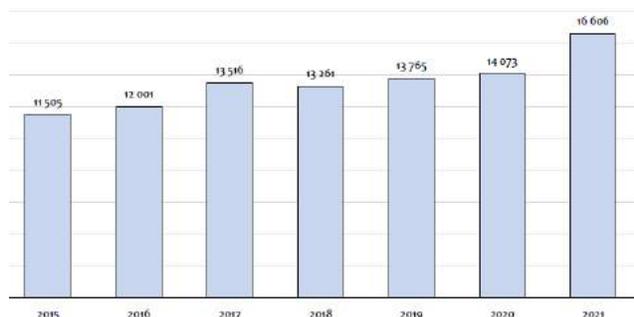
**Evolution du nombre de jeunes accompagnés par la Mission Locale**



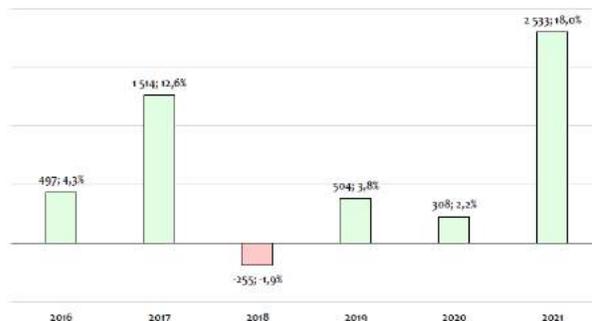
- Le nombre de jeunes en contact avec la Mission Locale s'élève à 45 952 en 2021, en hausse de 2 710 par rapport à 2020 (+6,3%), et de 58% comparé à 2015.
- En 2021, 9 529 jeunes ont été accueillis pour la première fois par la Mission Locale contre 8 621 l'année précédente, il s'agit d'un écart de 908 (+10,5%). Comparé à 2015, l'écart est de 428 (+5%).
- Le nombre de jeunes accompagnés en 2021 est de 21 527 contre 20 810 en 2020, il a augmenté de 717 (+3,4%) et de 2 224 comparé à 2015 (+12%).

## EVOLUTION DES SUBVENTIONS D'EXPLOITATION : HAUSSE DES SUBVENTIONS D'EXPLOITATION EN 2021...

Evolution des subventions d'exploitation en K€



La variation annuelle des subventions d'exploitation (en %)



- La mission locale de Paris a perçu 16,6M€ de subventions en 2021 contre 14,1 M€ l'année précédente, soit une hausse de 18% (+2,5M€).
- Il s'agit de la hausse la plus importante sur la période étudiée.



Cabinet d'Expertise comptable

## ... TIRÉES PAR D'IMPORTANTES SUBVENTIONS DE LA PART DE L'ETAT...

En K€	2018	2019	2020	2021	Ecart 21/20	Var. % 21/20
ETAT	3 744	3 918	4 519	5 631	1 112	25%
ETAT GJ	2 126	2 213	1 890	3 509	1 619	86%
<b>Sous-total</b>	<b>5 870</b>	<b>6 131</b>	<b>6 409</b>	<b>9 140</b>	<b>2 731</b>	<b>43%</b>
VILLE	3 688	3 721	3 701	3 844	143	4%
REGION	2 032	2 088	1 981	2 066	85	4%
POLE EMPLOI	977	988	980	1 009	29	3%
FSE	650	780	959	532	-427	-45%
PRIVE/AUTRES	44	57	43	16	-27	-64%
<b>Subventions par financeurs</b>	<b>13 261</b>	<b>13 765</b>	<b>14 073</b>	<b>16 606</b>	<b>2 533</b>	<b>18%</b>

Evolution des subventions par financeurs

ETAT VILLE REGION POLE EMPLOI FSE



Cabinet d'Expertise comptable

- Les subventions de l'Etat représentent 55% du total en 2021 contre 46% en 2020.
- La somme des subventions de l'Etat est de 9 140 K€ en 2021 contre 6 409 K€ en 2020. Il s'agit d'une hausse de 2,7 M€.
- La subvention de la ville a augmenté de 4% en 2021.
- La subvention de Pole Emploi s'élève à 1 M€ en 2021.

**... EN LIEN AVEC LA MISE EN PLACE DE NOUVEAUX DISPOSITIFS ...**

- L'Etat a déployé le plan de relance « 1 jeune 1 solution », prévoyant un accompagnement renforcé des jeunes et un doublement du dispositif Garantie Jeunes. Pour cela, la subvention de l'Etat destinée à la Mission Locale de Paris, s'est accrue de plus de 2,3 M€ contre 2020.
- La ville de Paris a également mis en place un plan de relance en faveur des QPV, femmes ou étudiants décrocheurs, avec un plan de relance de 450 K€.

 Cabinet d'Expertise Comptable  
au sein de Bercy

Détail comptable des subventions d'exploitation :

En K€	2018	2019	2020	2021	Ecart 21/20	Var. % 21/20
<b>Sub.Fonctionnement Etat</b>	<b>3 003</b>	<b>3 152</b>	<b>5 273</b>	<b>4 028</b>	-1 245	-24%
Subvent°Etat Garantie Jeunes	2 126	2 213	0	3 509	3 509	-
<b>Sub.Fonct. Dépt De Paris</b>	<b>3 270</b>	<b>3 270</b>	<b>3 270</b>	<b>3 270</b>	0	0%
<b>Subvention fonct. Conseil Régional</b>	<b>1 801</b>	<b>1 942</b>	<b>1 930</b>	<b>1 966</b>	35	2%
<b>Subv.Pôle Emploi PPAE</b>	<b>977</b>	<b>988</b>	<b>980</b>	<b>1 009</b>	30	3%
Subv état-obligation formation	-	0	147	375	229	156%
"Réfugiés Accompagnement social"	130	200	177	337	160	91%
Subv DIP ASE	244	258	258	258	0	0%
Sub.Dpt Paris.Dases Anl.Territorial	250	236	236	236	0	0%
Subv DIP FSE	244	167	270	232	-37	-14%
Subv. PIC Réfugiés 2020	-	0	113	225	113	100%
Subv Paris Boost Emploi	21	-	-	150	150	-
Subv. Repérage NEETS	-	27	127	127	0	0%
Convention Justice ville	107	107	107	107	0	0%
Subvention Etat Radicalisation	25	50	105	105	0	0%
Subv Rég°Développeur Apprentiss	100	95	55	100	45	80%
Sub. Etat- Parrainage	96	98	73	98	24	33%
Subv Réfugiés formation	50	15	65	80	15	23%
Subv. Etat Justice FIPD ACSE	48	55	55	55	0	0%
Autres	767	892	831	339	-493	-59%
<b>Subventions d'exploitation</b>	<b>13 261</b>	<b>13 765</b>	<b>14 073</b>	<b>16 606</b>	<b>2 533</b>	<b>18%</b>

**... NOTAMMENT LE DISPOSITIF GARANTIE JEUNE**

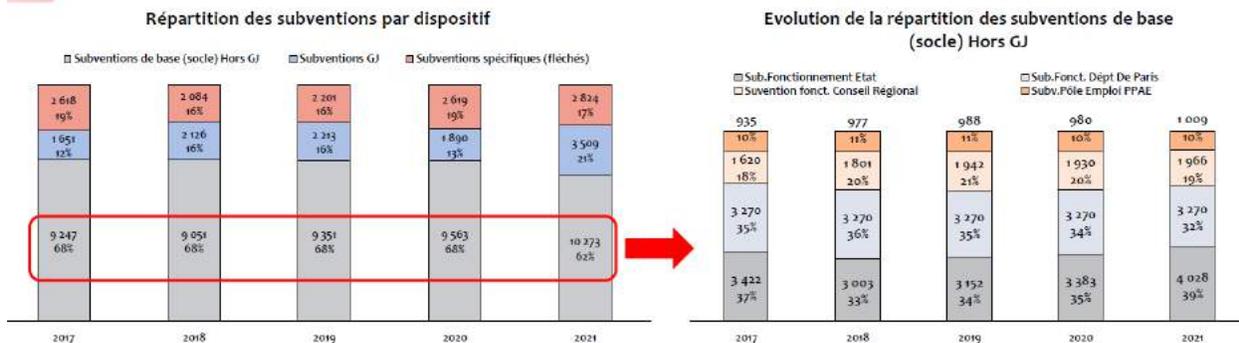
Evolution des subventions d'exploitation par dispositif :

En K€	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Ecart 21/20	Var. % 21/20
Subventions de base (socle) Hors GJ	9 014	9 032	9 247	9 051	9 351	9 563	10 273	710	7%
<b>Subventions GJ</b>	<b>0</b>	<b>576</b>	<b>1 651</b>	<b>2 126</b>	<b>2 213</b>	<b>1 890</b>	<b>3 509</b>	<b>1 619</b>	<b>86%</b>
Subventions spécifiques (fléchés)	2 490	2 393	2 618	2 084	2 201	2 619	2 824	205	8%
<b>Subventions d'exploitation</b>	<b>11 504</b>	<b>12 001</b>	<b>13 515</b>	<b>13 261</b>	<b>13 765</b>	<b>14 073</b>	<b>16 606</b>	<b>2 533</b>	<b>18%</b>

En K€	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Ecart 21/20	Var. % 21/20
Sub.Fonctionnement Etat	3 214	3 214	3 422	3 003	3 152	3 383	4 028	645	19%
Sub.Fonct. Dépt De Paris	3 070	3 270	3 270	3 270	3 270	3 270	3 270	0	0%
Subvention fonct. Conseil Régional	1 703	1 705	1 620	1 801	1 942	1 930	1 966	35	2%
Subv.Pôle Emploi PPAE	708	843	935	977	988	980	1 009	30	3%
<b>Subventions de base (socle) Hors GJ</b>	<b>8 694</b>	<b>9 032</b>	<b>9 247</b>	<b>9 052</b>	<b>9 351</b>	<b>9 563</b>	<b>10 273</b>	<b>710</b>	<b>7%</b>

- Les subventions garantie jeunes ont augmenté de 1,6 M€ en 2021, soit +86% par rapport à l'année précédente.
- Les subventions de base en provenance du socle hors GJ ont augmenté de 710 K€, il s'agit principalement des subventions de fonctionnement Etat (+645 K€).
- Les subventions spécifiques fléchées sont également à la hausse de 8% en 2021.

## L'ÉVOLUTION DE LA STRUCTURE DES SUBVENTIONS PAR DISPOSITIF



- Les subventions de base en provenance du socle représentent 62% des subventions en 2021 contre 68% les 4 dernières années. Il s'agit de 39% de subventions de fonctionnement Etat et 32% des subventions du département de Paris.
- Les subventions GJ représentent 21% en 2021 contre 13% l'année précédente, suite à leur hausse de 86%.



Cabinet d'Expertise comptable  
45 rue de Rennes  
75006 Paris

## UN RÉSULTAT QUI SURPASSE LE BUDGET INITIAL : UN EXCÉDENT RÉALISÉ EN 2021, 4X SUPÉRIEUR AU BUDGET

En K€	Réel 2019	Réel 2020	Budget 2021	Réel 2021	Ecart R21/R20	% Var R21/R20	Ecart R21/B21	% Var R21/B21
<b>Total produits</b>	14 290	14 008	14 282	15 800	1 792	13%	1 517	11%
<b>Frais de personnel</b>	10 596	10 448	10 937	11 331	883	8%	395	4%
Loyer et charges	1 428	1 371	1 493	1 562	191	14%	69	5%
Fonctionnement	857	904	879	1 056	152	17%	176	20%
Activité	290	174	223	275	101	58%	52	23%
Dotations aux amortissements	242	374	430	439	65	17%	9	2%
Charges financières et pénalités	47	20	20	10	-10	-52%	-10	-51%
Réajustement Provisions Retraite	180	31	0	0	-31	-100%	0	-
Provisions pour dépréciation actifs	102	110	0	0	-110	-100%	0	-
Charges excep. liées aux exercices ante	144	20	0	0	-20	-100%	0	-
Dépréciation Immos financières (cautions)	0	79	0	0	-79	-100%	0	-
Litiges / Prudhomms	55	60	50	51	9	15%	1	2%
<b>Total charges</b>	13 941	13 591	14 032	14 724	1 133	8%	691	5%
<b>En % des pdts</b>	97,6%	97,0%	98,2%	93,2%				
<b>Résultat</b>	349	417	250	1 076	659	158%	826	330%
<b>En % des produits</b>	2,4%	3,0%	1,8%	6,8%				



Cabinet d'Expertise comptable  
45 rue de Rennes  
75006 Paris  
Tél : 01 42 17 04 15  
Fax : 01 42 17 04 10  
contact@diagoris.fr

DOCUMENT CONFIDENTIEL

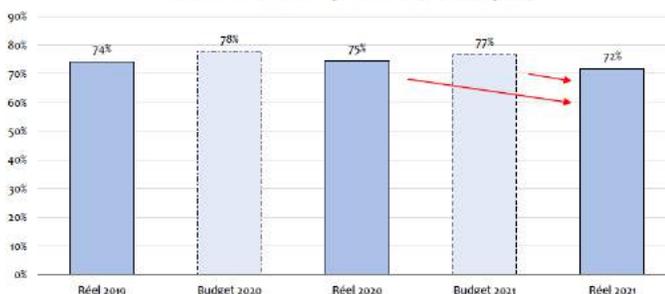
- Le total des produits a augmenté de 1,8 M€ en 2021 par rapport à 2020 et de 1,5 M€ par rapport au budget, en lien avec la hausse des subventions versées par l'Etat.
  - Cette hausse de produits a pu compenser la hausse des charges de 1,1 M€ par rapport à 2020.
  - L'exercice 2021 se solde par un excédent de 1 M€, 417 K€ l'année précédente. Il s'agit du quadruple de l'excédent budgété.
- D'après la direction :**
- « Le plan de relance de l'Etat de 1 933 K€ n'a pas pu être totalement dépensé même si tout a été mis en œuvre dans ce sens, notamment au regard des objectifs fixés par l'Etat (que ce soit pour les recrutements ou les investissements dans de nouveaux locaux). »
  - Ce résultat a permis de combler le report à nouveau négatif (-407 K€), perdurant depuis la cession à perte d'un bâtiment en 2016.
  - De plus, l'objectif fixé par les CAC d'équilibre de la structure financière est l'atteinte de 3 à 6 mois de trésorerie. Le résultat ayant été affecté aux fonds propres permet de se rapprocher progressivement de cette cible. »

## UNE ÉVOLUTION DES FRAIS DE PERSONNEL MOINS RAPIDE QUE L'ACTIVITÉ

En K€	Réel 2019	Budget 2020	Réel 2020	Budget 2021	Réel 2021	Ecart R21/R20	% Var R21/R20	Ecart R21/B21	% Var R21/B21
Masse salariale	6 455	6 654	6 504	6 640	7 065	561	9%	425	6%
Charges sociales	4 008	4 320	3 930	4 296	4 266	336	9%	-30	-1%
Intérim	133	0	14	0	0	-14	-100%	0	-
<b>Total Frais de personnel</b>	<b>10 596</b>	<b>10 974</b>	<b>10 448</b>	<b>10 937</b>	<b>11 331</b>	<b>883</b>	<b>8%</b>	<b>395</b>	<b>4%</b>
<b>En % des ppts</b>	<b>74%</b>	<b>78%</b>	<b>75%</b>	<b>77%</b>	<b>72%</b>				

- Les frais de personnel s'élevaient à 11,3 M€ en 2021, en hausse de 8% comparé à 2020 et de 4% comparé au budget.
- Le poids des frais de personnel a perdu 3 points par rapport à 2020, et inférieur de 5 points par rapport au budget.
- D'après le rapport CAC :  
*Une quarantaine de conseillers ont été recrutés, principalement sur le second semestre. La Mission Locale a été confrontée à des difficultés de recrutement. Celui-ci s'est fait à un rythme moins soutenu qu'attendu.*
- D'après la direction
  - Ils ont réalisés des recrutements
  - La volonté était de renforcer le nombre de conseiller face aux jeunes (l'objectif serait presque atteint avec environ 100 conseilles) + 2 responsables par site
- A ce jour, la volonté est de stabiliser les effectifs et de travailler autour du développement de la compétence.

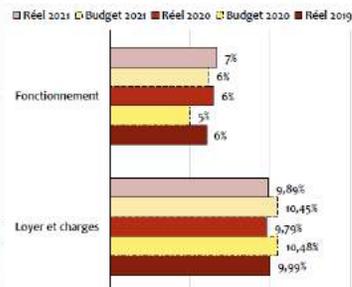
Evolution des frais de personnel (en % des ppts)



## PROGRESSION DES COÛTS IMMOBILIERS ET DES COÛTS DE FONCTIONNEMENT

En K€	2017	2018	2019	Budget 2020	Réel 2020	Budget 2021	Réel 2021	Ecart R21/R20	% Var R21/R20	Ecart R21/B21	% Var R21/B21
Loyers	971	953	980	1 020	997	1 037	1 079	82	8%	42	4%
Charges locatives	108	88	64	79	69	75	74	4	6%	-1	-2%
Energie (Electricité, gaz, eau)	60	71	76	70	64	76	82	18	28%	6	8%
Entretien/ Nettoyage	150	145	156	163	136	169	168	32	23%	-1	-1%
Maintenance / Travaux	26	31	76	89	89	71	102	54	111%	31	44%
Taxes locatives	79	31	75	57	56	64	57	1	2%	-7	-10%
<b>Coûts Immobiliers</b>	<b>1 394</b>	<b>1 389</b>	<b>1 427</b>	<b>1 428</b>	<b>1 321</b>	<b>1 493</b>	<b>1 562</b>	<b>191</b>	<b>14%</b>	<b>69</b>	<b>5%</b>
Informatique, repro, com électronique	413	432	519	421	522	504	536	14	3%	33	6%
Déplacements, RP(???) et communication	52	63	46	58	40	76	75	35	86%	-1	-2%
Autres charges externes(???)	99	114	133	111	200	178	214	14	7%	36	20%
Honoraires et Etudes	201	180	158	115	142	122	231	89	63%	109	90%
Frais bancaires courants Paris	7	3	0	0	0	0	0	0	-	0	-
<b>Fonctionnement</b>	<b>772</b>	<b>792</b>	<b>857</b>	<b>704</b>	<b>904</b>	<b>879</b>	<b>1 056</b>	<b>152</b>	<b>17%</b>	<b>176</b>	<b>20%</b>
<b>Total coûts Immobiliers &amp; Fonctionnement</b>	<b>2 165</b>	<b>2 181</b>	<b>2 284</b>	<b>2 182</b>	<b>2 225</b>	<b>2 372</b>	<b>2 618</b>	<b>343</b>	<b>15%</b>	<b>245</b>	<b>10%</b>
<b>En % des ppts</b>	<b>16,1%</b>	<b>15,2%</b>	<b>16,0%</b>	<b>15,5%</b>	<b>16,2%</b>	<b>16,6%</b>	<b>16,6%</b>				

Evolution du poids des charges en % des produits



- La somme des coûts immobiliers et les coûts de fonctionnement s'établit à 2,6 M€ en 2021, en hausse de 15% comparée à 2020 et de 10% comparée au budget.
- D'après le rapport CAC : suite à l'accroissement de l'activité, il y'avait un besoin en locaux, qui s'est concrétisé avec la prise à bail d'un nouveau site de 858 m<sup>2</sup> en juin 2021 dans le 20<sup>ème</sup> arrondissement de Paris.
- Plusieurs sites ont été rénovés ou sont en cours de rénovation, notamment sur les sites du 14<sup>ème</sup>, du 19<sup>ème</sup>, et du 20<sup>ème</sup>.

## SYNTHÈSE DES RÉSULTATS COMPTABLES : UN RÉSULTAT NET À 1 M€ QUI VA RENFLOUER LES FONDS ASSOCIATIFS

En K€	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Ecart 21/20	% Var 21/20
Produits d'exploitation	11 897	12 391	14 277	14 556	14 930	15 000	18 014	3 014	20%
dont subventions	11 505	12 001	13 516	13 261	13 765	14 073	16 606	2 533	18%
Charges d'exploitation	11 744	12 345	13 654	13 928	14 556	14 553	17 062	2 509	17%
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>153</b>	<b>46</b>	<b>623</b>	<b>628</b>	<b>374</b>	<b>447</b>	<b>951</b>	<b>504</b>	<b>113%</b>
En % des subventions	1,3%	0,4%	4,6%	4,7%	2,7%	3,2%	5,7%		
Produits financiers	0	5	0	2	0	0	79	79	-
Charges financières	110	54	0	0	0	80	65	-15	-19%
<b>Résultat financier</b>	<b>-110</b>	<b>-49</b>	<b>0</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>-80</b>	<b>14</b>	<b>94</b>	<b>-118%</b>
En % des subventions	-1,0%	-0,4%	0,0%	0,0%	0,0%	-0,6%	0,1%		
Produits exceptionnels	128	4 265	27	82	23	96	134	38	40%
Charges exceptionnelles	147	4 909	250	656	49	44	24	-20	-45%
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>-19</b>	<b>-644</b>	<b>-223</b>	<b>-574</b>	<b>-26</b>	<b>52</b>	<b>110</b>	<b>58</b>	<b>112%</b>
En % des subventions	-0,2%	-5,4%	-1,6%	-4,3%	-0,2%	0,4%	0,7%		
<b>Résultat net</b>	<b>22</b>	<b>-647</b>	<b>398</b>	<b>55</b>	<b>350</b>	<b>419</b>	<b>1 076</b>	<b>657</b>	<b>157%</b>
En % des subventions	0,2%	-5,4%	2,9%	0,4%	2,5%	3,0%	6,5%		

- L'année 2021 se solde par un bénéfice de 1 M€, contre 419 K€ en 2020, en hausse de 657 K€.
- Il s'agit de l'excédent généré le plus important sur toute la période étudiée à la Mission Locale de Paris.

## EVOLUTION DÉTAILLÉE DU RÉSULTAT D'EXPLOITATION : UN RÉSULTAT D'EXPLOITATION DOUBLÉ EN 2021

En K€	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Ecart 21/20	% Var 21/20
Production vendue	0	0	122	237	271	246	244	-2	-1%
Production immobilisée	0	0	0	256	150	0	0	0	-
<b>Subventions d'exploitation</b>	<b>11 505</b>	<b>12 001</b>	<b>13 516</b>	<b>13 261</b>	<b>13 765</b>	<b>14 073</b>	<b>16 606</b>	<b>2 533</b>	<b>18%</b>
Autres produits d'exploitation	1	2	145	3	20	75	79	4	6%
Reprises sur amorti. Prov et transferts de charges	164	68	68	132	167	240	397	157	65%
Utilisation des fonds dédiés	227	320	426	667	557	366	687	321	88%
<b>Total produits d'exploitation</b>	<b>11 897</b>	<b>12 391</b>	<b>14 277</b>	<b>14 556</b>	<b>14 930</b>	<b>15 000</b>	<b>18 014</b>	<b>3 014</b>	<b>20%</b>
<b>Charges de personnel interne</b>	<b>7 896</b>	<b>8 224</b>	<b>9 253</b>	<b>9 879</b>	<b>9 754</b>	<b>9 698</b>	<b>10 525</b>	<b>827</b>	<b>9%</b>
<b>Autres achats et charges externes</b>	<b>2 284</b>	<b>2 483</b>	<b>2 543</b>	<b>2 516</b>	<b>2 742</b>	<b>2 511</b>	<b>2 922</b>	<b>411</b>	<b>16%</b>
Impôts, taxes et versements assimilés	726	742	685	679	908	895	937	42	5%
Dotation aux amortissements et provisions	296	268	249	295	579	732	837	105	14%
Autres charges	227	220	164	2	207	30	24	-6	-19%
<b>Reports en fonds dédiés</b>	<b>315</b>	<b>408</b>	<b>760</b>	<b>557</b>	<b>366</b>	<b>687</b>	<b>1 817</b>	<b>1 130</b>	<b>165%</b>
<b>Total charges d'exploitation</b>	<b>11 744</b>	<b>12 345</b>	<b>13 654</b>	<b>13 928</b>	<b>14 556</b>	<b>14 553</b>	<b>17 062</b>	<b>2 509</b>	<b>17%</b>
<b>= Résultat d'exploitation</b>	<b>240</b>	<b>135</b>	<b>955</b>	<b>518</b>	<b>376</b>	<b>445</b>	<b>951</b>	<b>506</b>	<b>114%</b>
En % des subventions	1,3%	0,4%	4,6%	4,7%	2,7%	3,2%	5,7%		

- Les produits d'exploitation ont augmenté de 3 M€ en 2020, soit +20%.
- Cette hausse a pu compenser la hausse des charges d'exploitation de 2,5 M€, et dégager un résultat d'exploitation de 951 K€.
- On note que les reports en fonds dédiés ont augmenté de 1,1 M€ en 2021, et s'élèvent à 1,8 M€. D'après le rapport CAC : « Les fonds qui n'ont pas pu être utilisés sur 2021, le seront sur 2022 et permettront ainsi de couvrir l'effet année pleine de la masse salariale liée aux recrutements 2021. »
- La non utilisation des budgets fait porter à la Mission Locale de Paris, le risque de voir ces budgets révisés par les financeurs.
- Le résultat d'exploitation en 2021 double par rapport à l'année précédente.

## UNE PROGRESSION CONTINUE DES LOCATIONS ET CHARGES LOCATIVES : NOUVEAU SITE EN 2021

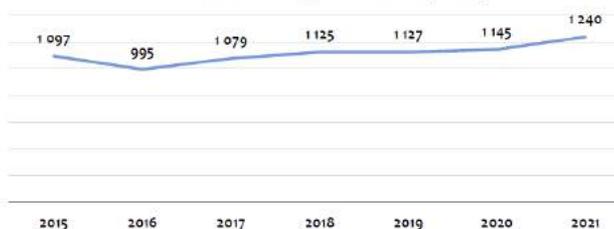
En K€	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Ecart 21/20	%.Var 21/20
Locations immobilières	1 034	898	971	1 024	1 050	1 066	1 148	82	8%
Charges locatives et de copropriété	64	97	103	99	76	79	88	10	12%
Locations	0	0	0	0	0	0	3	3	-
Locations mobilières	0	1	5	2	2	0	0	0	2%
<b>Locations et charges locatives</b>	<b>1 097</b>	<b>995</b>	<b>1 079</b>	<b>1 125</b>	<b>1 127</b>	<b>1 145</b>	<b>1 240</b>	<b>94</b>	<b>8%</b>
En % des subventions d'exploitation	9,5%	8,3%	8,0%	8,5%	8,2%	8,1%	7,5%		

D'après la direction : « Un site supplémentaire implanté dans le XXème Arrdt de Paris, Pyrénées, loué depuis Juin. Grâce à une franchise de loyers obtenue de 5 mois, le coût est de 2 mois sur 2021, soit 37 k€. »

D'après la direction : « Une antenne MLP au sein des locaux de l'AFPA « Philippe Auguste » pour héberger l'équipe Obligation de Formation : le coût est de 18 k€ sur 2021 (27 k€ en année pleine sur 2022) »

- Les locations et charges locatives sont passées de 1,1 Me en 2020 à 1,2 Me en 2021, en hausse de 8%.
- Un bail a été pris en juin 2021 sur un site de 858 m<sup>2</sup> dans le 20<sup>ème</sup> arrondissement de Paris.
- D'après la direction, la hausse de ce poste de charges est également liée à « l'indexation des loyers pour tous les sites. »

Locations et charges locatives (en K€)



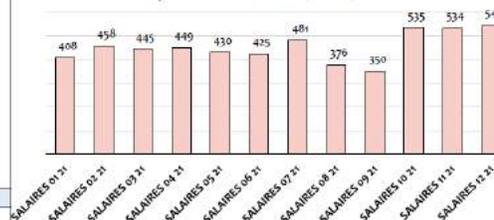
Cabinet d'Expertise comptable  
15 rue de Rennes

## LE DÉTAIL DES SALAIRES ET TRAITEMENTS DU PERSONNEL : LA MISSION LOCALE DE PARIS INVESTIT-ELLE SUFFISAMMENT SUR SON CŒUR DE MÉTIER ?

En K€	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Ecart 21/20	%.Var 21/20
Rémunération du personnel	5 001	5 201	5 118	5 305	5 458	4 967	5 440	474	10%
Congés payés	12	34	642	693	688	700	729	28	4%
Primes brutes						418	535	116	28%
Prime exceptionnelle non soumise						90	91	-4	-5%
Transports	59	65	78	82	83	66	83	18	27%
Variation provision CP	0	0	66	151	-11	-41	45	86	-
Primes exceptionnelles soumises						24	28	4	16%
Provision CET						66	24	-42	-63%
Gratifications stagiaires						22	9	-12	-57%
Indemnité service civique						10	6	-4	-44%
Primes et gratifications	9	145	103	194	181	0	2	2	-
Variation Prov. RTT	0					0	91	-14	-105%
<b>Rémunération du personnel</b>	<b>5 081</b>	<b>5 378</b>	<b>6 007</b>	<b>6 424</b>	<b>6 398</b>	<b>6 417</b>	<b>6 977</b>	<b>560</b>	<b>9%</b>
En % des subventions d'exploitation	44,2%	44,8%	44,4%	48,4%	46,5%	45,6%	42,0%		

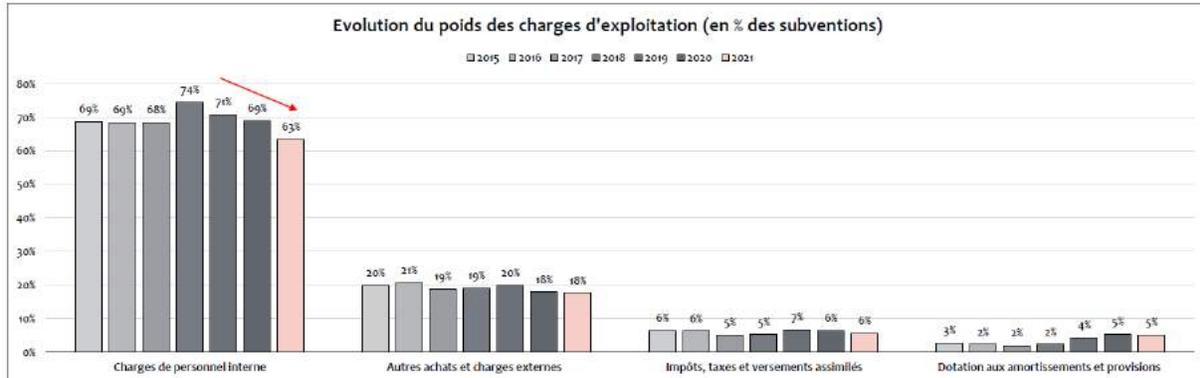
Montants extraits du grand livre 2021 :

Evolution mensuelle du poste Rémunération du personnel en 2021 (en K€)



- Les rémunérations du personnel affichent une hausse de 10% en 2021 et s'élèvent à 5,4 Me. Le montant se rapproche à peine de son niveau de l'année 2019.
- Les rémunérations du personnel évoluent moins vite que l'activité.
- Le poids des salaires et traitements est de 42% en 2021, il est à la baisse de 3,6 points par rapport à 2020 et de 4,5 points par rapport à 2019.
- D'après le rapport CAC : « le démarrage des plans de relance a induit le recrutement d'un nombre important de conseillers afin d'accroître les capacités d'accompagnement : une quarantaine, principalement le second semestre. Mais en dépit d'actions menées dès les modalités du plan de relance connues, la Mission Locale a été confrontée à des difficultés de recrutement. Celui-ci s'est fait à un rythme moins soutenu qu'attendu. »
- Concernant les difficultés de recrutement, l'impact des salaires au sein de l'association mériterait d'être précisé.

## EN 4 ANS, LE POIDS DES CHARGES DU PERSONNEL A DIMINUÉ DE 11 POINTS



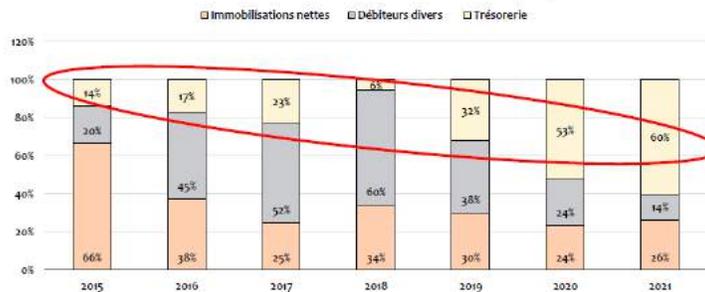
- Le poids des principaux charges d'exploitation est resté stable en 2021, sauf les charges de personnel interne. Ce dernier a baissé de 6 points en 2021, il est passé de 69% à 63%. Comparé à 2018, il a baissé de 11 points.
- Nous rappelons que le cœur du métier de la mission locale est son personnel.

## L'ACTIF DU BILAN

UNE TRÉSORERIE CONFORTABLE – QUELLE PART DESTINÉE À L'AMÉLIORATION DE LA SITUATION SOCIALE (SALAIRES, RECRUTEMENTS, CONDITIONS DE TRAVAIL) DE LA MISSION LOCALE DE PARIS ?

En K€	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Ecart 21/20	% Var 21/20
Immobilisations nettes	5 251	1 396	1 302	1 610	1 964	2 037	2 829	791	39%
Dont immobilisations corporelles	4 908	1 331	858	840	926	1 231	2 091	860	70%
Débiteurs divers	1 563	1 676	2 751	2 825	2 469	2 070	1 460	-609	-29%
Trésorerie	1 084	639	1 206	274	2 102	4 541	6 476	1 935	43%
<b>Actif</b>	<b>7 898</b>	<b>3 711</b>	<b>5 259</b>	<b>4 709</b>	<b>6 536</b>	<b>8 648</b>	<b>10 765</b>	<b>2 117</b>	<b>24%</b>

Evolution de la structure de l'actif du bilan (en %)



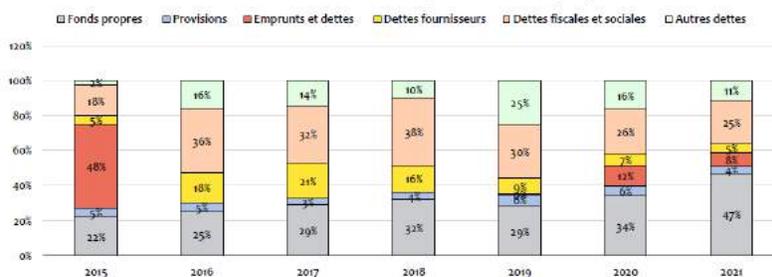
- Le total du bilan affiche une hausse de 24% en 2021, et s'établit à 10,8 M€ contre 8,6 M€ l'année précédente.
- Après sa hausse en 2019 et 2020, la trésorerie continue d'augmenter en 2021 et s'affiche à 6,5 M€.
- Les immobilisations nettes sont de l'ordre de 2,8 M€ en 2021 contre 2 M€ en 2020, en hausse de 39%.

## LE PASSIF DU BILAN : DES FONDS PROPRES RENFORCÉS

En K€	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Ecart 21/20	%Var 21/20
Fonds associatifs	1 427	510	765	961	1 502	2 253	3 256	1 003	45%
Fonds dédiés	338	426	760	557	366	687	1 817	1 130	164%
<b>Fonds propres</b>	<b>1 765</b>	<b>937</b>	<b>1 525</b>	<b>1 518</b>	<b>1 867</b>	<b>2 941</b>	<b>5 073</b>	<b>2 133</b>	<b>73%</b>
Provisions	392	178	178	178	414	505	435	-70	-14%
Emprunts et dettes financières	3 788	0	0	8	17	1 000	831	-169	-17%
Dettes fournisseurs	375	652	1 105	731	607	563	544	-18	-3%
Dettes fiscales et sociales	1 386	1 348	1 695	1 811	1 985	2 222	2 697	475	21%
Autres dettes	192	596	755	463	1 647	1 418	1 185	-233	-16%
<b>Passif</b>	<b>7 898</b>	<b>3 711</b>	<b>5 259</b>	<b>4 709</b>	<b>6 536</b>	<b>8 648</b>	<b>10 765</b>	<b>2 117</b>	<b>24%</b>

- Le total du passif a augmenté de 2 M€ en 2021.
- Les fonds propres sont à la hausse de 2 M€, dont 1 M€ de fonds associatifs et 1,1 M€ de fonds dédiés.

Evolution de la structure du passif du bilan (en %)



Cabinet d'Expertise comptable  
43 rue de Rennes  
75006 Paris  
Tél : 01 42 17 04 15

## ... ET UN CUMUL DE PRÈS DE 7 M€ DEPUIS 2013

En K€	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Ecart 21/20	%Var 21/20	09/2022	Cumul
INSTAL./AGENC.DIVERS	11	3	10	540	164	72	153	58	908	850	1469%	2 168	4 087
MAT.BUREAU & INFORMATIQUE	159	22	68	134	7	60	51	155	103	-51	-33%	464	1 223
MOBILIER	30	1	2	89	15	15	5	0	9	9	-	49	215
LOGICIELS	15	0	26	56	64	4	681	66	65	-2	-2%	47	1 024
MATERIEL PEDAGOGIQUE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	1	1
DROIT AU BAIL	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	0	0
HONORAIRES BOULETS/CENTRE	0	0	0	32	0	0	0	0	0	0	-	0	32
HONORAIRES LOIRE	0	0	0	56	0	0	16	0	0	0	-	0	72
HONORAIRES MILORD	0	0	0	20	0	0	0	0	0	0	-	0	20
MATERIEL DE TRANSPORT	0	0	0	0	0	0	11	19	-3	-22	-15%	0	27
MATERIEL INDUSTRIEL	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	-	0	1
MATERIEL PEDAGOGIQUE	19	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	0	19
<b>Total valeurs d'achat</b>	<b>233</b>	<b>26</b>	<b>107</b>	<b>926</b>	<b>250</b>	<b>151</b>	<b>298</b>	<b>1 082</b>	<b>784</b>	<b>784</b>	<b>265%</b>	<b>2 729</b>	<b>6 718</b>

- Le total des investissements s'élève à 1 M€ en 2021, en hausse de 784 K€ par rapport à 2020.
- Entre 2013 et 2021, on compte un cumul de 4 M€ qui passe à près de 7 M€ en septembre 2022.
- la hausse des installations et agencements divers en 2021 et également au 09/2022 est expliquée, d'après la direction, par :
- Travaux d'aménagements du site Est : 636 k€ (avec une subvention d'investissement de 350 k€ - produits lissée au même rythme que les amortissements)
- Travaux du site Centre : 146 k€ (subvention d'investissement de la Ville de Paris de 50 k€)

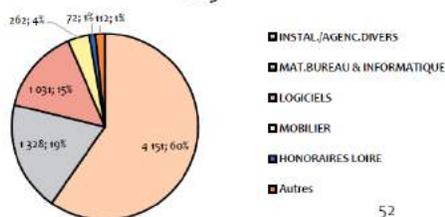


Cabinet d'Expertise comptable  
43 rue de Rennes  
75006 Paris  
Tél : 01 42 17 04 15  
Fax : 01 42 17 04 16  
contact@diagoris.fr

Source : MLP - Tableau des Immobilisations 2021.  
N.B : Les données 2022 s'arrêtent au mois de septembre.

DOCUMENT CONFIDENTIEL

Structure du cumul des investissements depuis 2003



52

**EVOLUTION DES INVESTISSEMENTS PAR SITE**

Les sites Pyrénées et Loire ont sollicités le plus d'investissements.

en k€	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Cumul
20E	0	0	15	7	0	4	0	0	0	0	25
AP13	0	0	0	74	0	2	0	0	0	0	76
Avenir	1	0	12	5	0	35	0	0	0	59	111
Avenir + Centre	3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3
Avenir + Est	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2
Boulets	0	0	0	345	2	4	0	0	0	0	351
Centre	2	3	6	0	0	0	0	0	211	0	221
Centre/Est Patio	0	0	0	0	0	0	0	16	0	0	16
Est	1	1	32	0	0	21	0	2	651	0	708
Est Patio	0	0	0	0	0	0	101	0	1	0	102
Ganneron	109	0	33	111	0	0	0	0	0	0	252
Ganneron+soleil	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2
G15	0	0	0	0	0	0	0	0	32	0	32
GJ2	0	0	0	0	38	0	0	0	0	0	38
Loire	0	0	0	177	157	57	744	188	149	302	1 774
Milord	0	0	0	197	15	0	6	0	7	15	239
Milord PAV	0	0	0	0	0	0	0	41	7	0	48
Paris	108	0	7	0	0	0	0	0	0	0	116
Port Royal	0	0	0	0	0	0	0	0	0	45	45
Pyrénées	0	0	0	0	0	0	0	0	2	1 995	1 997
QDL	0	0	0	0	0	0	0	50	21	263	333
Soleil	5	0	3	11	38	28	66	0	2	50	204
5ème avenue 16 mobiles	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0	2
SERVEUR DELL	0	19	0	0	0	0	0	0	0	0	19
<b>Total général</b>	<b>233</b>	<b>26</b>	<b>107</b>	<b>926</b>	<b>250</b>	<b>151</b>	<b>916</b>	<b>298</b>	<b>1 082</b>	<b>2 729</b>	<b>6 718</b>

 Cabinet d'Expertise comptable  
43 rue de Rennes  
75006 Paris  
Tél : 01 42 17 04 15

**Mission Locale de Paris - Examen de la situation économique et financière 2021**  
**Conclusions**

L'examen de la situation économique et financière de la MLP en 2021 fait ressortir les principaux points suivants :

- Depuis la fusion des missions locales en 2013, la MLP a connu des fragilités financières, des erreurs de gestion et une comptabilité souvent difficilement lisible et ne reflétant pas toujours la réalité économique. En 2019, des efforts commencent à être faits pour aplanir les comptes qui apparaissent plus clairs en 2020/2021.
- En 2021, les dispositifs et objectifs de la MLP évoluent et le principal financeur, soit l'Etat, augmente les subventions octroyées.
- L'activité de la MLP augmente significativement sur l'exercice, ce qui se matérialise par une augmentation du nombre de jeunes accueillis et accompagnés.
- La forte augmentation des subventions (+18% au total) se répercute sur le résultat de la MLP qui passe de 250 k€ à 1 M€ et permet de renforcer les fonds associatifs. Ces derniers s'établissent désormais à 3,3 M€ en 2021 contre 2,3 M€ en 2020.
- Face à cette situation 3 sujets demeurent :
  - o Les effectifs et les rémunérations : les frais de personnel sont proches du niveau de 2019 pour une activité en hausse significative.

La question de l'investissement de la MLP sur les moyens humains nécessaires à la réalisation du cœur de métier se pose bien que la direction indique avoir réalisé des recrutements sur 2022 et rempli les besoins.

La question de l'attractivité et la fidélisation des effectifs par les rémunérations se pose également.

- Les investissements sur l'immobilier et tous les coûts afférents (loyer, maintenance, etc.) progresse fortement sans que l'efficacité de la stratégie immobilière ne soit démontrée.

Entre 2013 et septembre 2022, c'est près de 7 M€ d'investissements immobiliers réalisés dont 4 M€ sur les 2 dernières années. La problématique réside en l'adaptation des locaux aux effectifs présents et le nombre de jeunes à accueillir dans de bonnes conditions.

Si la situation est présentée comme améliorée par la direction sur certains sites, d'autres sites tels que celui du 19<sup>ème</sup> arrondissement reste en tension.

Des interrogations demeurent concernant l'abandon du site mise à disposition à titre gratuit par la mairie de Paris contre subvention. Le montant de l'aide perçue n'a pas été précisée, ce qui ne permet pas de définir le niveau de couverture du nouveau loyer.

- Enfin, la situation économique et financière fait ressortir une non-utilisation intégrale des subventions perçues qui renfloue les fonds dédiés chaque année.

En 2021, la MLP se retrouve avec 1,8 M€ de fonds dédiés, dont 1,3 M€ sur la Garantie Jeune.

Ces fonds dédiés permettent certes d'avoir de la trésorerie en avance, mais n'y a-t-il pas excès de prudence avec un objectif à 6 mois de trésorerie ? De plus, la MLP prend le risque de voir ses subventions révisées par les financeurs dans ce contexte.

JPRevel : Ce travail d'expertise a le mérite de retracer l'historique de la ML Paris depuis 2012 en matière de structure financière, cela permettra d'avoir le recul nécessaire. Ce rapport sera très utile à la nouvelle Direction. Il y a eu 1 million d'euros d'excédent en 2021 tandis que les charges de personnel ont baissé de 11 points de 2018 à 2021. La trésorerie s'élève à 6,5 M d'euros !

On voit encore une fois que l'immobilier est ce qui coûte le plus, car à chaque changement de locaux il faut investir dans des travaux alors que nous sommes locataires.

Eu égard au contexte et à l'appel à la grève et mobilisation pour contester sur le nouveau mode de conventionnement de la Région IDF pour le financement des Missions locales, il est décidé de reporter le CSE au Mardi 20 décembre 2022 Matin.

**MARDI 20 DÉCEMBRE 2022 – 2ÈME PARTIE**

**DE 9H 15 À 11H45**

**Étaient Présents**

N. Garnier (DG), Francine Prigent-Mersch (DRH)  
K.NDao, JP Revel (Secrétaire CSE), S.Duarte, Z.Horozian, M.Maman (DS CFDT),  
F.Villard, G.Absire, A.Robert

**1. Motion CSE Extraordinaire du 9 Décembre 2022**

Une expertise pour risque grave est désignée lors de ce CSE du 9 décembre 2022 (voir Motion et lettre de mission expertise en annexes de ce PV)

**2. Locaux (suite CSE extraordinaire) et bureaux : droit d'alerte suite**

**a. Site 20ème - rue de l'Est : Point de situation après alerte du 9 novembre 2022**

NGarnier : Il reste quelques interventions à faire qui ne remettent pas en cause les conditions d'accès. Les problèmes de chauffage sont en passe d'être réglés. Il y a eu encore des interventions la semaine dernière. Y compris sur la rambarde de l'escalier. Nous espérons que le site Soleil sera quant à lui, livré dans de bonnes conditions.

ZHorozian : La contre-visite du site Pyrénées est assurée par la CSSCT cette après-midi pour lever les réserves qui avaient été émises lors de la précédente visite qui a précédé le déménagement.

NGarnier : Je signale que deux entreprises n'ont pas été payées du fait de la non-finalisation des travaux.

**b. Projet de déménagement siège : 22 rue Pajol 75018 Paris**

FPrigent-Mersch : Il ressort des différents entretiens que nous avons réalisés avec les salariés du siège que le fait de pouvoir partir plus tôt et de veiller à des départs groupés le soir paraît être la solution à adopter pour pallier les risques de sentiment d'insécurité.

Il y a eu des temps d'échanges avec les salariés durant une journée sur ce sujet.

Les salariés peuvent arriver à 8h30, donc plus tôt, pour partir plus tôt, cela ne change pas les amplitudes horaires.

JPrevel : Quelle est la date prévue de déménagement ?

NGarnier : Il y a des aménagements à prévoir. La prise à bail est effective au 1<sup>er</sup> Mars 2023. Sachant qu'il y a l'opération d'arrivée dans le 13<sup>ème</sup> à envisager durant la même période. Cela fait deux emménagements simultanés à conduire.

MMamam : Il faudra de la vigilance sur la moquette pour le nouveau siège et alerter l'entreprise de nettoyage sur produits de nettoyage utilisés.

### **3. Calendrier 2023**

La prochaine réunion CSSCT est programmée le 1<sup>er</sup> février 2023

Le prochain CSE est prévue le 3 février 2023.

La réunion suivante du CSE aura lieu le 14 avril 2023.

JPrevel : Il faudra prévoir une date spécifique pour la restitution de l'expertise relative aux données sociales.

Par ailleurs, j'informe le CSE qu'en tant que secrétaire du CSE je réaliserai en quelque sorte un bilan de fonctionnement du CSE pour l'année 2022.

Je propose d'inviter le Président à ce bilan, lors du premier CSE de l'année 2023.

NGarnier : Je n'ai pas à inviter le Président.

JPrevel : Je m'en chargerai en tant que Secrétaire du CSE.

### **4. Comptes CSE**

Achat chèques cadeaux : Pour un montant de 32 212 euros. Il restait 32 500,65 euros sur le compte des ASC, le solde s'établit donc à 238,65 euros

Budget Fonctionnement : 74 750, 24 et part sociale de 15,25 euros

### **4. Locaux - État et Bilan global**

NGarnier : Nous vous avons transmis un document sur un état de lieux relatifs aux locaux, j'attends vos remarques

JPrevel : Merci pour ce document que nous avons sollicité. Il est complet s'agissant de l'état de lieux en termes de surfaces, de baux, de coûts, de bailleurs etc...Il serait souhaitable de le compléter en détaillant par site : les activités associées avec le nombre de salariés, avec le détail du nombre de conseillers et de chargés d'accueil. Car sur chaque site, les activités peuvent différer. Il faudra mettre à jour ce document chaque année. Par ailleurs, il faudrait vérifier à ce que les « alcôves » ne soient pas comptées comme bureau. Il y a donc des précisions à apporter. Il manque des informations sur l'ex-site GJ 13 qui est toujours utilisé et c'est souhaitable, mais n'est pas caractérisé comme les autres sites sur le document.

NGarnier : Nous pourrions préciser l'ensemble des activités par site.

FPrigent-Mersch : Nous effectuerons une mise à jour tous les ans.

JPrevel : Nous devons utiliser tous les locaux disponibles notamment ceux du 13<sup>ème</sup> Auguste Perret.

NGarnier : Les locaux du 13ème Auguste Perret ne sont pas dignes d'accueillir des jeunes de mon point de vue.

## **6. Point régulier : organisation CEJ – Intervention du Directeur Activité**

### **a. Point sur articulation Clubs CEJ et suivi Jeunes pour les conseillers**

JPrevel : Ce point pourrait relever d'une alerte. Il s'agit ici de dire que nos collègues en charge des clubs CEJ s'épuisent. Après les avoir fait partir du site Auguste Perret, et les avoir affectés sur différents sites, je constate qu'ils enchainent les Clubs CEJ, mais le pire c'est qu'ils n'animent pas leurs clubs CEJ sur leur site d'affectation.

C'est aberrant.

Ainsi, il y a 15 jours, Marika, affectée sur Centre (que finalement je ne croise pratiquement pas sur site car elle anime toujours à l'extérieur du site centre) anime un club CEJ sur Avenir, tandis que dans le même temps, notre collègue, animateur club CEJ, du site Avenir, était sur le site Centre !!!

Nos collègues sont fatigués de courir sur tous les sites, ils n'animent pas sur leurs sites d'affectation !

Je suis en colère et je demande ici en CSE mais qui est l'imbécile, je vais même oser quel est le con qui peut organiser les choses de la sorte, comment-est-ce seulement possible ?

NGarnier : Vous ne devez pas insulter les gens. Ces propos sont inadmissibles, et je ne les admettrai pas.

JPrevel : Je n'insulte personne. Imbécile et con c'est dans le dictionnaire. Je ne vise personne.

Ngarnier : en formulant les termes de con et d'imbécile, vous insultez la ou les personnes ayant travaillé à l'organisation du dispositif. C'est inadmissible.

JPrevel : Je me demande comment on peut organiser les choses comme cela. Cela va se finir encore en droit d'alerte et en expertise pour risque grave comme cela s'est produit fin 2018 pour la Garantie jeunes avec l'enchainement des SAS GJ sans répit pour les animateurs GJ.

Votre idée était en plus de faire faire de l'activité « socle » aux animateurs Clubs CEJ, c'est impossible. Par ailleurs nous savons que vous souhaitez que tous les conseillers « socle » animent des ateliers ou des Sas CEJ.

Je vous demande d'arrêter cette organisation et de faire en sorte que les animateurs Clubs CEJ n'interviennent que sur leur site d'affectation. Vous pouvez le décider maintenant.

SDuarte : Cela avait été déjà pointé par l'ancienne Direction . L'animation et l'enchainement des groupes et des entretiens individuels était très difficile. La Direction avait alors pris la mesure de la situation en recrutant un plus grand nombre d'animateurs GJ.

ZHorozian : Il faut faire attention. Des collègues enchainent jusqu'à 5 sas à la suite, et ce, pendant 10 semaines. Ce n'est pas possible. Par ailleurs les groupes sont hétérogènes il n'y a pas de répit. Les salariés sont en souffrance !

Comment vous envisagez cette transition ? Sachant que du temps de la Garantie jeunes il y avait jusqu'à 21 animateurs pour globalement moins de 3000 entrées GJ prévues. Aujourd'hui il n'y a que...7 animateurs pour globalement le même objectif d'entrées CEJ prévu !

FPrigent-Mersch : La situation a atterri courant novembre sur les sites.

Il y a des remontées de la part de salariés des sites qui souhaitent faire du collectif.

Il s'agit d'un moment de flottement pour lequel on trouve des solutions.

On va atterrir courant janvier 2023 pour alterner du suivi individuel et du collectif, il y aura donc un périmètre plus large de conseillers pour assurer l'animation collective.

ZHorozian : Avez-vous fait des projections chiffrées en fonction du nombre de jeunes à accueillir en Club CEJ en fonction du nombre d'animateurs ?

NGarnier : Il n'y aura pas de quota de jeunes par Club CEJ. La ressource devra s'adapter aux besoins des jeunes.

Nous partons sur une logique de volontariat pour animer collectivement. On ne peut pas vous dire le nombre d'animateurs prévu pour l'instant. Dans un second temps on verra. Je ne forcerais pas les salariés.

ZHorozian : Avec 2500 jeunes avec l'ancienne Direction et pour la GJ on a eu 21 conseillers animateurs !

C'est pour cela que je vous demande des chiffres et des objectifs. Nos collègues sont 7 et sont déjà épuisés.

KNDao : Quel impact financier sur les salaires si on anime collectivement ?

NGarnier : C'est déjà prévu dans le salaire. Les conseillers doivent animer collectivement c'est prévu dans la CCN.

KNDao : Il n'y aura pas de changement sur leur salaire ?

FPrigent-Mersch : Les conseillers sont des conseillers.

KNDao : On demande des volontaires. Il y a compensation oui ou non ? Il y a eu des compensations pour les animations collectives avec la GJ.

NGarnier : C'est non.

JPrevel : Il faut Arrêter avec les animations sur des sites autres que son site d'affectation pour les animateurs.

NGarnier : En janvier on aura projeté notre capacité pour des Clubs CEJ en fonction des besoins des jeunes.

### **b. Flyers à destination des jeunes et conseillers**

JPrevel : Le flyer proposé ne convient pas. J'ai l'impression que l'on ne se comprend pas. Rien ne correspond avec le modèle qui est souhaité et utilisé sur certains sites. Ce flyer ne sert qu'entre le conseiller et le jeune, une fois que le CEJ a été expliqué et que l'on veut dire comment il se déroule à la ML Paris de manière spécifique. Le document précise les contours du CEJ et les documents requis. Rien de plus. Nous vous demandons seulement de le mettre en page, au lieu de cela, nous avons une autre proposition avec un slogan sur la première page. Ce n'est pas un flyer pour mettre à l'accueil sur des présentoirs. J'ai l'impression qu'il se

passé la même chose qu'avec la GJ en 2016, alors que nous exigeons un flyer spécifique qui n'a pas finalement pas été proposé.

Ce n'est pourtant pas très compliqué de reprendre le modèle mot pour mot et le mettre en page.

NGarnier : Donnez-moi les documents vous aurez le document comme vous le souhaitez lors du premier CSE de 2023.

JPrevel : Il suffit juste une fois la mise en page réalisée de vérifier si cela convient avant d'imprimer.

### **c. Quelle simplification de suivi hebdomadaire de l'activité des jeunes ?**

JPrevel : Nous disons à chaque CSE, puisqu'il y a un point CEJ à chaque fois, qu'il y a trop d'administratif pour l'instruction du dossier CEJ. Les documents s'ajoutent aux autres au fil du temps. Je crois que nous en sommes à près de 12 pages par CEJ, à raison de 2 exemplaires et de 3000 jeunes cela fait beaucoup de papier. Je rappelle encore une fois qu'imilo n'accepte que le format pdf pour télécharger des documents.

Il faut absolument modifier cette logique de saisie des 15 /20h qu'il faut réduire et simplifier.

Par ailleurs, avant avec la GJ : le conseiller compilait les pièces du dossier et adressait le tout aux collègues en charge de l'administratif GJ qui préparaient les dossiers en vue de la commission qui siégeait pour les entrées.

Désormais tout est fait par le conseiller référent, y compris, je le rappelle, la saisie du RIB, et bien entendu la saisie des allocations. Les risques d'incidents s'accroissent, tout pèse et repose sur les seuls conseillers.

NGarnier : Nous préconisons une logique de programmation et de suivi plutôt que de reporting sur les 15/ 20h. Je l'ai dit au préfigurateur France Travail qui est venu à la ML Paris.

C'est inhérent au CEJ. Nous devons accompagner les salariés car quand il y a un incident de paiement c'est le conseiller référent qui est vu comme responsable.

Et quand il y a une erreur de l'ASP, c'est le conseiller qui est visé.

Je rencontre en janvier la Directrice Régionale de l'ASP.

Je dirai à l'ASP : « Vous mettez en danger les conseillers » j'interviendrai en ce sens à la demande du Président de la ML Paris.

KNDao : Je veux dire que le suivi hebdomadaire des 15/20h est quasi impossible à réaliser. Si on ne fait plus que ça, mais à ce moment-là que fait-on avec les autres jeunes ?

Il faut prévoir un allègement pour les conseillers.

Pour les déclarations de ressources, les plus autonomes des jeunes allaient sur le portail désormais ce n'est plus possible, il faut leur faire signer la déclaration chaque mois. Cette déclaration n'est pas sur le portail.

NGarnier : Nous allons aller voir l'ASP, on va lister tous ces points, les textes légaux, et les règles ASP. Nous comparerons les textes et ce que l'ASP nous impose.

Nous verrons si l'ASP en rajoute et nous irons voir les autorités compétentes. On sait que la charge administrative a augmenté.

KNDao : Par ailleurs, des activités sont annulées à la dernière minutes...malgré l'inscription du jeune. Que fait-on ? Cela compte-t-il comme activité ?

NGarnier : La MLP est l'une des plus mauvaise en IDF pour le suivi des 15/20h... Le sujet est la mobilisation des jeunes sur des activités qui les amènent vers l'autonomie...

Il y a un juste milieu entre « je dévoie le système » ou « je respecte strictement la consigne ». La première ambition est « je programme l'activité sur la semaine avec le jeune ».

Il faut être clair sur la formulation des consignes, et le sens du dispositif.

Ce dispositif doit nous permettre de poser un cadre à l'accompagnement du jeune.

RChampagne : Pour compléter. Cela fait plusieurs mois que j'insiste pour que dans le CEJ, le jeune et le conseiller travaillent sur la base de la confiance. Nous sommes dans une logique de programmation de sa semaine. Il ne s'agit pas de justifier et de vérifier ce qui est fait à chaque heure de la semaine.

Si la MLP annule une activité cela n'incombe pas au jeune, c'est programmé.

L'intérêt est de mettre en mouvement le jeune et de programmer ses activités. Il faut arrêter d'exiger des justificatifs aux jeunes.

On travaille sur la confiance. Le conseiller connaît suffisamment ses jeunes pour se rendre compte de ce qui est fait ou non.

C'est la mise en mouvement du jeune qui importe.

On a reçu de la Drieets sur le bilan suivi CEJ à la MLPParis. Nous vous ferons parvenir les documents.

Je vais procéder à un « benchmark », sans doute ces écarts sont liés à une difficulté de saisie.

SDuarte : J'étais à la réunion GJ/CEJ avec la Drieets. Il y a été question de l'utilisation de l'application CEJ directement en lien avec imilo. Mais c'est le conseiller qui doit valider.

NGarnier : L'application, nous l'avons mise de côté. Il n'y a pas d'obligation de l'utiliser. Les applications ne se parlent pas encore complètement entre elles et le lien avec imilo n'est pas complètement opérationnel.

FVillard : Sur la communication que vous allez faire, n'oubliez pas de dire que les sanctions incombent à la Direction et donc aux responsables et non pas aux conseillers référents des jeunes CEJ.

NGarnier : Cela est la règle, nous l'avons déjà dit. Nous devons le répéter si cela n'est pas appliqué.

#### **d. Organisation CEJ JR**

Une Note globale a été rédigée par la Direction pour ce CSE.

RChampagne : Nous attendons vos retours sur cette note.

JPrevel : Cette note nous l'avons souhaitée car nous n'avons aucune information non seulement sur les opérateurs du CEJ JR, mais également sur les modalités pratiques de mise en œuvre.

C'est un document de synthèse, mais il manque le caractère opérationnel des choses, et notamment les spécificités de chaque opérateur en termes d'accompagnement et d'atelier.

Par ailleurs, du fait de la fermeture des EDI décidée par la Présidente de la Région IDF, nous devons nous préoccuper des jeunes qui vont se retrouver sans situation le 31 décembre 2022. Certes tous les jeunes issus des EDI n'ont pas vocation à intégrer forcément tous le dispositif CEJ JR, mais comme des EDI ont répondu à l'appel à projet il y a sans doute des suites de parcours à envisager.

Pour information, la CGT a contacté la Drieets pour qu'il y ait possibilité pour les jeunes en EDI d'intégrer le CEJ JR. Selon la Drieets c'est envisageable, il faut donc s'en préoccuper. Il ne faudrait alors pas que le critère « jeunes non connus de la ML » soit activé pour ces jeunes.

RChampagne : Dans le cadre du CEJ JR c'est aux partenaires de chercher justement les Jeunes en Rupture. Mais à titre exceptionnel si des jeunes connus de la ML ont un profil « CEJ JR » alors ils pourront intégrer le dispositif.

Au sujet des anciens EDI, je suis en contact avec Mr Paez qui est Directeur à l'EDI Sauvegarde de l'Adolescence.

MMaman : Et pour le lien du CEJ JR avec le PRIJ ?

NGarnier : Le PRIJ rend des services aux jeune accompagnés et la Préfecture pose la question de la complémentarité des dispositifs.

La question est la suivante : « Est-ce qu'on répond aux besoins des jeunes avec le PRIJ et avec le CEJ JR ? »

L'APUR va sortir son étude sur les NEET à Paris, cela nous sera utile.

La vraie question concerne les besoins des jeunes sur les territoires.

Le CEJ JR amène de nouveaux acteurs, il y a co-accompagnement.

#### **11.Point CSST**

JPrevel : Il s'agit de faire un point comme à chaque CSE que les fiches incident notamment et l'activité de la CSSCT. Il y a eu de nouvelles Fiches incidents récentes concernant le site avenir. Il faudrait pouvoir rappeler que la fiche incident est obligatoire que l'on soit victime ou témoin d'incident. Il est vrai que quand on est victime, il n'est pas facile de rédiger cette fiche. Cependant tout doit être remonté pour avoir une connaissance de tous les incidents pour mieux les prévenir.

FPrigent-Mersch : En revanche, il faudrait simplifier la procédure pour la rendre plus efficiente et plus rapide à remplir donc moins chronophage.

En effet, nous devons rappeler l'obligation qu'il y a à la remplir.

Le plan d'action a été complété à la suite de la visite du site Milord par le Président.

KNDao : Il faut responsabiliser les RS et RSA, ces derniers prennent sur eux et ne veulent pas faire le nécessaire pour remplir ou faire remplir les fiches incident.

Sur l'incident du site Avenir, il y avait déjà eu des menaces à l'encontre du RSA de la part du jeune.

C'était répétitif de la part de ce jeune. On aurait pu agir en amont. Il est essentiel de prévenir et de protéger les collègues.

La fiche incident doit être remplie par chacun...Sur Milord il a fallu attendre le retour de la RS pour avoir fiche incident.

NGarnier : Il faut clarifier tout cela.

FPrigent-Mersch : Il est important de ne pas intervenir lors des incidents. Il faut mettre en sécurité les gens et il faut contacter les forces de l'ordre.

NGarnier : Pour prendre l'exemple de Milord, si un jeune tente d'étrangler un autre jeune on ne doit pas intervenir. En aucun cas un salarié n'est tenu de s'exposer.

SDuarte : Y a-t-il une formation prévue ?

FPrigent-Mersch : Oui c'est prévu.

NGarnier : Ce n'est pas au moment de l'événement qu'il faut envisager cela.

GAbsire et ZHorozian : Et si un jeune agresse un collègue ?

NGarnier : Il n'y a une chose à faire : Contacter la police. Si on porte plainte contre la ML, par exemple la famille d'un jeune qui décéderait par suite de l'étranglement, alors le Juge dira que c'était à la Police d'intervenir et d'agir.

Nous allons écrire des procédures et nous allons former les salariés.

KNDao : La MLP peut-elle porter plainte ?

NGarnier : Je vais me renseigner sur le fait que la MLP puisse porter plainte. Mais il ne faudrait pas non plus que le commissariat décourage les salariés de porter plainte.

ZHorozian : Auparavant nous avions un moyen de repérer les jeunes sur imilo. Ils étaient affectés au Directeur Adjoint.

JPrevel : Pour le dépôt de plainte il faut surtout accompagner les salariés et ne pas les laisser seuls pour effectuer la démarche.

FPrigent-Mersch : Nous allons écrire des procédures.

### **Déclaration de Mr Garnier :**

Le Directeur Général a souhaité faire une déclaration. Le texte de la Déclaration n'a pas été transmis au secrétaire du CSE.

Je souhaiterais rappeler que nous sommes tenus au respect dans le cadre de nos relations interpersonnelles.

Je constate que les règles explicites et implicites de respects mutuels tendent à s'éroder avec le temps :

1<sup>er</sup> exemple : J'ai téléphoné au secrétaire CSE à la suite de l'envoi de réclamations individuelles la veille du CSE extraordinaire du 9 décembre. J'ai demandé que ces réclamations soient traitées en fin de séance du CSE ordinaire.

Ce n'a pas été le cas. Ce qui était à l'écrit c'est ajouté à l'oral. Il ne doit pas y avoir d'attaque ad hominem.

2<sup>ème</sup> exemple : Le Directeur Général n'est pas en copie de tous les mails. Cela a été le cas pour la demande de paiement des heures de grève pour la mobilisation du 13 décembre devant le Conseil Régional. Et le mail de remerciement n'est adressé qu'au seul Président. Pour ce qui concerne la communication syndicale :

Le Secrétaire CSE m'accuse, je cite, de « vouloir brider l'information syndicale et la liberté d'expression », de « porter atteinte à la liberté d'expression syndicale ».

La DRH vous a informé au préalable, et au-delà d'un accord il y a le code du travail auquel nous devons nous référer., en son article L2142-6 du code du travail. Les salariés doivent pouvoir accepter ou refuser un message. Il y a application de la Loi. Or la diffusion de tracts directement sur les messageries électroniques de tous les salariés contrevient manifestement à cette obligation. Je note que M. le secrétaire s'émeut du fait que la Direction entend simplement appliquer la loi, et particulièrement. A mon tour, je m'inquiète d'une telle méfiance vis-à-vis du cadre légal.

Enfin, je précise que la diffamation est une allégation ou l'imputation d'un fait qui porte atteinte à l'honneur et à la considération d'une personne. Elle relève d'une procédure spécifique permettant de protéger la liberté d'expression. La Direction saura dans ce cadre et si nécessaire protéger sa propre liberté d'expression.

JPrevel : Pourrais-je avoir votre déclaration pour pouvoir rédiger le PV ?

NGarnier : Il n'y a pas de déclaration écrite.

## **7. Point Appel à projet DIP et point 16/18 - suite CSE du 14 Novembre 2022**

a. Diffusion AAP DIP - poste de secrétaire à plein-temps

b. Projet 16/18 et Articulation entre les sites (notamment inscription Pacea et allocation : rôle des conseillers)

FPrigent-Mersch : L'Appel à Projet DIP sera adressé en janvier 2023.

JP Revel : Au départ c'était Octobre, puis décembre. La question du poste de secrétariat à plein-temps reste posée.

## **8. Règlement Intérieur ML Paris**

Transmis aux membres du CSE. Il est à discuter lors du prochain CSE le 3 Février 2022

## **9. Point sur complémentaire santé**

FPrigent-Mersch : MH nous a fait part d'une augmentation du coût de la mutuelle, le coût global à compter du 1er janvier 2023 sera de 4% du PMSS,

L'augmentation est notamment liée au déséquilibre du régime,

Il faudra envisager sans doute de lancer un Appel d'offres pour identifier un autre assureur moins disant.

JPrevel : Il faudrait peut-être avoir le même assureur que ce soit en prévoyance et complémentaire santé.

### **10. Point sur supplémentaire retraite**

FPrigent-Mersch : Je dois prendre contact avec la complémentaire retraite.

S'agissant de l'Ircantec, et des questions sur les versements de cotisations, le sujet est a priori réglé.

### **12. Enveloppes FAJ, Pacea, GJ et CEJ**

AMichaut : Chiffres : Pacea : 88% de l'enveloppe a été consommée au 30 novembre 2022. La ML Paris a obtenu une rallonge de plus de 300Keuros.

JPrevel : Nous avons donc eu raison de demander cette rallonge. Est-ce que nous avons des données globale sur l'Île de France fournies par la Driets ?

AMichaut : Non. Pour le Pacea, Seulement 18% des jeunes bénéficient de l'enveloppe.

Au 30 novembre 2022 :

- Concernant l'enveloppe PACEA, 2 194 839 € ont été demandés au bénéfice de 2 972 jeunes 88 % de l'enveloppe annuelle a été consommé (+11% / 2021).

- Concernant l'enveloppe FAJ, 288.026 € ont été versés au bénéfice de 777 jeunes. 42 % de l'enveloppe annuelle a été consommée (-56% / 2021).

Au total sur la période, la consommation des enveloppes s'élève à 2.482.865 € pour 3.749 bénéficiaires. Au 30 novembre 2022, 7.555.778 € ont été demandés au bénéfice de 2677 jeunes GJ.

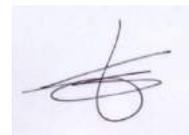
De mars à novembre 2022, 4.081.853 € ont été demandés au bénéfice de 2.196 jeunes en Contrat d'Engagement Jeune (CEJ).

Les allocations demandées en 2022 aux jeunes en CEJ et en GJ sont 49% supérieures à celles de 2021 sur la même période.

### **13. Questions diverses**

FPrigent-Mersch : J'ai procédé à l'envoi de l'appel offres pour l'audit social ; le retour de l'appel d'offres est prévu le 23 décembre 2022

Jean Philippe Revel – Secrétaire du CSE ML Paris



## **CEJ – jeunes en rupture**

**Note d'information – actualisée au 08/12/2022**

### **Les jeunes concernés :**

Le CEJ JR est avant tout destiné à des jeunes en rupture, c'est-à-dire non-inscrits à la mission locale ou qui sont sans contact depuis au moins 5 mois avec cette dernière (cf. la circulaire interministérielle n° DGEFP/MAJE/DIPLP/DIHAL/2022/117 du 22 avril 2022).

Il appartient donc au lauréat de l'appel à projet de repérer et remobiliser les jeunes, avant de les ramener vers une mission locale pour une inscription en CEJ.

En complément du contrat d'engagement jeune (CEJ) mis en œuvre depuis le 1er mars 2022, le CEJ pour les jeunes en rupture vise à aller chercher les jeunes les plus éloignés des institutions qui cumulent des difficultés multiples pour accéder à l'emploi et la formation : logement précaire, difficultés de santé somatique et psychique, addictions, isolement, mobilité empêchée, décrochage de longue durée, faible niveau de formation initiale...

Par exemple, la MLP est en cours de co-construction d'un projet au sein de la maison d'arrêt de la Santé pour les jeunes placés en quartier intermédiaire sortant, avec 3 partenaires lauréats du CEJ-JR.

### **L'enjeu :**

Créer la complémentarité et assurer l'efficacité d'une prise en charge globale du jeune en rupture par l'articulation entre un porteur et une / des missions locales.

41 dossiers retenus pour l'Ile-de-France, 6 à Paris et 4 en interdépartemental avec au moins un territoire parisien visé.

### **Les attentes :**

- Identifier et remobiliser les jeunes très éloignés de l'emploi
- Les accompagner vers l'autonomie
- Dans un but d'insertion durable dans l'emploi

### **Précisions :**

Les CEJ-JR seront comptabilisés dans notre objectif CEJ (et financés de la même façon pour la MLP), les porteurs de projet sont financés par ailleurs.

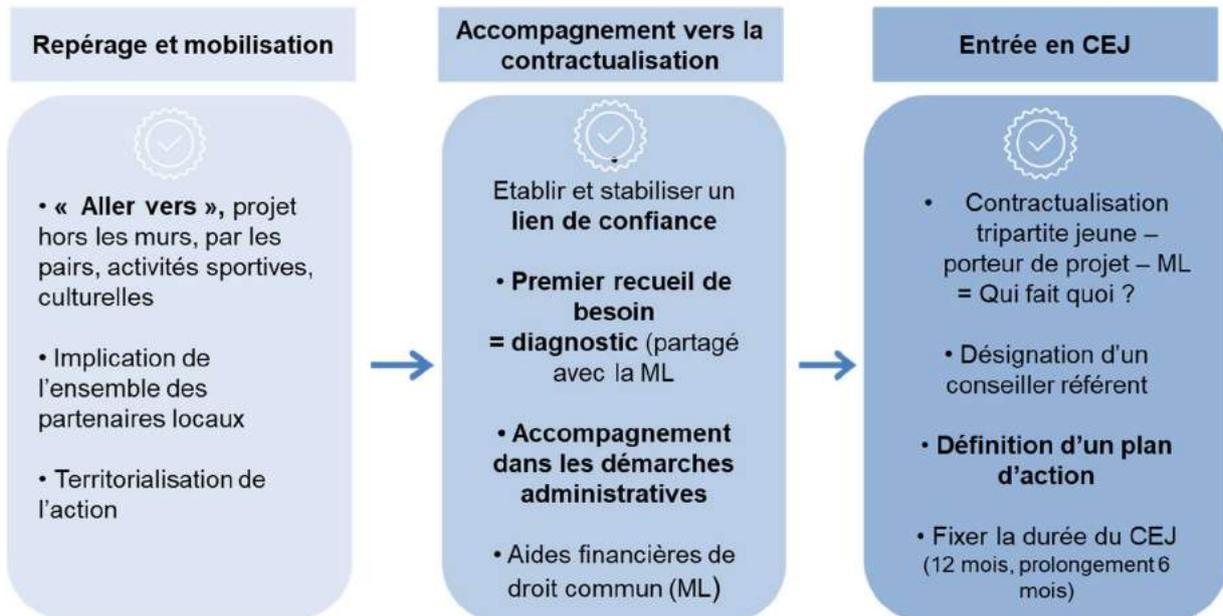
Les 7 lauréats auxquels la MLP a fourni une lettre d'engagement ont été rencontrés en amont, individuellement après l'annonce des lauréats, et collectivement le 25 novembre. Ces partenaires, déjà bien connus de la MLP et des sites (6 projets parisiens et 1 projet interdépartemental) totalisent un objectif pour les porteurs de 650 jeunes sur la durée de leur conventionnement (24 mois à compter de la signature des conventions) Il n'y a pas d'objectif spécifique CEJ JR pour la MLP.

3 autres porteurs franciliens ont eu des lettres d'engagement d'autres ML, mais pourront aussi intervenir à Paris : ils seront rencontrés avant fin janvier.

Le dispositif CEJ-JR doit se déployer prioritairement sur les QPV, mais pas exclusivement.

Il n'est ni prévu ni souhaitable que les référents PRIJ co-accompagnent dans le cadre du CEJ-JR (pas plus que du CEJ d'ailleurs).

## Une démarche en 3 phases



### 1 - Le repérage et la mobilisation des jeunes en rupture (porteurs de projet CEJ-JR) :

Les porteurs de projet doivent déployer des démarches « d'aller vers » innovantes :

- Aller rencontrer les jeunes où ils sont, aux heures qui sont les siennes
- Au-delà des seules informations collectives, adapter le repérage aux jeunes ciblés et à leurs spécificités

Créer un lien de confiance :

- Assurer un temps d'écoute, lever les réticences, les tensions

S'appuyer sur les acteurs locaux :

- Clubs de prévention, Points Info Jeunesse, Service Jeunes municipaux
- Lauréats PIC 100% Inclusion et Repérage des invisibles
- Acteurs institutionnels adaptés (ex : PJJ, DISP pour les jeunes sous main de justice)
- Groupes opérationnels du PRIJ

Ancrage territorial :

- Identification précise des zones d'intervention pour chaque projet (QPV PRIJ, Hors PRIJ, zones rurales)

### 2 - L'accompagnement vers le CEJ (porteurs de projet CEJ-JR) :

Réaliser un diagnostic : Quels sont les besoins d'accompagnement du jeune ? Quelle est sa situation ?

- En matière de logement
- En matière de mobilité
- En matière de santé
- En matière d'accès aux droits

### 3 - Assurer un accompagnement global (porteurs de projet CEJ-JR, soutien possible MLP en fonction du projet du jeune) :

Trouver une réponse adaptée en mobilisant l'offre de service existante :

- Au sein de sa structure ou du consortium
- En mobilisant les acteurs identifiés sur le territoire
- En sollicitant les porteurs CEJ JR spécialisés sur un volet
- Mobilité : Wimoov, Essonne mobilité (91)
- Logement : CLLAJ (75, 94) , Association pour l'insertion dans l'habitat (91)

### 4 - le co-accompagnement avec la Mission Locale :

#### En amont de la contractualisation CEJ-JR :

Dès la phase de remobilisation : elle peut être assurée par le porteur seul, ou en lien avec la mission locale. A la MLP cette phase préalable à la signature du CEJ JR sera assurée par le porteur seul, avec un échange avec la MLP pour vérifier l'éligibilité du jeune : il doit être inconnu ou non suivi depuis plus de 5 mois.

Cas particulier du CLLAJ pour lequel des orientations pourront avoir lieu de la MLP vers le CLLAJ (valorisation des orientations actuellement effectuées).

Le porteur informe la ML de la situation du jeune pour préparer la contractualisation, il y a partage du 1er diagnostic entre la structure et le conseiller MLP.

**Les orientations sont uniquement entrantes des porteurs de projet vers la MLP** : le point d'entrée des sites seront les chargés de mission CEJ des sites, qui en coordination avec les RS et RSA devront orienter vers le futur conseiller du jeune. **Les conseillers MLP ne sont absolument pas sollicités pour repérer et orienter les jeunes vers les porteurs de projet.**

#### Lors de la contractualisation :

Le contrat CEJ est signé des 3 parties (porteur, ML, jeune). Actuellement il n'est pas possible d'éditer de Cerfa "tripartite", la signature et le cachet de la structure partenaire sont à ajouter avant de scanner le Cerfa. Une évolution d'I-Milo vient de nous être annoncée pour mars 2023.

Le CEJ est formellement prescrit et ouvert par la MLP, qui est responsable du versement de l'allocation (le cas échéant).

En cas de sanction, l'appréciation portée au « motif légitime » est concertée entre le porteur et la MLP. **Les sanctions et exclusions seront notifiées par courrier co-signé par le porteur et la direction de la MLP.**

Le porteur ne peut pas prescrire seul un CEJ sans passer par une ML.

#### Le co-accompagnement pendant le CEJ :

Le porteur désigne le conseiller référent (personne ressource), le conseiller MLP intervient en co-accompagnant. L'information régulière et complète de la MLP par le référent du porteur de projet est indispensable : il a été demandé à ces derniers une remontée des infos chaque semaine pour que le conseiller puisse valoriser les démarches dans I-Milo, et mensuellement pour l'actualisation de la situation (pour le calcul de l'allocation notamment)

## 5 - Les adaptations par rapport au CEJ "classique" :

Des adaptations et des souplesses sont possibles par rapport à un CEJ « classique » en fonction de la situation et des besoins de chaque jeune, ou en cas de risque de rupture :

Les jeunes sont soumis à l'obligation d'une mise en activité d'au moins 15h par semaine tout au long du CEJ. Pour les jeunes en rupture, la satisfaction de cette condition doit être appréciée par le porteur et la mission locale, en lien avec le jeune, au regard de la capacité d'engagement de chaque jeune, et à chaque instant du parcours. Il y a donc appréciation de l'intensité et de l'assiduité à moduler selon chaque situation.

La nature des temps d'accompagnement (mix d'individuel, de collectif et en autonomie) peut être adaptée.

Selon la situation du jeune, il peut être privilégié à l'entrée du parcours des temps individuels ou à l'inverse collectifs. Les activités en autonomie peuvent avoir lieu dans un 2ème temps du parcours.

La nature et le séquençage des actions proposées peut être adaptée du CEJ. L'exigence 1ère est de créer un lien de confiance ; 2° se remobiliser et reprendre confiance en soi ; 3° accomplir des démarches pour lever les freins vers l'insertion ; 4° reprendre progressivement une activité (travail à la tâche, bénévolat, PMSMP...) ; 5° travailler à ses compétences professionnelles.

## Porteurs de projet retenus à Paris :

Porteur de projet CEJ-JR	Particularité	Zone prioritaire (non exclusive)	Cible sur 24 mois (en nb de jeunes)
ASSOCIATION BELLEVILLE CITOYENNE	Métiers du numérique et de l'audiovisuel, spectacle	En particulier QPV 18 <sup>e</sup> 19 <sup>e</sup> 20 <sup>e</sup>	80
CLLAJ	Logement uniquement	PARIS	25 en repérage 50 orientés par MLP
ECOLE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE PARIS	Transition écologique, environnement, éco- citoyenneté	PARIS	65
ASSOCIATION NATIONALE DE READAPTATION SOCIALE	Jeunes en grande précarité sociale et logement	En particulier QPV 13 <sup>e</sup> 18 <sup>e</sup> 19 <sup>e</sup>	100 9 places par an en foyer
JEUNESSE FEU VERT	Club de prévention, éducateurs de rue, proximité jeunes ASE	En particulier QPV : Didot - Porte de Vanves et Michelet - Alphonse Karr - Rue de Nantes	50
SAUVEGARDE DE L'ADOLESCENCE (CIEJ)	Priorité jeunes ASE	En priorité QPV 17 <sup>e</sup> 18 <sup>e</sup> 19 <sup>e</sup> 20 <sup>e</sup>	200

**Porteurs de projet interdépartementaux franciliens avec une action à Paris :**

Porteur de projet CEJ-JR	Particularité	Zone prioritaire (non exclusive)	Cible sur 24 mois (en nb de jeunes)
ACCUEIL COOPERATION ET INSERTION POUR LES NOUVEAUX ARRIVANTS (ACINA)	Demandeurs d'asile et réfugiés	En particulier QPV 13 <sup>e</sup> 18 <sup>e</sup> 19 <sup>e</sup> QPV du 95	En attente de RdV MLP
SYNERGIE FAMILY	Raccrochage et remobilisation par le sport, spectacle, jeux, activation des soft skills	En particulier QPV 13 <sup>e</sup> 14 <sup>e</sup> et territoire PRIJ 15 <sup>e</sup> QPV du 92	80
WIMOOV IDF	Mobilité uniquement	Ensemble de l'IDF	En attente de RdV MLP
GROUPE RECHERCHE REALISATION DEVELOPPEMENT RURAL	Public migrant en priorité	En particulier QPV 13 <sup>e</sup> 14 <sup>e</sup> 18 <sup>e</sup> 19 <sup>e</sup> QPV du 91	En attente de RdV MLP

## Suivi des enveloppes financières PACEA/FAJ/GJ/CEJ

Janvier à novembre 2022

(Maj 6 décembre 2022)

### Consommation des enveloppes FAJ et PACEA :

---

Rappel du montant des 2 enveloppes pour 2022 :

- 2.484 millions d'euros pour l'enveloppe PACEA 2022 (avec un complément de 342.200€ annoncé en novembre 2022).
- 680.000 € pour l'enveloppe FAJ.

Au 30 novembre 2022 :

- Concernant l'enveloppe PACEA, **2 194 839 €** ont été demandés au bénéfice de **2 972 jeunes**  
**88 %** de l'enveloppe annuelle a été consommé (+11% / 2021).
- Concernant l'enveloppe FAJ, **288.026 €** ont été versés au bénéfice de **777 jeunes**.  
**42 %** de l'enveloppe annuelle a été consommée (-56% / 2021).

Au total sur la période, la consommation des enveloppes s'élève à **2.482.865 €** pour **3.749 bénéficiaires**.

### Allocations GJ / CEJ demandées sur la période :

---

Au 30 novembre 2022, **7.555.778 €** ont été demandés au bénéfice de **2677 jeunes GJ**.

De mars à novembre 2022, **4.081.853 €** ont été demandés au bénéfice de **2.196 jeunes en Contrat d'Engagement Jeune (CEJ)**.

Les allocations demandées en 2022 aux jeunes en CEJ et en GJ sont 49% supérieures à celles de 2021 sur la même période.

Plus de 14 millions ont été versés sur la période pour assurer la sécurisation financière des jeunes accompagnés par la MLP.

# MISSION LOCALE DE PARIS

## EXAMEN DE LA SITUATION ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE 2021

*SYNTHÈSE DE L'EXPERT-COMPTABLE DU COMITÉ SOCIAL ET ECONOMIQUE*

Décembre 2022

# LE CADRE DE LA MISSION

Notre mission pour le Comité social et économique s'inscrit dans le cadre des articles L2312-17 et L2315-88 du Code du Travail.

**NB : les informations contenues dans ce rapport sont confidentielles.**

En vous remerciant de la confiance que vous avez bien voulu nous témoigner, nous restons bien entendu à votre disposition pour toute information complémentaire.

**Pierre GUYON**  
*Expert Comptable*

**Mohamed AZMANI**  
*Directeur associé*

# LE CADRE DE LA MISSION :

## LA SITUATION ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE

### Article L2312-17 du Code du Travail :

« Le comité social et économique est consulté dans les conditions définies à la présente section sur :

- 1° Les orientations stratégiques de l'entreprise ;
- 2° **La situation économique et financière de l'entreprise ;**
- 3° La politique sociale de l'entreprise, les conditions de travail et l'emploi ».

### Article L2315-88 du Code du Travail :

« Le comité social et économique peut décider de recourir à un expert-comptable en vue de la consultation sur la situation économique et financière de l'entreprise prévue au 2° de l'article L. 2312-17 ».

# SOMMAIRE

1.

**Historique des faits marquants dans la gestion de la Mission Locale de Paris**

2.

**L'activité de la Mission Locale de Paris**

3.

**Les résultats de la Mission Locale de Paris**

3.1

**Les résultats analytiques**

3.2

**Les résultats comptables**

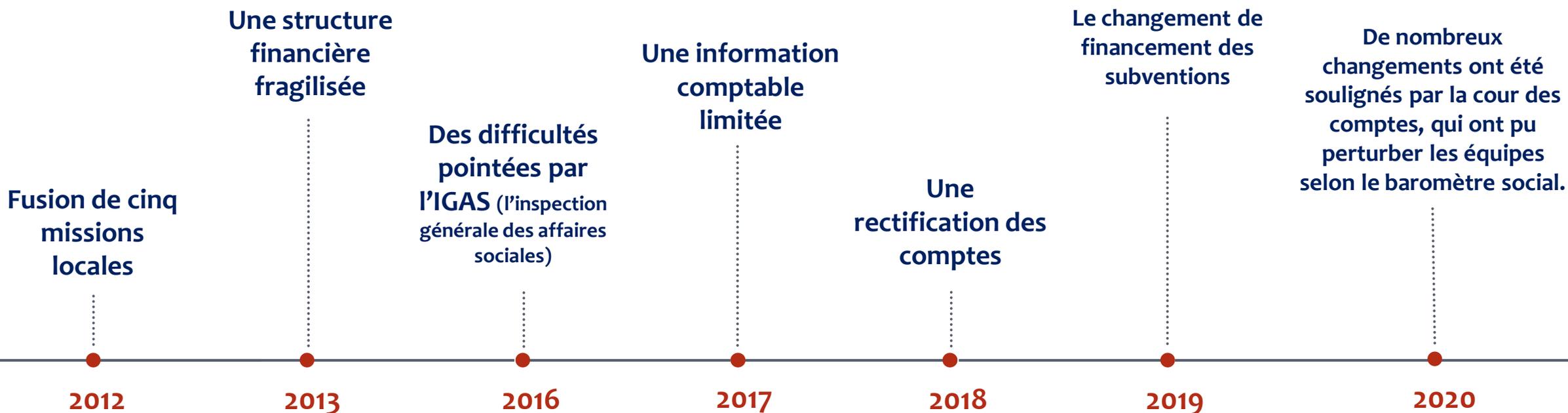
4.

**Le patrimoine de la Mission Locale de Paris**

**1.**

## **Historique des faits marquants dans la gestion de la Mission Locale de Paris**

# LA MISSION LOCALE DE PARIS PORTE LES STIGMATES LIÉES AUX DIFFICULTÉS PASSÉES...



**N.B :** Les événements ci-dessus sont détaillés dans les diapositives qui suivent.

## ... DES ERREURS COMMISES SUITE À LA MUTUALISATION DES SERVICES...

La mission locale de Paris résulte de la fusion de cinq missions locales intervenue en 2012. Ce regroupement s'est notamment traduit par la mutualisation de certaines fonctions telles que la direction, le conseil d'administration, certaines tâches de gestion ou encore au niveau des prestations.

### Fusion de cinq missions locales :

Un exercice de transition : De multiples reclassements liés à la fusion, ce qui a conduit à des économies apparentes ou des augmentations erronées de charges.

2012



# ... UNE GESTION IMMOBILIÈRE FRAGILISANTE...

## Une structure financière fragilisée

- L'association a fait le choix **d'installer le siège (situé auparavant rue des écoles) ainsi que les activités du site Belliard dans de nouveaux locaux rue Ganneron.**
- L'association a également réalisé en 2013 **l'acquisition de locaux rue de Borrego afin de loger les équipes du site Est (situés rue Hautpoul et Vitruve) sur un même lieu en 2014. La transition a été lourde financièrement** (investissements, travaux), d'autant plus que l'association ne s'est pas dénouée du paiement des loyers des anciens locaux en raison de la résiliation tardive des baux locatifs.
- La Mission Locale de Paris a dû assumer à la fois le paiement des loyers des nouveaux locaux rue Ganneron ainsi que le loyer des locaux rue Belliard. L'association a dû également supporter le loyer des locaux du site Est (locaux rues Hautpoul et Vitruve) et le remboursement des 3 premières mensualités de l'emprunt lié à l'acquisition des nouveaux locaux rue Borrego (en année pleine le remboursement de l'emprunt s'élève à 272k€).
- Une situation aux conséquences financières importantes.
- L'évolution des dépenses de fonctionnement (loyers et hors loyers), dans un contexte post-fusion, est symptomatique de problématiques organisationnelles et pose la question : De la gouvernance, de l'organisation et des procédures, des définitions des responsabilités et prises de décisions, des Profils des équipes de direction, de la Coordination et collaboration entre équipes et services et de la Qualité des outils de gestion et de pilotage.

2013



# ... DES DIFFICULTÉS POINTÉES PAR L'IGAS...

## Des difficultés pointées par l'IGAS (l'inspection générale des affaires sociales)

### Des difficultés de gestion

- La gouvernance au niveau national est peu lisible et marquée par une certaine confusion des rôles entre les principaux acteurs.
- L'animation régionale des missions locales reste parfois insuffisante.
- La gouvernance locale des missions locales est très dépendante des statuts propres à chacune d'entre elle.
- Un manque de visibilité budgétaire et une faible corrélation entre les moyens alloués et l'activité réelle des missions locales.
- Le poids respectif des différents financeurs des missions locales varie significativement entre les régions et des disparités régionales importantes entre les missions locales.
- Une situation financière hétérogène et marquée par une certaine fragilité qui risque de s'amplifier sur les années à venir.

### Un climat social mitigé

- Le climat social au sein des missions locales pâtit d'un manque de perspectives offertes aux salariés, un sentiment de manque de reconnaissance et d'interrogations plus profondes sur l'identité des missions locales et de leurs métiers.
- Les difficultés budgétaires ne sont pas sans conséquences sur le non renouvellement de postes voire de risques de licenciements.
- Une convention collective qui permet peu d'évolution.
- Les niveaux de rémunération sont largement déterminés par les règles de la convention et limités par les capacités financières des missions locales.
- L'évolution des métiers et de la nature même des missions confiées aux missions locales peut avoir un effet déstabilisateur sur le personnel et jouer sur le climat social au sein du réseau.

2016

#### Les trois axes qu'avait recommandés la Cour :

- développement des modes intensifs d'accompagnement, tels que la Garantie jeunes mise en œuvre par les missions locales,
- réduction du nombre de contrats aidés,
- développement de l'apprentissage.

# ... DES COMPTES QUI NE TRADUISENT PAS LA RÉALITÉ ÉCONOMIQUE...

## Une information comptable limitée

- La qualité de présentation de l'information comptable de la mission locale de Paris semble limitée (Des retraitements comptables d'une année à une autre et des difficultés à croiser l'information).

## Une rectification des comptes

- Les comptes 2018 ont été impactés par les rectifications qui ont été faites sur la demande de l'expert comptable et le CAC pour mieux traduire la réalité économique de l'association et pour assurer une lecture plus sincère des comptes.
- La répartition analytique par dispositif faite en interne semble limitée et ne permet pas une vraie lecture des performances de chaque dispositif.

2017



2018



# ... DES MÉTHODES DE COMPTABILISATION ALOURDISSANT LA SITUATION, À RECTIFIER...

## Le changement de financement des subventions

- 2019 est une année charnière car elle marque la mise en place d'une nouvelle convention pluri annuelle avec de nouveaux indicateurs ainsi qu'une nouvelle convention de subvention du dispositif garantie jeunes.
- Une somme était attribuée pour chaque projet auparavant, désormais la mission locale disposera d'une enveloppe globale à répartir par activité en échange d'un nombre imposé de jeunes à suivre. Les problématiques autour du reporting redeviennent donc un enjeu majeur. 2019 est une année transitoire de ce fait il y eu quelques indications restantes.
- L'année **2019 était caractérisée par des créances irrécouvrables d'un montant de 205K€ qui recouvraient des subventions comptabilisées sur les exercices précédents** (depuis 2016) mais jamais encaissées et donc comptabilisées à tort du fait d'un manque de suivi. De même que des charges financières (lié au retard CPO), des pénalités sociales (URSSAF), des charges sur exercices antérieurs, des provisions pour comptabilisation de retraite ainsi que des provisions pour risques (prud'hommal et litige commercial) avaient fortement impacté les comptes.

2019

## Mise en place d'un reporting plus appliqué

- L'arrivée de la nouvelle directrice aurait permis un meilleur encadrement du pilotage analytique, cela reste le même outil mais la méthode de travail a été modifiée.
- Le reporting se fait avec l'outil comptable SAGE et l'outil budgétaire FileMaker, un développement des axes analytiques ainsi qu'une alimentation plus rigoureuse sont désormais appliqués depuis le 2<sup>ème</sup> semestre 2020. A chaque enregistrement comptable, un enregistrement analytique a automatiquement lieu.
- Une répartition des frais de fonctionnement, des loyers et amortissements au prorata de la masse salariale a été également mise en place. Plus on a de masse salariale affectée, plus les coûts augmentent. Ex: 25% de la masse salariale pour un projet => 25% des coûts affectés à ce projet. Les charges des prestations sont réparties par projet également.
- Cette organisation a été réclamée par et pour les financeurs, et a été relevée par la cour des comptes, dont l'intervention s'est terminée fin 2020.

# DES RECOMMANDATIONS DE LA COUR DES COMPTES

De nombreux changements ont été soulignés par la cour des comptes, qui ont pu perturber les équipes selon le baromètre social.

## Le cœur de métier pourrait être renforcé pour suivre plus de jeunes.

- Selon le rapport de la Cour des comptes, la taille importante du siège, qui héberge les fonctions transverses (direction générale, fonctions support, directions DCIE et ESIO) a pour conséquence **une réduction de la part des moyens humains directement au contact des jeunes dans des fonctions d'accompagnement. Ainsi, la part des moyens directement au contact des jeunes ne s'élève qu'à 70 % fin 2019.**
- Or le cœur de métier demeure l'accompagnement des jeunes dans les sites d'accueil, ce qui signifie que des ressources peuvent être davantage investies pour la mission inhérente à la Mission Locale de Paris et qui consiste à recevoir les jeunes et à les orienter.

## La théorie de la globalisation des subventions

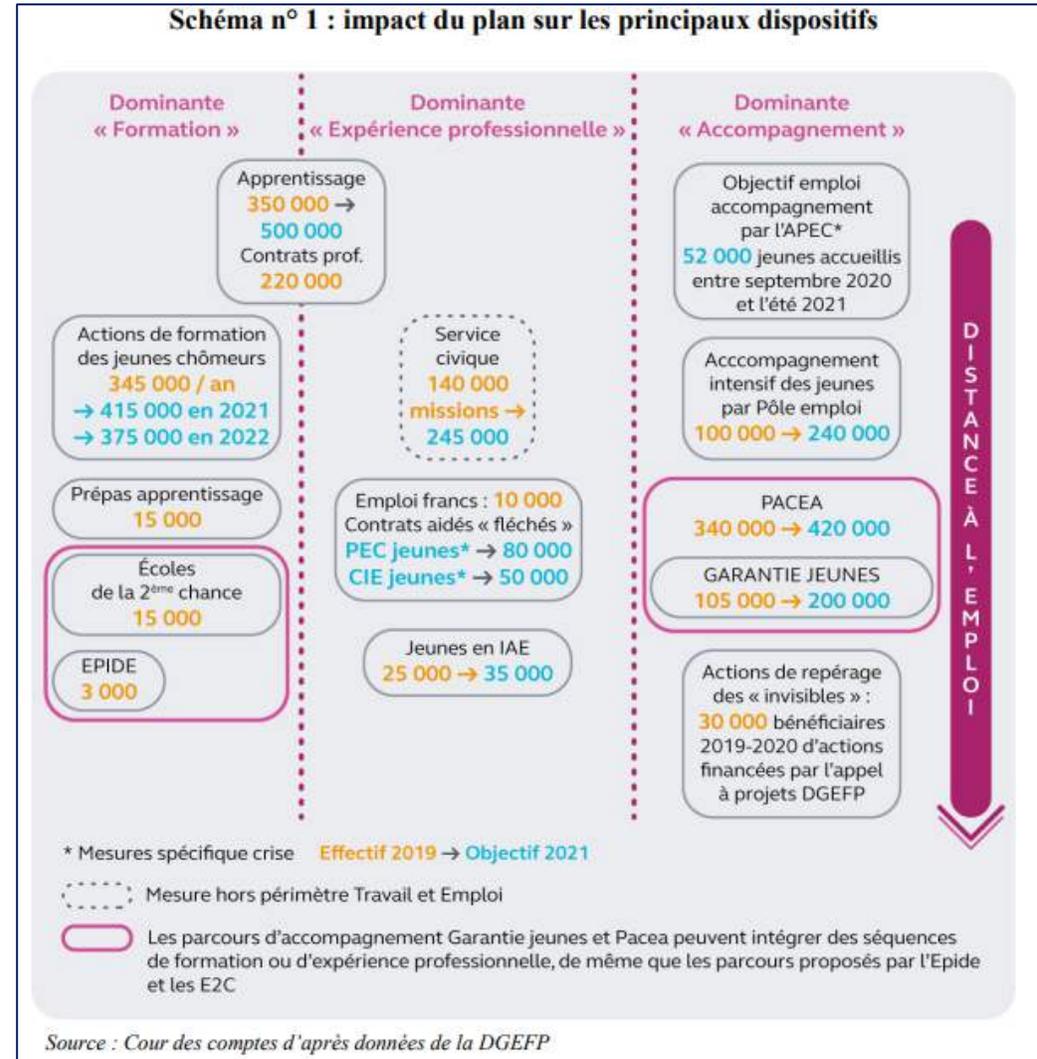
- La multitude de subventions de la mission locale : « **La fragmentation des financements spécifiques met également en lumière la faible coordination des financeurs.** Avec près de trente-cinq lignes de financement et pour des montants souvent faibles, leur gestion est source de coûts importants ».
- **Une volonté de globalisation des subventions a été évoquée**, notamment pour la Ville de Paris dont la renégociation de la CPO est actuellement en cours. En effet en plus de la subvention de fonctionnement, on relève environ 9 conventions pour deux grands axes qui sont l'aide sociale et la justice, dont des postes sont financés entièrement par la ville ou cofinancés avec l'Etat.
- **La direction a également évoqué la possible globalisation des budgets fléchés sur la justice.** Cependant la Direction souligne la difficulté liée aux multiples interlocuteurs.
- **La globalisation de ce financement permettrait une gestion plus libre par la Mission Locale tout en gardant des axes concrets et précis**, cela permettrait une meilleure visibilité sur les actions à mener et les objectifs fixés. Néanmoins le risque d'une réduction de l'enveloppe est à souligner.

2020

# UNE ÉVOLUTION DES DISPOSITIFS À ABSORBER

- Des moyens supplémentaires ont été accordés aux opérateurs pour leur permettre de faire face aux dépenses suscitées par l'augmentation en volume des dispositifs et **pour financer des recrutements, voire des locaux nécessaires.**
- Les missions locales ont ainsi bénéficié de 140 M€ de crédits supplémentaires en 2021**, les sommes effectivement versées dépendant toutefois, pour moitié, des résultats effectivement atteints. De même, **Pôle emploi s'est vu octroyer 69 M€ de crédits supplémentaires.**
- Plusieurs mesures complémentaires ont été prises simultanément à l'annonce du plan ou par la suite, pour permettre d'atteindre ses objectifs ambitieux. **Pour rendre plus attractive l'entrée en formation, notamment par rapport à d'autres dispositifs, tels que la Garantie jeunes, le Gouvernement a augmenté de près de 50 %, à compter du 1er mai 2021, la rémunération des stagiaires, qui n'avait pas été revalorisée de longue date.**

Schéma n° 1 : impact du plan sur les principaux dispositifs



# DES ÉVOLUTIONS RÉGLEMENTAIRES QUI RISQUE DE GÉNÉRER UNE FORME DE « CONCURRENCE » AVEC PÔLE EMPLOI



- La définition et le suivi d'un objectif quantitatif pour chaque dispositif et dans chaque territoire, appelé « **objectif territorial partagé** », a constitué la principale modalité de mise en œuvre du plan par les services déconcentrés de l'État.
- **À ce titre, des objectifs chiffrés ont été répartis entre Pôle emploi et les missions locales** pour améliorer leur rôle en matière d'orientation vers la formation. Dans leur majorité, les services déconcentrés ont su piloter les actions de façon serrée, avec de fréquentes réunions et des remontées d'indicateurs rapides. En relation avec les réseaux accompagnant les jeunes dans leur parcours d'insertion professionnelle, ils ont su développer des initiatives destinées aux jeunes et aux entreprises.
- L'accès des jeunes aux différentes offres a fait l'objet d'une attention particulière : **offres mises en ligne sur une plateforme électronique commune et meilleure coordination entre Pôle emploi et les missions locales**, principaux réseaux assurant le service public de l'emploi local.
- **Les deux réseaux ont eu à coopérer sur des projets concrets.**

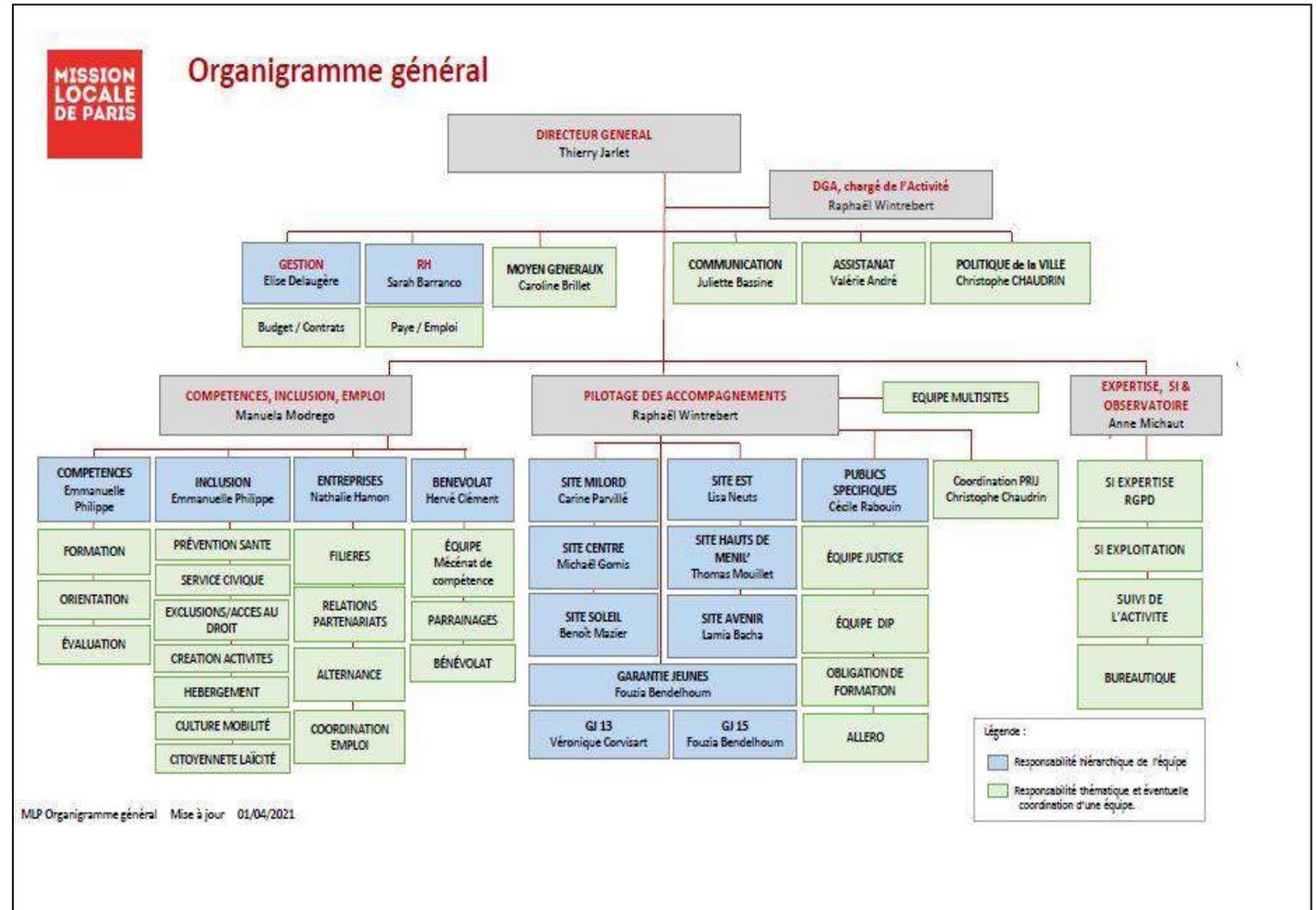
Source : Rapport public annuel 2022 de la cour des comptes – Plan 1 jeune 1 solution faveur emploi jeunes



*Dans le cas de la Mission Locale de Paris, concernant la répartition des objectifs entre Pôle emploi et la mission locale, il s'agirait des ratios 2/3 et 1/3 sur les objectifs CEJ.*

# L'ORGANIGRAMME AU 01/04/2021

On rappelle, qu'en 2021 : La Cour des comptes a souligné les nombreux changements opérés ces dernières années qui ont pu perturber les équipes selon le baromètre social.

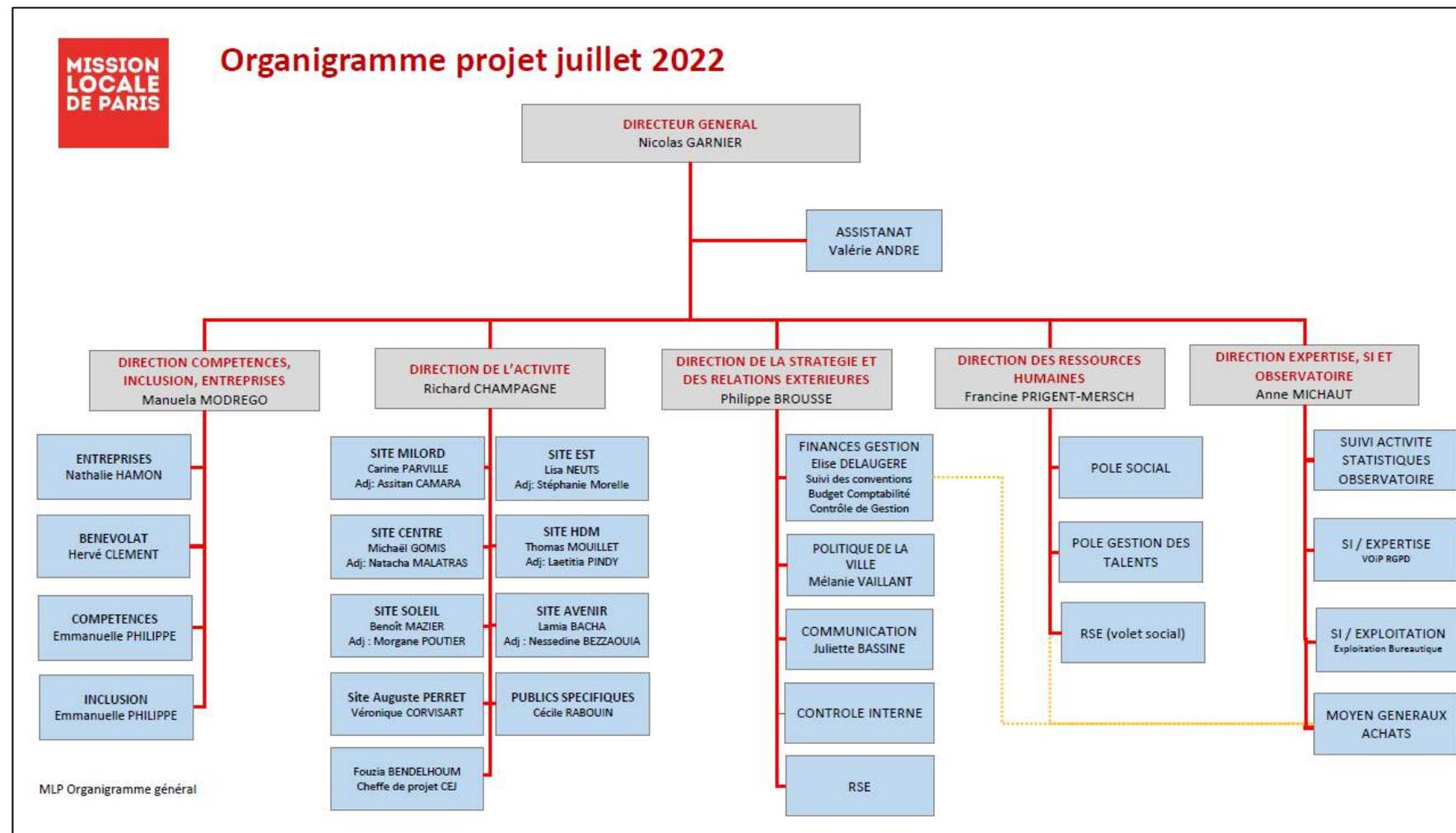


# LE PROJET D'ORGANIGRAMME EN JUILLET 2022 : UN ORGANIGRAMME AVEC UNE ORIENTATION PLUS « MANAGÉRIALE »

En septembre 2021, la **direction générale** de la Mission Locale de Paris a été confiée à Monsieur **Nicolas Garnier** qui a pris la suite de Monsieur Thierry Jarlet. Il convient de noter également l'arrivée d'un nouveau **directeur d'activité, Richard Champagne**.

Selon la direction concernant cette nouvelle organisation, la gouvernance a considéré qu'il était nécessaire de renforcer l'équipe de direction. Il y a eu des recrutements et ajustement de périmètre à la marge.

Objectif du nouvel organigramme : Dédié un directeur à 100% à l'activité, ce qui n'était pas le cas avant.

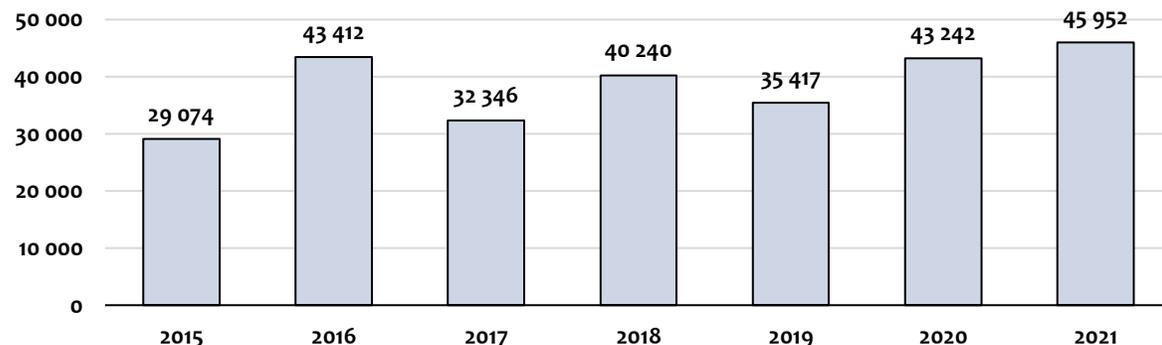


**2.**

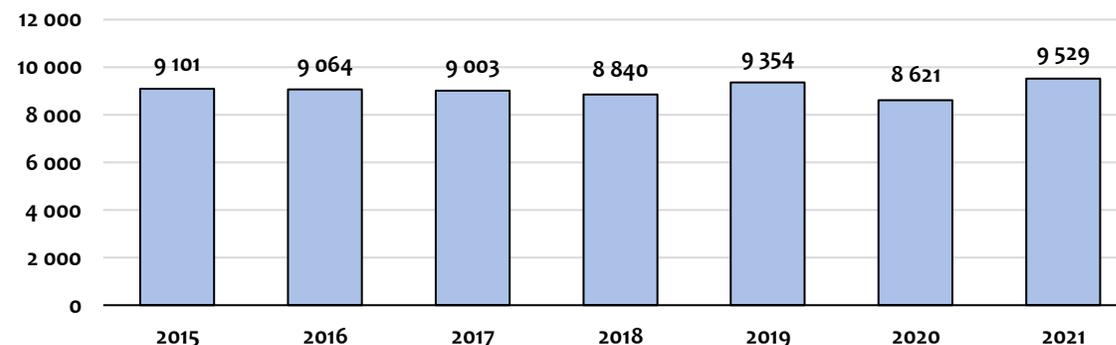
## **L'activité de la Mission Locale de Paris**

# L'ACTIVITÉ PROGRESSE AVEC LA HAUSSE DES DISPOSITIFS

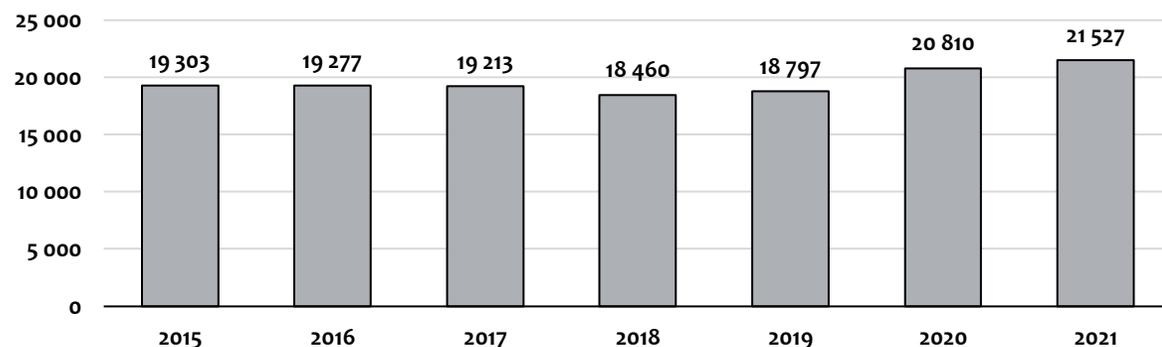
## Evolution du nombre de jeunes en contact avec la Mission Locale



## Evolution du nombre de jeunes accueillis pour la première fois (Primos) par la Mission Locale



## Evolution du nombre de jeunes accompagnés par la Mission Locale

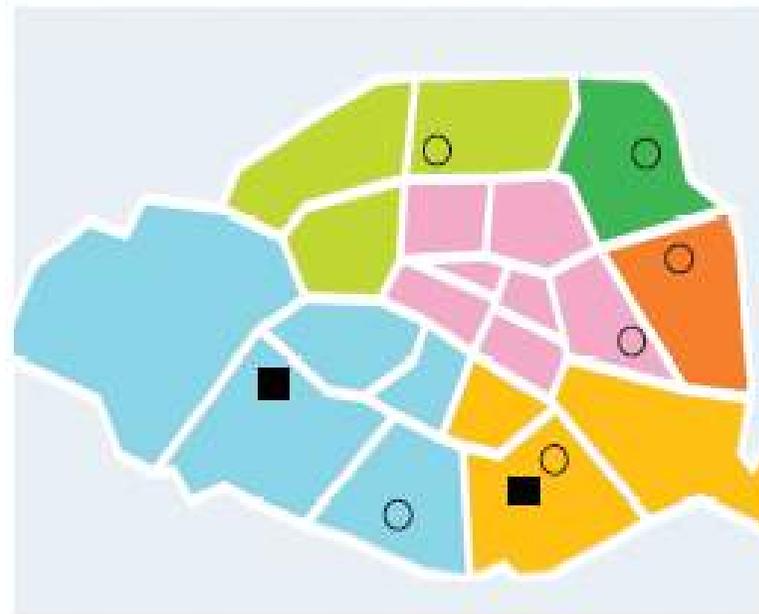


- Le nombre de jeunes en contact avec la Mission Locale s'élève à 45 952 en 2021, en hausse de 2 710 par rapport à 2020 (+6,3%), et de 58% comparé à 2015.
- En 2021, 9 529 jeunes ont été accueillis pour la première fois par la Mission Locale contre 8 621 l'année précédente, il s'agit d'un écart de 908 (+10,5%). Comparé à 2015, l'écart est de 428 (+5%).
- Le nombre de jeunes accompagnés en 2021 est de 21 527 contre 20 810 en 2020, il a augmenté de 717 (+3,4%) et de 2 224 comparé à 2015 (+12%).

# LES SITES D'ACCUEIL EN 2019 : SONT-ILS OPTIMISÉS ?

- L'accueil des jeunes par la Mission Locale de Paris est réalisé sur plusieurs sites.
- La question qui se pose repose sur l'adaptation des locaux aux effectifs présents et le nombre de jeunes à accueillir.
- Selon la direction, l'ancienne direction calculait le nombre de M<sup>2</sup> par salarié. Ce qui a conduit à prendre 25% de d'espace en plus.
- A ce jour, le recensement des espaces de bureaux et collectifs fera l'objet d'une étude plus approfondi.
- La direction considère répondre au besoin en m<sup>2</sup> sur Paris. Sur d'autres sites, il y aurait plus de tensions.
- Le site du 19ème est celui où ils peuvent avoir des difficultés et qui aurait sans doute besoin d'espaces complémentaires.

La Mission Locale de Paris compte 6 sites d'accueil et 2 sites Garantie Jeunes



● Site MILORD (8, 17, 18 <sup>e</sup> )	3 669 jeunes accompagnés
● Site EST (19 <sup>e</sup> )	2 685 jeunes accompagnés
● Site HDM (20 <sup>e</sup> )	2 773 jeunes accompagnés
● Site SOLEIL (5, 12, 13 <sup>e</sup> )	2 765 jeunes accompagnés
● Site CENTRE (1 à 4, 9, 10, 11 <sup>e</sup> )	2 615 jeunes accompagnés
● Site AVENIR (6, 7, 14, 15, 16 <sup>e</sup> )	2 848 jeunes accompagnés
■ Sites Garantie Jeunes 13 <sup>e</sup> et 15 <sup>e</sup>	1 442 jeunes accompagnés (Cf. p. 14)

# LES SITES DE LA MISSION LOCALE EN 2022



# ÉTAT DES LIEUX DES SITES DE LA MISSION LOCALE (1/4)

SITE	ADRESSE	BAILLEUR	SURFACE	DATE DEBUT	DATE FIN	DUREE DU BAIL	SUITE TERME BAIL	DATES DENONCIATION	MODE DENONCIATION	LOYER ANNUEL	LOYER/M²	DEPOT DE GARANTIE	TAXE	CHARGES	OBSERVATIONS	SALLE REUNION	BUREAU INDIV	BUREAU COLLECTIF
CENTRE	19 rue des Boulets 75011	SIGE IMO	494m²	01/07/2016	30/06/2026	10 ans	Pas d'information	Triennale: 30/01/2019-30/01/2022-30/01/2025	LRAR / Préavis 6 mois	199.267,94 €	403,38 €	49.816,98€	Provision taxe bureau : 2.075€/trimestre - Provision taxe foncière : 1441€/trimestre	Provision : 3.300€/trimestre	Règlement loyer trimestriel / Caution solidaire : ville de Paris / Franchise loyer 3 mois (départ 01/10/2016)	2	18	1
AVENIR	14-26 rue de Chatillon 75014	VILLE DE PARIS	490m²	06/03/2013	06/03/2019	6 ans	Pas d'information	Préavis 3 mois	LRAR ou acte extrajudiciaire / Préavis 3 mois	39.192,02€	79,98 €	Aucun	Aucune	Provision : 500€/mensuel	Bail a durée déterminée - cesse de plein droit à son terme	1	15	1
				06/03/2019	Bail non trouvé / Demande de renouvellement non trouvé/Aucune information trouvée										Pas d'information			
EST	65 rue d'Hautpoul 75019	SAGECO	370m²	01/09/2007	31/08/2016	9 ans	Pas d'information	Triennale: 01/03/2010-01/03/2013-01/03/2016	LRAR / Préavis 6 mois	123.546,24 €	333,91 €	14.166,66€	TVA	Provision : 479,26€/mensuel	Règlement loyer mensuel	2	11	2
EST PATIO	65 rue d'Hautpoul 75019	CDC HABITAT SOCIAL	106m²	01/02/2019	31/01/2028	9 ans	Pas d'information	Triennale: 01/07/2021-01/07/2024-01/07/2027	LRAR / Préavis 6 mois	22.800€	215,09 €	1.583,33€	TVA	Provision : 98,94€/mensuel	Règlement loyer mensuel - Franchise 9 mois loyer / Départ 01/11/2019			

# ETAT DES LIEUX DES SITES DE LA MISSION LOCALE (2/4)

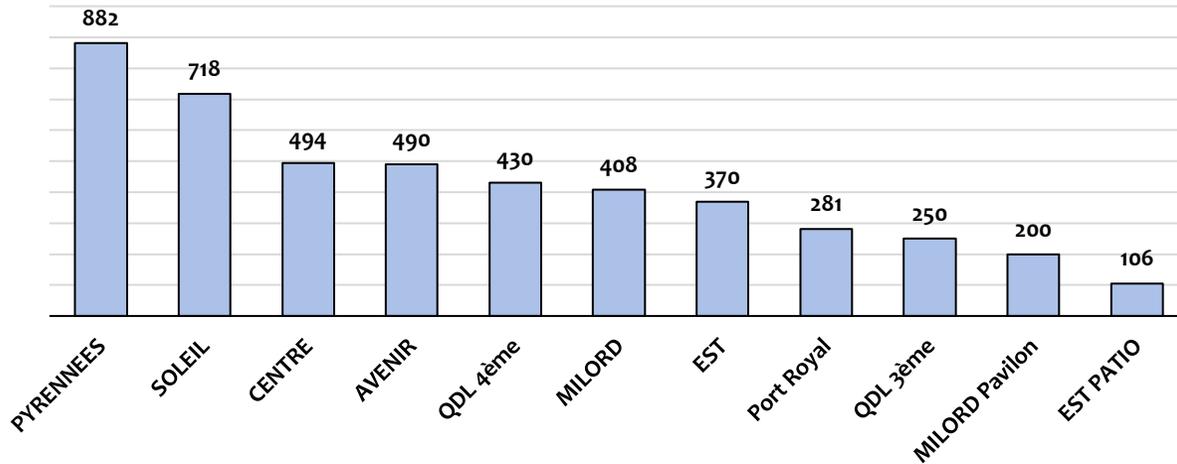
SITE	ADRESSE	BAILLEUR	SURFACE	DATE DEBUT	DATE FIN	DUREE DU BAIL	SUITE TERME BAIL	DATES DENONCIATION	MODE DENONCIATION	LOYER ANNUEL	LOYER/M²	DEPOT DE GARANTIE	TAXE	CHARGES	OBSERVATIONS	SALLE REUNION	BUREAU INDIV	BUREAU COLLECTIF
MILORD	9 impasse Milord 75018	Société PERILORD	408m²	01/01/2016	31/12/2024	9 ans	Reconduction tacite période triennale	Triennale : 01/07/2018-01/07/2021-01/07/2024	LRAR ou acte extrajudiciaire / Préavis 6 mois	177.846,28 €	435,90 €	33.315€	TVA	Provision : 340€/mensuel	Règlement loyer trimestriel - Franchise 3 mois loyer	2	13	2
MILORD Pavilon	7 impasse Milord 75018	Société PERILORD	200m²	01/09/2016	31/08/2025	9 ans	Reconduction tacite période triennale	Triennale : 01/03/2019-01/03/2022-28/002/2025	LRAR ou acte extrajudiciaire / Préavis 6 mois	105.373,92 €	526,87 €	20.000€	TVA	Provision : 230€/mensuel	Règlement loyer mensuel			
SOLEIL	93 rue Jeanne d'Arc 75013	RIVP	717,80m²	01/07/2022	01/07/2031	9 ans	Reconduction tacite période annuelle (max 31/12/2043)	9 ans / puis annuelle à l'issue des 9 ans	LRAR / Préavis 6 mois	101.363,90 €	141 €	51.496,50€	TVA	Provision : 1.246,74€/trimestre	Règlement loyer trimestriel	3	24	1
PYRENNEES	3 rue de l'Est 75020	Société civile des immeubles modernes de la rue de l'est	881,75m²	01/06/2021	31/05/2030	9 ans	Demande-proposition renouvellement / A défaut durée indéterminée	Triennale : 01/01/2024-01/01/2027-01/01/2030	LRAR ou acte extrajudiciaire / Préavis 6 mois	229.306€	260,06 €	55.125€	Taxe foncière : 516€/mensuel	Provision : 450€/mensuel (5.400€/annuel)	Pas d'information	4	22	4

# ETAT DES LIEUX DES SITES DE LA MISSION LOCALE (3/4)

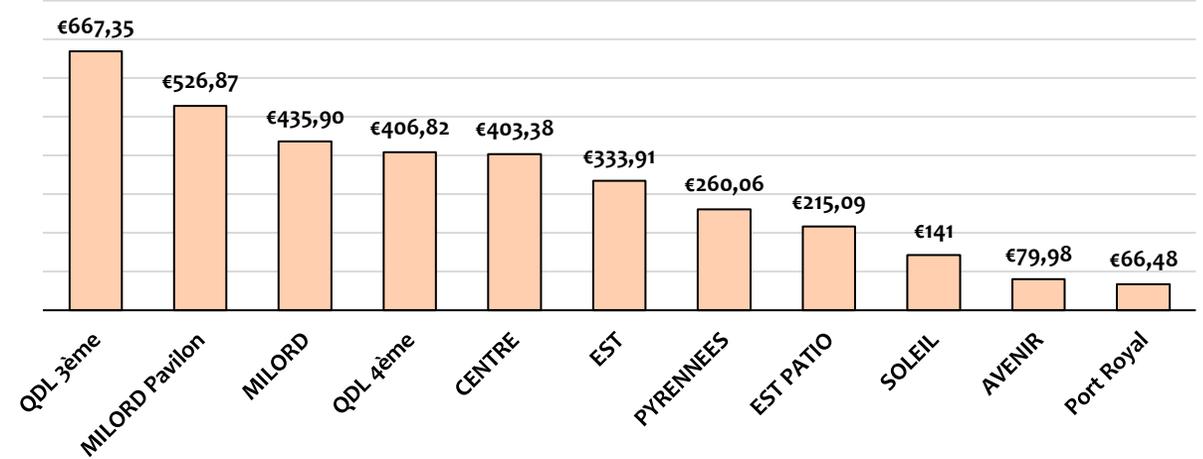
SITE	ADRESSE	BAILLEUR	SURFACE	DATE DEBUT	DATE FIN	DUREE DU BAIL	SUITE TERME BAIL	DATES DENONCIATION	MODE DENONCIATION	LOYER ANNUEL	LOYER/M <sup>2</sup>	DEPOT DE GARANTIE	TAXE	CHARGES	OBSERVATIONS	SALLE REUNION	BUREAU INDIV	BUREAU COLLECTIF
QDL 3ème	34 quai de la Loire 75019	SCI ADAR	250m <sup>2</sup>	01/01/2018	31/12/2026	9 ans	Pas d'information	Triennale: 30/06/2020 - 30/06/2023- 30/06/2026	Acte extrajudiciaire / Préavis 6 mois	166.837,88€	667,35 €	39.500€	Taxe foncière	Provision : 21.000€/annuel	Pas d'information	2	7 BUREAUX VIDES	6
QDL 4ème	34 quai de la Loire 75019	Société Abeille d'Or	430m <sup>2</sup> + 90m <sup>2</sup> de cave	13/06/2016	12/06/2025	9 ans	Pas d'information	Durée ferme de 9 ans (renoncement faculté résiliation triennale)- Sauf si repreneur agréé par bailleur	Acte extrajudiciaire / Préavis 6 mois	174.932,72€	406,82 €	35.000€	Taxe foncière / TVA	24.426,88€/annuel	Règlement loyer mensuel	1	7	2
Port Royal	81 bd de Port Royal 75013	RIVP	281,30m <sup>2</sup>	24/01/2022	30/09/2022	8 mois		Convention d'occupation pécaire	Convention d'occupation pécaire	18.700€/trimestre	66,48 €	Aucune		4.123,02€/trimestre				

# ÉTAT DES LIEUX DES SITES DE LA MISSION LOCALE (4/4)

Surface par site (en m<sup>2</sup>)



LOYER/M<sup>2</sup>

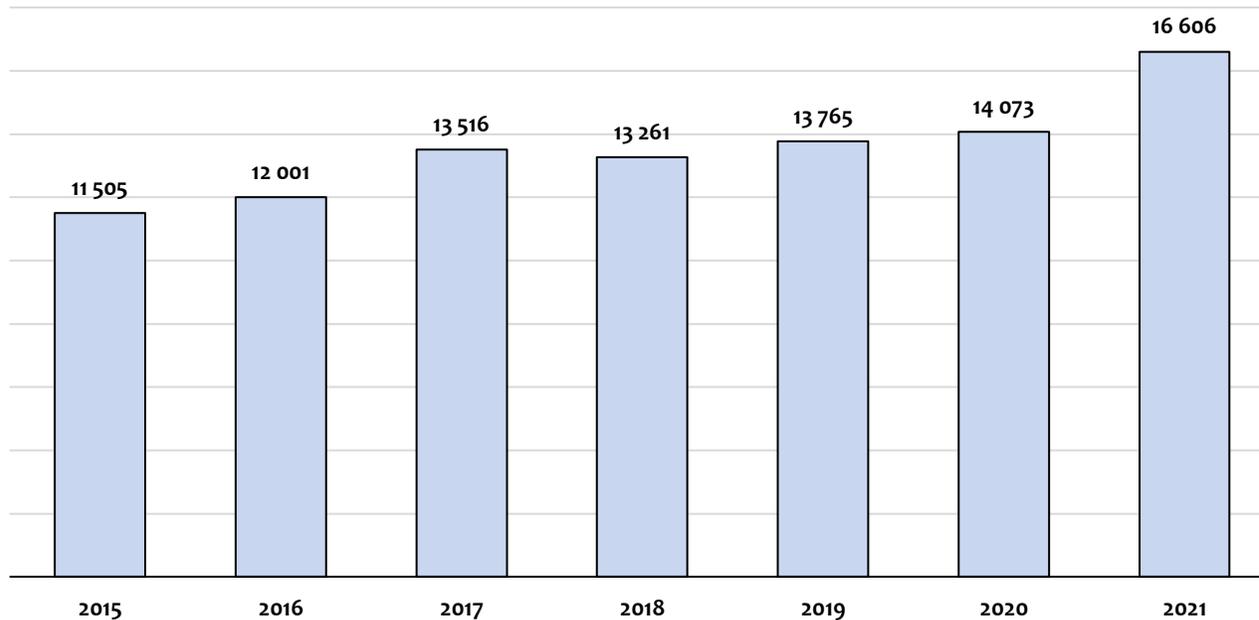


- La surface totale des sites est de 4 628,85 m<sup>2</sup>, il s'agit de 18,5 m<sup>2</sup> par agents.
- Le coût total des loyers est de 1 415 266,90 €, et il s'agit de 305,75 €/m<sup>2</sup>.

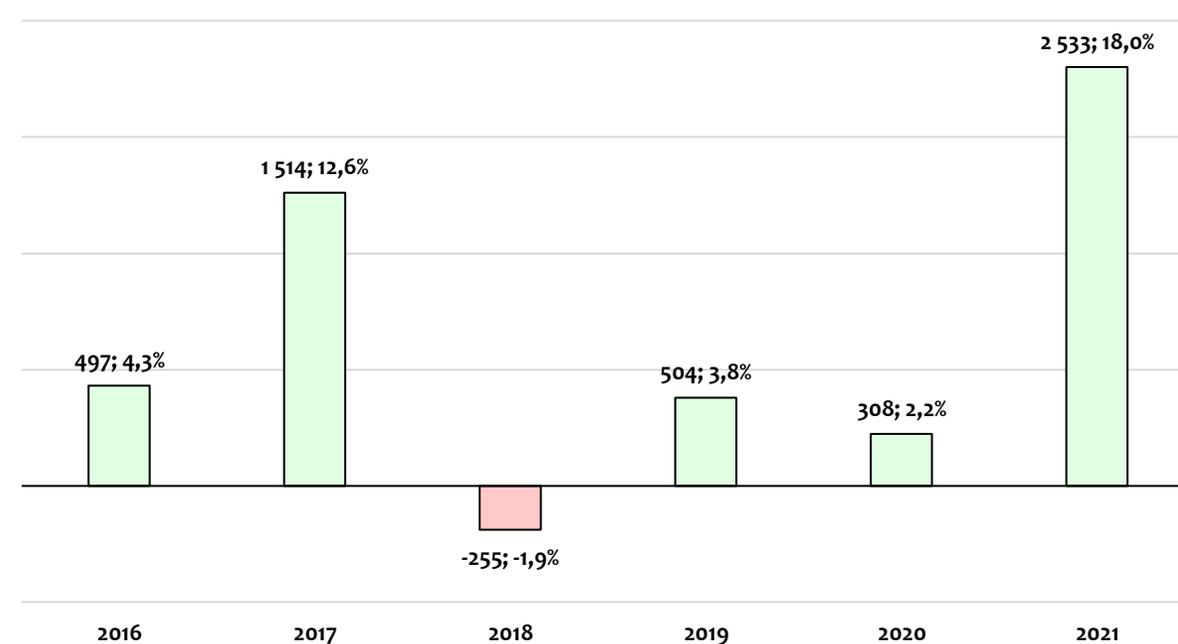
LES SALLES PAR SITE	SALLE REUNION	BUREAU INDIV	BUREAU COLLECTIF
SOLEIL	3	24	1
PYRENNEES	4	22	4
CENTRE	2	18	1
AVENIR	1	15	1
MILORD	2	13	2
EST	2	11	2
MILORD Pavillon			
QDL 3ème	2	7 bureaux vides	6
QDL 4ème	1	7	2

# EVOLUTION DES SUBVENTIONS D'EXPLOITATION : HAUSSE DES SUBVENTIONS D'EXPLOITATION EN 2021...

Evolution des subventions d'exploitation en K€



La variation annuelle des subventions d'exploitation (en %)



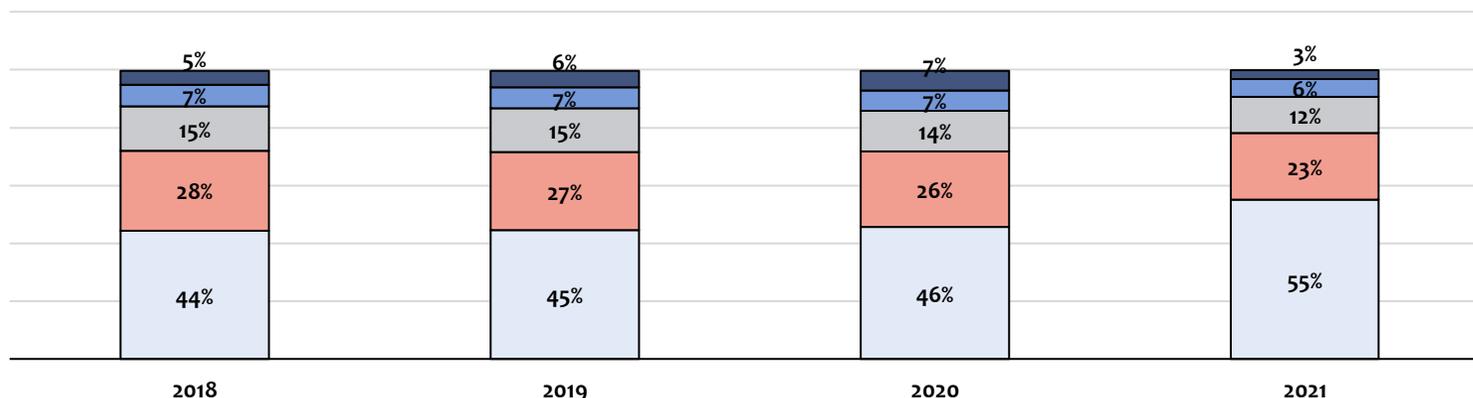
- La mission locale de Paris a perçu 16,6M€ de subventions en 2021 contre 14,1 M€ l'année précédente, soit une hausse de 18% (+2,5M€).
- Il s'agit de la hausse la plus importante sur la période étudiée.

## ... TIRÉES PAR D'IMPORTANTES SUBVENTIONS DE LA PART DE L'ETAT...

En K€	2018	2019	2020	2021	Ecart 21/20	Var. % 21/20
ETAT	3 744	3 918	4 519	5 631	1 112	25%
ETAT GJ	2 126	2 213	1 890	3 509	1 619	86%
<b>Sous-total</b>	<b>5 870</b>	<b>6 131</b>	<b>6 409</b>	<b>9 140</b>	<b>2 731</b>	<b>43%</b>
VILLE	3 688	3 721	3 701	3 844	143	4%
REGION	2 032	2 088	1 981	2 066	85	4%
POLE EMPLOI	977	988	980	1 009	29	3%
FSE	650	780	959	532	-427	-45%
PRIVE/AUTRES	44	57	43	16	-27	-64%
<b>Subventions par financeurs</b>	<b>13 261</b>	<b>13 765</b>	<b>14 073</b>	<b>16 606</b>	<b>2 533</b>	<b>18%</b>

### Evolution des subventions par financeurs

□ ETAT □ VILLE □ REGION □ POLE EMPLOI □ FSE



- Les subventions de l'Etat représentent 55% du total en 2021 contre 46% en 2020.
- La somme des subventions de l'Etat est de 9 140 K€ en 2021 contre 6 409 K€ en 2020. Il s'agit d'une hausse de 2,7 M€.
- La subvention de la ville a augmenté de 4% en 2021.
- La subvention de Pole Emploi s'élève à 1 M€ en 2021.

## ... EN LIEN AVEC LA MISE EN PLACE DE NOUVEAUX DISPOSITIFS ...

- **L'Etat a déployé le plan de relance « 1 jeune 1 solution »,** prévoyant un accompagnement renforcé des jeunes et un doublement du dispositif Garantie Jeunes. Pour cela, **la subvention de l'Etat destinée à la Mission Locale de Paris, s'est accrue de plus de 2,3 M€ contre 2020.**
- La ville de Paris a également mis en place **un plan de relance en faveur des QPV, femmes ou étudiants décrocheurs, avec un plan de relance de 450 K€.**

### Détail comptable des subventions d'exploitation :

En K€	2018	2019	2020	2021	Ecart 21/20	Var. % 21/20
<b>Sub.Fonctionnement Etat</b>	<b>3 003</b>	<b>3 152</b>	<b>5 273</b>	<b>4 028</b>	-1 245	-24%
Subvent°Etat Garantie Jeunes	2 126	2 213	0	3 509	3 509	-
<b>Sub.Fonct. Dépt De Paris</b>	<b>3 270</b>	<b>3 270</b>	<b>3 270</b>	<b>3 270</b>	0	0%
<b>Suvention fonct. Conseil Régional</b>	<b>1 801</b>	<b>1 942</b>	<b>1 930</b>	<b>1 966</b>	35	2%
<b>Subv.Pôle Emploi PPAE</b>	<b>977</b>	<b>988</b>	<b>980</b>	<b>1 009</b>	30	3%
Subv état-obligation formation	-	0	147	375	229	156%
"Réfugiés Accompangment social"	130	200	177	337	160	91%
Subv DIP ASE	244	258	258	258	0	0%
Sub.Dpt Paris.Dases Ani.Territorial	250	236	236	236	0	0%
Subv DIP FSE	244	167	270	232	-37	-14%
Subv. PIC Réfugiés 2020	-	0	113	225	113	100%
Subv Paris Boost Emploi	21	-	-	150	150	-
Subv. Repérage NEETS	-	27	127	127	0	0%
Convention justice ville	107	107	107	107	0	0%
Subvention Etat Radicalisation	25	50	105	105	0	0%
Subv Rég°Développeur Apprentiss	100	95	55	100	45	80%
Sub. Etat- Parrainage	96	98	73	98	24	33%
Subv Réfugiés formation	50	15	65	80	15	23%
Subv. Etat Justice FIPD ACSE	48	55	55	55	0	0%
Autres	767	892	831	339	-493	-59%
<b>Subventions d'exploitation</b>	<b>13 261</b>	<b>13 765</b>	<b>14 073</b>	<b>16 606</b>	<b>2 533</b>	<b>18%</b>

## ... NOTAMMENT LE DISPOSITIF GARANTIE JEUNE

### Evolution des subventions d'exploitation par dispositif :

En K€	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Ecart 21/20	Var. % 21/20
Subventions de base (socle) Hors GJ	9 014	9 032	9 247	9 051	9 351	9 563	10 273	710	7%
<b>Subventions GJ</b>	<b>0</b>	<b>576</b>	<b>1 651</b>	<b>2 126</b>	<b>2 213</b>	<b>1 890</b>	<b>3 509</b>	<b>1 619</b>	<b>86%</b>
Subventions spécifiques (fléchés)	2 490	2 393	2 618	2 084	2 201	2 619	2 824	205	8%
<b>Subventions d'exploitation</b>	<b>11 504</b>	<b>12 001</b>	<b>13 515</b>	<b>13 261</b>	<b>13 765</b>	<b>14 073</b>	<b>16 606</b>	<b>2 533</b>	<b>18%</b>

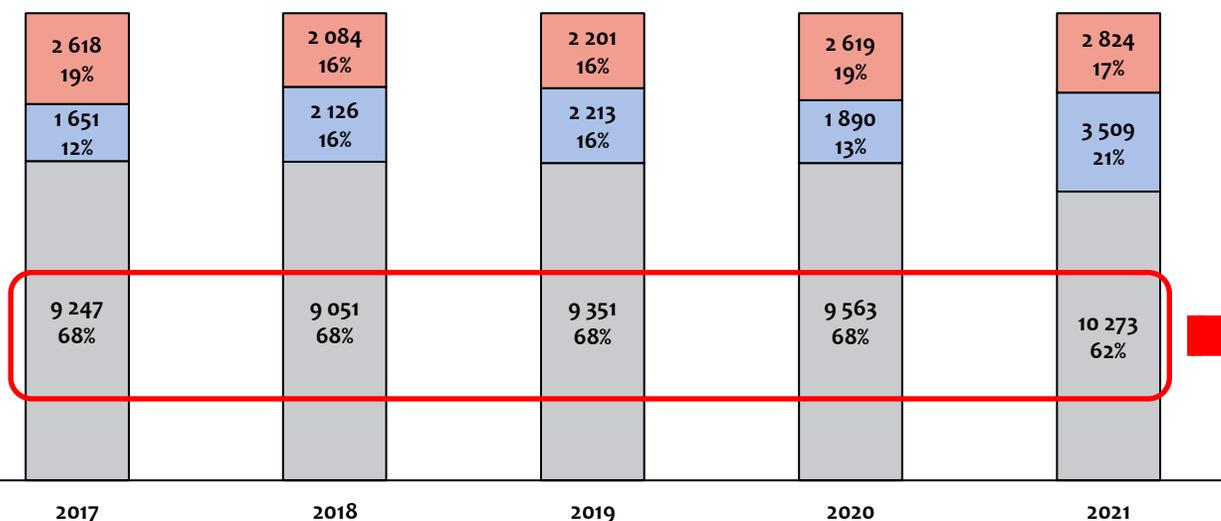
En K€	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Ecart 21/20	Var. % 21/20
Sub.Fonctionnement Etat	3 214	3 214	3 422	3 003	3 152	3 383	4 028	645	19%
Sub.Fonct. Dépt De Paris	3 070	3 270	3 270	3 270	3 270	3 270	3 270	0	0%
Subvention fonct. Conseil Régional	1 703	1 705	1 620	1 801	1 942	1 930	1 966	35	2%
Subv.Pôle Emploi PPAE	708	843	935	977	988	980	1 009	30	3%
<b>Subventions de base (socle) Hors GJ</b>	<b>8 694</b>	<b>9 032</b>	<b>9 247</b>	<b>9 052</b>	<b>9 351</b>	<b>9 563</b>	<b>10 273</b>	<b>710</b>	<b>7%</b>

- Les subventions garantie jeunes ont augmenté de 1,6 M€ en 2021, soit +86% par rapport à l'année précédente.
- Les subventions de base en provenance du socle hors GJ ont augmenté de 710 K€, il s'agit principalement des subventions de fonctionnement Etat (+645 K€).
- Les subventions spécifiques fléchées sont également à la hausse de 8% en 2021.

# L'ÉVOLUTION DE LA STRUCTURE DES SUBVENTIONS PAR DISPOSITIF

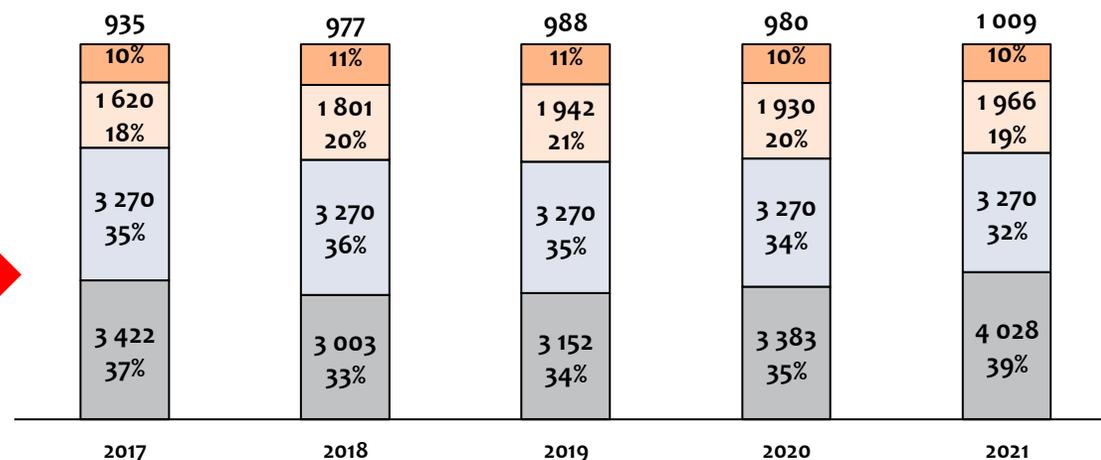
## Répartition des subventions par dispositif

■ Subventions de base (socle) Hors GJ   
 ■ Subventions GJ   
 ■ Subventions spécifiques (fléchés)



## Evolution de la répartition des subventions de base (socle) Hors GJ

■ Sub.Fonctionnement Etat   
 ■ Sub.Fonct. Dépt De Paris   
 ■ Subvention fonct. Conseil Régional   
 ■ Subv.Pôle Emploi PPAE



- Les subventions de base en provenance du socle représentent 62% des subventions en 2021 contre 68% les 4 dernières années. Il s'agit de 39% de subventions de fonctionnement Etat et 32% des subventions du département de Paris.
- Les subventions GJ représentent 21% en 2021 contre 13% l'année précédente, suite à leur hausse de 86%.

3.

## Les résultats de la Mission Locale de Paris

3.1

## LES RÉSULTATS ANALYTIQUES

# UN RÉSULTAT QUI SURPASSE LE BUDGET INITIAL : UN EXCÉDENT RÉALISÉ EN 2021, 4X SUPÉRIEUR AU BUDGET

En K€	Réel 2019	Réel 2020	Budget 2021	Réel 2021	Ecart R21/R20	%. Var R21/R20	Ecart R21/B21	%. Var R21/B21
<b>Total produits</b>	<b>14 290</b>	<b>14 008</b>	<b>14 282</b>	<b>15 800</b>	<b>1 792</b>	<b>13%</b>	<b>1 517</b>	<b>11%</b>
<b>Frais de personnel</b>	<b>10 596</b>	<b>10 448</b>	<b>10 937</b>	<b>11 331</b>	<b>883</b>	<b>8%</b>	<b>395</b>	<b>4%</b>
Loyer et charges	1 428	1 371	1 493	1 562	191	14%	69	5%
Fonctionnement	857	904	879	1 056	152	17%	176	20%
Activité	290	174	223	275	101	58%	52	23%
Dotations aux amortissements	242	374	430	439	65	17%	9	2%
Charges financières et pénalités	47	20	20	10	-10	-52%	-10	-51%
Réajustement Provisions Retraite	180	31	0	0	-31	-100%	0	-
Provisions pour dépréciation actifs	102	110	0	0	-110	-100%	0	-
Charges excep. liées aux exercices ante	144	20	0	0	-20	-100%	0	-
Dépréciation Immos financières (cautions)	0	79	0	0	-79	-100%	0	-
Litiges / Prudhomms	55	60	50	51	-9	-15%	1	2%
<b>Total charges</b>	<b>13 941</b>	<b>13 591</b>	<b>14 032</b>	<b>14 724</b>	<b>1 133</b>	<b>8%</b>	<b>691</b>	<b>5%</b>
<b>En % des pdts</b>	<b>97,6%</b>	<b>97,0%</b>	<b>98,2%</b>	<b>93,2%</b>				
<b>Résultat</b>	<b>349</b>	<b>417</b>	<b>250</b>	<b>1 076</b>	<b>659</b>	<b>158%</b>	<b>826</b>	<b>330%</b>
<b>En % des produits</b>	<b>2,4%</b>	<b>3,0%</b>	<b>1,8%</b>	<b>6,8%</b>				

- Le total des produits a augmenté de 1,8 M€ en 2021 par rapport à 2020 et de 1,5 M€ par rapport au budget, en lien avec la hausse des subventions versées par l'Etat.
- Cette hausse de produits a pu compenser la hausse des charges de 1,1 M€ par rapport à 2020.
- L'exercice 2021 se solde par un excédent de 1 M€, 417 K€ l'année précédente. Il s'agit du quadruple de l'excédent budgété.

## D'après la direction :

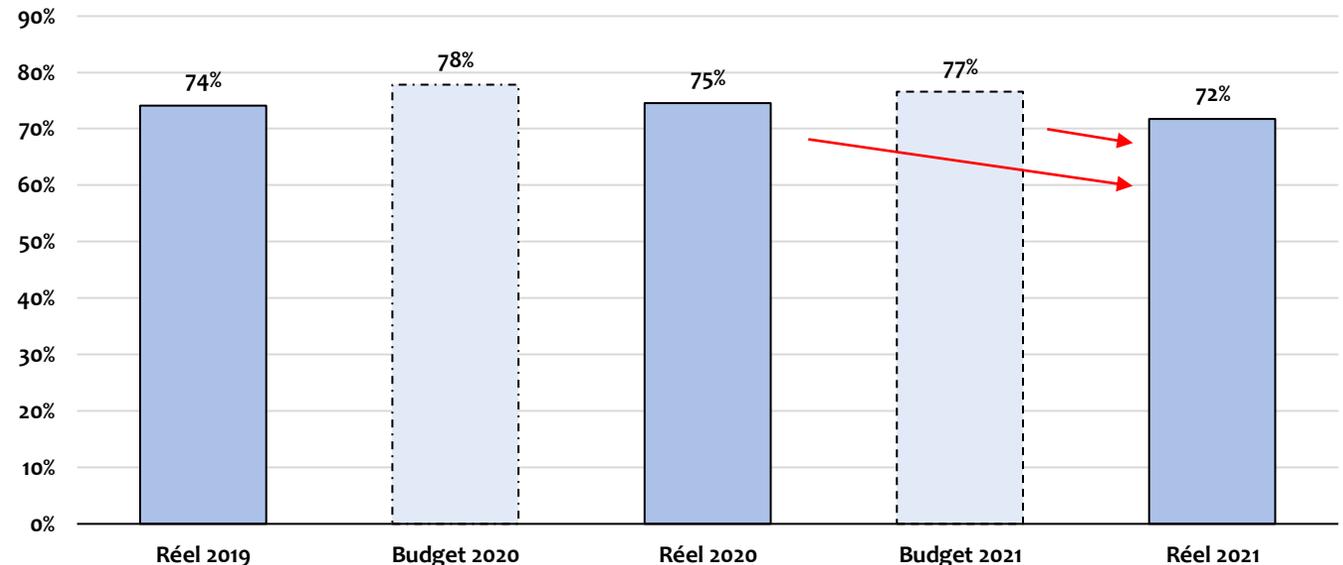
- « Le plan de relance de l'Etat de 1 933 k€ n'a pas pu être totalement dépensé même si tout a été mis en œuvre dans ce sens, notamment au regard des objectifs fixés par l'Etat (que ce soit pour les recrutements ou les investissements dans de nouveaux locaux). »
- Ce résultat a permis de combler le report à nouveau négatif (-407 K€), perdurant depuis la cession à perte d'un bâtiment en 2016.
- De plus, l'objectif fixé par les CAC d'équilibre de la structure financière est l'atteinte de 3 à 6 mois de trésorerie. Le résultat ayant été affecté aux fonds propres permet de se rapprocher progressivement de cette cible. »

# UNE ÉVOLUTION DES FRAIS DE PERSONNEL MOINS RAPIDE QUE L'ACTIVITÉ

En K€	Réel 2019	Budget 2020	Réel 2020	Budget 2021	Réel 2021	Ecart R21/R20	% Var R21/R20	Ecart R21/B21	% Var R21/B21
Masse salariale	6 455	6 654	6 504	6 640	7 065	561	9%	425	6%
Charges sociales	4 008	4 320	3 930	4 296	4 266	336	9%	-30	-1%
Intérim	133	0	14	0	0	-14	-100%	0	-
<b>Total Frais de personnel</b>	<b>10 596</b>	<b>10 974</b>	<b>10 448</b>	<b>10 937</b>	<b>11 331</b>	<b>883</b>	<b>8%</b>	<b>395</b>	<b>4%</b>
<b>En % des pdts</b>	<b>74%</b>	<b>78%</b>	<b>75%</b>	<b>77%</b>	<b>72%</b>				

- Les frais de personnel s'élèvent à 11,3 M€ en 2021, en hausse de 8% comparé à 2020 et de 4% comparé au budget.
- Le poids des frais de personnel a perdu 3 points par rapport à 2020, et inférieur de 5 points par rapport au budget.
- D'après le rapport CAC :
  - Une quarantaine de conseillers ont été recrutés, principalement sur le second semestre. La Mission Locale a été confrontée à des difficultés de recrutement. Celui-ci s'est fait à un rythme moins soutenu qu'attendu.
- D'après la direction
  - Ils ont réalisés des recrutements
  - La volonté était de renforcer le nombre de conseiller face aux jeunes (l'objectif serait presque atteint avec environ 100 conseilles) + 2 responsables par site
- A ce jour, la volonté est de stabiliser les effectifs et de travailler autour du développement de la compétence.

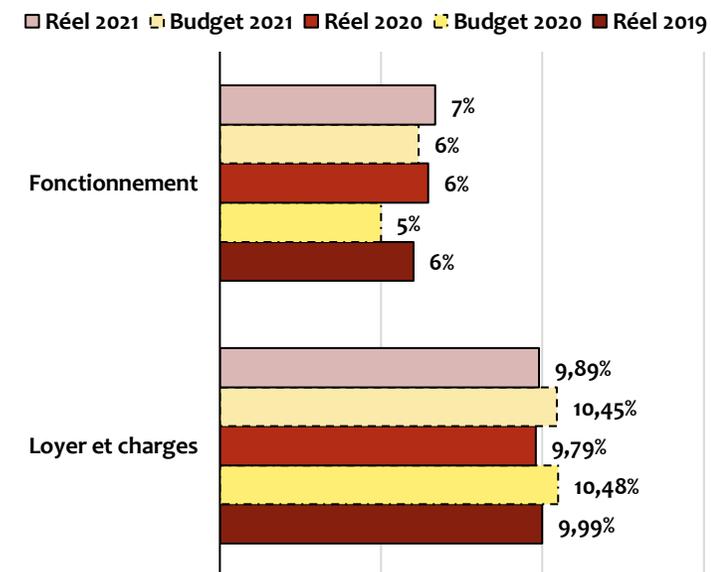
Evolution des frais de personnel (en % des pdts)



# PROGRESSION DES COÛTS IMMOBILIERS ET DES COÛTS DE FONCTIONNEMENT

En K€	2017	2018	2019	Budget 2020	Réel 2020	Budget 2021	Réel 2021	Ecart R21/R20	%. Var R21/R20	Ecart R21/B21	%. Var R21/B21
<b>Loyers</b>	<b>971</b>	<b>953</b>	<b>980</b>	<b>1 020</b>	<b>997</b>	<b>1 037</b>	<b>1 079</b>	<b>82</b>	<b>8%</b>	<b>42</b>	<b>4%</b>
Charges locatives	108	88	64	79	69	75	74	4	6%	-1	-2%
Energie (Electricité,gaz) eau	60	71	76	70	64	76	82	18	28%	6	8%
Entretien/ Nettoyage	150	145	156	163	136	169	168	32	23%	-1	-1%
<b>Maintenance / Travaux</b>	<b>26</b>	<b>31</b>	<b>76</b>	<b>89</b>	<b>48</b>	<b>71</b>	<b>102</b>	<b>54</b>	<b>111%</b>	<b>31</b>	<b>44%</b>
Taxes locatives	79	31	75	57	56	64	57	1	2%	-7	-11%
<b>Coûts immobiliers</b>	<b>1 394</b>	<b>1 319</b>	<b>1 427</b>	<b>1 478</b>	<b>1 371</b>	<b>1 493</b>	<b>1 562</b>	<b>191</b>	<b>14%</b>	<b>69</b>	<b>5%</b>
Informatique, repro, com électronique	413	432	519	421	522	504	536	14	3%	33	6%
Déplacements, RP(???) et communication	52	63	46	58	40	76	75	35	86%	-1	-2%
Autres charges externes (???)	99	114	133	111	200	178	214	14	7%	36	20%
Honoraires et Etudes	201	180	158	115	142	122	231	89	63%	109	90%
Frais bancaires courants Paris	7	3	0	0	0	0	0	0	-	0	-
<b>Fonctionnement</b>	<b>772</b>	<b>792</b>	<b>857</b>	<b>704</b>	<b>904</b>	<b>879</b>	<b>1 056</b>	<b>152</b>	<b>17%</b>	<b>176</b>	<b>20%</b>
<b>Total coûts immobiliers &amp; fonctionnement</b>	<b>2 165</b>	<b>2 111</b>	<b>2 284</b>	<b>2 182</b>	<b>2 275</b>	<b>2 372</b>	<b>2 618</b>	<b>343</b>	<b>15%</b>	<b>245</b>	<b>10%</b>
En % des ppts	16,1%	15,2%	16,0%	15,5%	16,2%	16,6%	16,6%				

Evolution du poids des charges en % des produits



- La somme des coûts immobiliers et les coûts de fonctionnement s'établit à 2,6 M€ en 2021, en hausse de 15% comparée à 2020 et de 10% comparée au budget.
- D'après le rapport CAC : suite à l'accroissement de l'activité, il y'avait un besoin en locaux, qui s'est concrétisé avec la prise à bail d'un nouveau site de 858 m<sup>2</sup> en juin 2021 dans le 20<sup>ème</sup> arrondissement de Paris.
- Plusieurs sites ont été rénovés ou sont en cours de rénovation, notamment sur les sites du 14<sup>ème</sup>, du 19<sup>ème</sup>, et du 20<sup>ème</sup>.

3.2

## LES RÉSULTATS COMPTABLES

# SYNTHÈSE DES RÉSULTATS COMPTABLES :

## UN RÉSULTAT NET À 1 M€ QUI VA RENFLOUER LES FONDS ASSOCIATIFS

En K€	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Ecart 21/20	%. Var 21/20
Produits d'exploitation	11 897	12 391	14 277	14 556	14 930	15 000	18 014	3 014	20%
dont subventions	11 505	12 001	13 516	13 261	13 765	14 073	16 606	2 533	18%
Charges d'exploitation	11 744	12 345	13 654	13 928	14 556	14 553	17 062	2 509	17%
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>153</b>	<b>46</b>	<b>623</b>	<b>628</b>	<b>374</b>	<b>447</b>	<b>951</b>	<b>504</b>	<b>113%</b>
En % des subventions	1,3%	0,4%	4,6%	4,7%	2,7%	3,2%	5,7%		
Produits financiers	0	5	0	2	0	0	79	79	-
Charges financières	110	54	0	0	0	80	65	-15	-19%
<b>Résultat financier</b>	<b>-110</b>	<b>-49</b>	<b>0</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>-80</b>	<b>14</b>	<b>94</b>	<b>-118%</b>
En % des subventions	-1,0%	-0,4%	0,0%	0,0%	0,0%	-0,6%	0,1%		
Produits exceptionnels	128	4 265	27	82	23	96	134	38	40%
Charges exceptionnelles	147	4 909	250	656	49	44	24	-20	-45%
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>-19</b>	<b>-644</b>	<b>-223</b>	<b>-574</b>	<b>-26</b>	<b>52</b>	<b>110</b>	<b>58</b>	<b>112%</b>
En % des subventions	-0,2%	-5,4%	-1,6%	-4,3%	-0,2%	0,4%	0,7%		
<b>Résultat net</b>	<b>22</b>	<b>-647</b>	<b>398</b>	<b>55</b>	<b>350</b>	<b>419</b>	<b>1 076</b>	<b>657</b>	<b>157%</b>
En % des subventions	0,2%	-5,4%	2,9%	0,4%	2,5%	3,0%	6,5%		

- L'année 2021 se solde par un bénéfice de 1 M€, contre 419 K€ en 2020, en hausse de 657 K€.
- Il s'agit de l'excédent généré le plus important sur toute la période étudiée à la Mission Locale de Paris.

# EVOLUTION DÉTAILLÉE DU RÉSULTAT D'EXPLOITATION :

## UN RÉSULTAT D'EXPLOITATION DOUBLÉ EN 2021

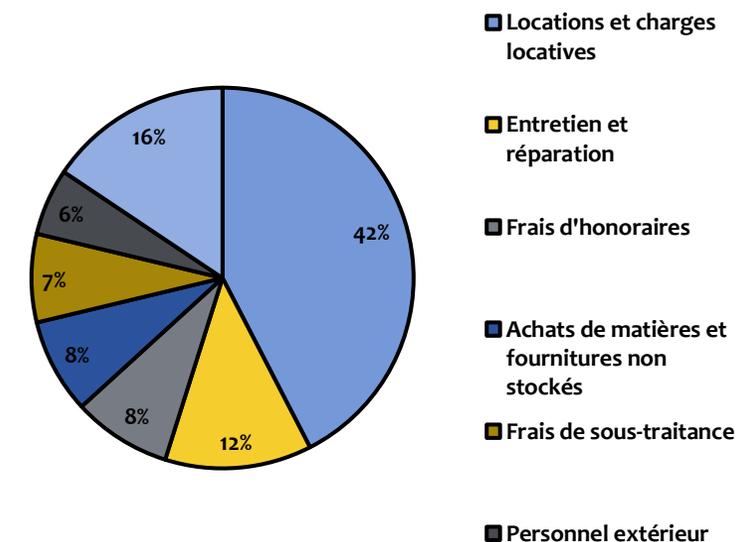
En K€	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Ecart 21/20	%. Var 21/20
Production vendue	0	0	122	237	271	246	244	-2	-1%
Production immobilisée	0	0	0	256	150	0	0	0	-
<b>Subventions d'exploitation</b>	<b>11 505</b>	<b>12 001</b>	<b>13 516</b>	<b>13 261</b>	<b>13 765</b>	<b>14 073</b>	<b>16 606</b>	<b>2 533</b>	<b>18%</b>
Autres produits d'exploitation	1	2	145	3	20	75	79	4	6%
Reprises sur amorti. Prov et transferts de charges	164	68	68	132	167	240	397	157	65%
Utilisation des fonds dédiés	227	320	426	667	557	366	687	321	88%
<b>Total produits d'exploitation</b>	<b>11 897</b>	<b>12 391</b>	<b>14 277</b>	<b>14 556</b>	<b>14 930</b>	<b>15 000</b>	<b>18 014</b>	<b>3 014</b>	<b>20%</b>
<b>Charges de personnel interne</b>	<b>7 896</b>	<b>8 224</b>	<b>9 253</b>	<b>9 879</b>	<b>9 754</b>	<b>9 698</b>	<b>10 525</b>	<b>827</b>	<b>9%</b>
<b>Autres achats et charges externes</b>	<b>2 284</b>	<b>2 483</b>	<b>2 543</b>	<b>2 516</b>	<b>2 742</b>	<b>2 511</b>	<b>2 922</b>	<b>411</b>	<b>16%</b>
Impôts, taxes et versements assimilés	726	742	685	679	908	895	937	42	5%
Dotation aux amortissements et provisions	296	268	249	295	579	732	837	105	14%
Autres charges	227	220	164	2	207	30	24	-6	-19%
<b>Reports en fonds dédiés</b>	<b>315</b>	<b>408</b>	<b>760</b>	<b>557</b>	<b>366</b>	<b>687</b>	<b>1 817</b>	<b>1 130</b>	<b>165%</b>
<b>Total charges d'exploitation</b>	<b>11 744</b>	<b>12 345</b>	<b>13 654</b>	<b>13 928</b>	<b>14 556</b>	<b>14 553</b>	<b>17 062</b>	<b>2 509</b>	<b>17%</b>
<b>= Résultat d'exploitation</b>	<b>240</b>	<b>135</b>	<b>955</b>	<b>518</b>	<b>376</b>	<b>445</b>	<b>951</b>	<b>506</b>	<b>114%</b>
En % des subventions	1,3%	0,4%	4,6%	4,7%	2,7%	3,2%	5,7%		

- Les produits d'exploitation ont augmenté de 3 M€ en 2020, soit +20%.
- Cette hausse a pu compenser la hausse des charges d'exploitation de 2,5 M€, et dégager un résultat d'exploitation de 951 K€.
- On note que les reports en fonds dédiés ont augmenté de 1,1 M€ en 2021, et s'élèvent à 1,8 M€. D'après le rapport CAC : « Les fonds qui n'ont pas pu être utilisés sur 2021, le seront sur 2022 et permettront ainsi de couvrir l'effet année pleine de la masse salariale liée aux recrutements 2021. »
- La non utilisation des budgets fait porter à la Mission Locale de Paris, le risque de voir ces budgets révisés par les financeurs.
- Le résultat d'exploitation en 2021 double par rapport à l'année précédente.

# EVOLUTION DES ACHATS ET CHARGES EXTERNES : LES LOCATIONS ET CHARGES LOCATIVES EN HAUSSE – UNE STRATÉGIE IMMOBILIÈRE EFFICACE ?

En K€	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Ecart 21/20	%Var 21/20
Locations et charges locatives	1 097	995	1 079	1 125	1 127	1 145	1 240	94	8%
Entretien et réparation	118	178	178	165	252	248	363	115	46%
Frais d'honoraires	117	132	201	199	163	185	244	59	32%
Achats de matières et fournitures non stockés	154	156	149	162	187	223	235	12	5%
Frais de sous-traitance	180	313	449	363	370	184	219	35	19%
Personnel extérieur	151	214	179	135	245	136	166	29	21%
Frais postaux et télécommunication	180	158	108	119	119	120	123	3	2%
Frais de publicité	12	28	12	26	19	51	100	49	97%
Redevances de credit-bail	184	140	71	111	124	109	77	-32	-30%
Achats d'études et prestation de services	0	10	25	36	47	34	51	17	50%
Frais d'assurance	34	43	40	43	44	51	48	-3	-5%
Concours divers (cotisations,...)	11	17	17	16	18	21	22	1	6%
Frais de missions et réception	28	97	45	38	23	9	19	9	97%
Documentation generale	6	2	4	7	11	8	9	2	20%
Services bancaires et assim.	4	4	7	3	32	18	3	-15	-83%
Frais de transport					1	2	3	1	36%
Achats de matières premières	6	6	4	4	6	1	0	-1	-100%
<b>Achats et charges externes</b>	<b>2 283</b>	<b>2 493</b>	<b>2 568</b>	<b>2 552</b>	<b>2 789</b>	<b>2 546</b>	<b>2 922</b>	<b>376</b>	<b>15%</b>
En % des subventions	20,0%	20,9%	19,9%	19,1%	19,2%	17,5%	17,1%		

Structure des charges externes en  
2021 (en %)



\* Le compte "achats d'étude et prestations de services" n'était pas intégré dans le calcul des charges externes les années précédentes

# UNE PROGRESSION CONTINUE DES LOCATIONS ET CHARGES LOCATIVES : NOUVEAU SITE EN 2021

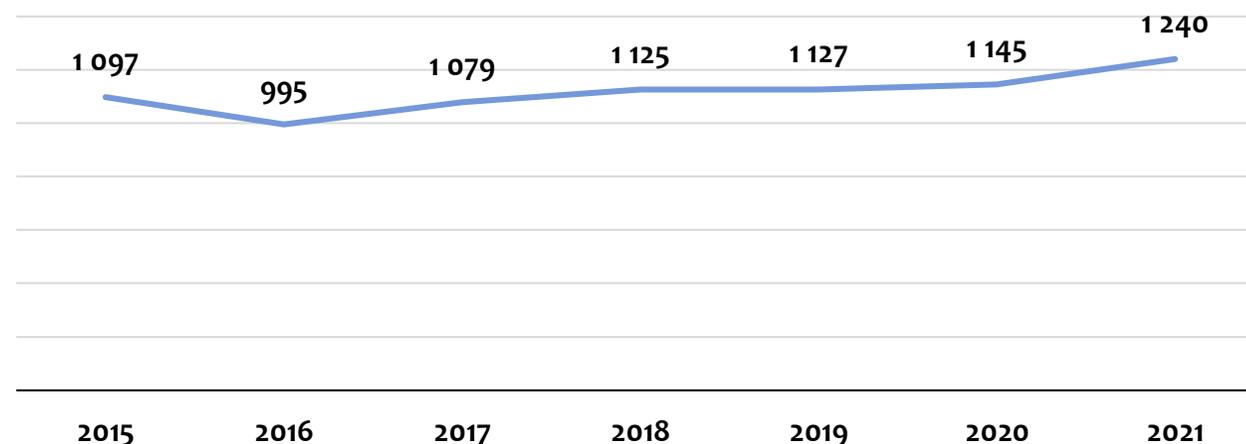
En K€	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Ecart 21/20	%.Var 21/20
Locations immobilières	1 034	898	971	1 024	1 050	1 066	1 148	82	8%
Charges locatives et de copropriété	64	97	103	99	76	79	88	10	12%
Locations	0	0	0	0	0	0	3	3	-
Locations mobilières	0	1	5	2	2	0	0	0	2%
<b>Locations et charges locatives</b>	<b>1 097</b>	<b>995</b>	<b>1 079</b>	<b>1 125</b>	<b>1 127</b>	<b>1 145</b>	<b>1 240</b>	<b>94</b>	<b>8%</b>
En % des subventions d'exploitation	9,5%	8,3%	8,0%	8,5%	8,2%	8,1%	7,5%		

D'après la direction : « Un site supplémentaire implanté dans le XXème Arrdt de Paris, Pyrénées, loué depuis juin. Grâce à une franchise de loyers obtenue de 5 mois, le coût est de 2 mois sur 2021, soit 37 k€. »

D'après la direction : « Une antenne MLP au sein des locaux de l'AFPA « Philippe Auguste » pour héberger l'équipe Obligation de Formation : le coût est de 18 k€ sur 2021 (27 k€ en année pleine sur 2022) »

- Les locations et charges locatives sont passées de 1,1 M€ en 2020 à 1,2 M€ en 2021, en hausse de 8%.
- Un bail a été pris en juin 2021 sur un site de 858 m<sup>2</sup> dans le 20<sup>ème</sup> arrondissement de Paris.
- D'après la direction, la hausse de ce poste de charges est également liée à « l'indexation des loyers pour tous les sites. »

Locations et charges locatives (en K€)



# UNE AUGMENTATION DES FRAIS D'ENTRETIEN ET RÉPARATION, EN LIEN AVEC LA RÉNOVATION DE SITES

En K€	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Ecart 21/20	%. Var 21/20
Maintenance informatique	117	148	97	143	183	245	61	33%
Entretien/ Réparation sur biens immobiliers	28	26	20	56	28	85	57	-
Télésurveillance	0	0	10	20	16	20	4	28%
Infogérance informatique	0	0	36	32	18	11	-7	-38%
Maintenance Pass avenir & transfé	3	2	1	2	1	2	2	366%
Entretiens et réparations	0	0	0	0	2	0	-2	-100%
Maintenance 5ème Avenue	10	2	0	0	0	0	0	-
Maintenance Pulsar linformatique	20	0	0	0	0	0	0	-
<b>Entretien et réparation</b>	<b>178</b>	<b>178</b>	<b>165</b>	<b>252</b>	<b>248</b>	<b>363</b>	<b>115</b>	<b>46%</b>
En % des subventions d'exploitation	1,5%	1,3%	1,2%	1,8%	1,8%	2,2%		

D'après la direction :

- La mutation et la modernisation informatiques, accélérées depuis la crise sanitaire (avec la mise en place du télétravail notamment), ont nécessité l'appui et l'accompagnement d'un prestataire informatique Smart IT (100 k€ vs 48 k€ en 2020) : accompagnement sur la maintenance niveaux 2 et 3, ainsi que sur le « pilotage informatique » de la structure  
 - Hausse du contrat Similo de 25% (outil métier des conseillers des Missions Locales)

- Les frais d'entretien et réparation ont augmenté de 46% en 2021. D'après la direction : « Du fait de la crise sanitaire sur 2020 et des confinements successifs, les sites ont été fermés sur 2020, les réparations ont donc été moindres sur 2020. Il y a eu un effet rattrapage sur 2021 :
  - Prestataires Isogard pour la vérification des extincteurs sur tous les sites 15 k€ ;
  - Prestataire Atès : Interventions sur les sites pour réparations diverses 22,5 k€ ;
  - OHM électricité : interventions sur les sites 11,4 k€ (dont nouveau site Pyrénées 5,7 k€) ».
- La ligne télésurveillance s'établit à 20 K€ en 2021, d'après la direction, la variation est expliquée par :
  - « Mise en place des alarmes et systèmes de sécurité par Vérisure sur le site Pyrénées : 2,3 k€ ;
  - Installation conforme et homogène sur tous les sites par Vérisure ».
- Il est mentionné sur le rapport CAC :
  - La nécessité de **rénovation de plusieurs sites**, plusieurs programmes de travaux ont eu lieu ou sont en cours : notamment sur les sites du 14<sup>ème</sup>, du 19<sup>ème</sup>, et du 20<sup>ème</sup>.
  - **Le déploiement et la fiabilisation des outils informatiques entamée sur le précédent exercice, se sont poursuivis sur 2021**, ainsi que l'acquisition des ordinateurs portables pour permettre le télétravail des salariés.

# LE DÉTAIL DES HONORAIRES :

## LE PRINCIPAL PRESTATAIRE EN 2021 EST UNE AGENCE IMMOBILIÈRE

En K€	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Ecart 21/20	% Var 21/20
<b>Honoraires Divers</b>	<b>23</b>	<b>149</b>	<b>63</b>	<b>1</b>	<b>65</b>	<b>117</b>	<b>52</b>	<b>81%</b>
Honoraires Conseil	0	0	21	47	49	34	-15	-31%
Honoraires RH	0	0	54	37	31	32	1	4%
Honoraires Avocats	0	0	22	33	7	29	22	-
Honoraires Expert comptable	0	31	23	27	18	18	0	0%
Honoraires CAC	15	14	14	16	16	14	-2	-12%
Honoraires	80	0	0	0	0	0	0	-
Frais d'actes et de contentieux	15	6	3	1	0	0	0	-
<b>Rémunérations d'intermédiaires et honoraires</b>	<b>132</b>	<b>201</b>	<b>199</b>	<b>163</b>	<b>185</b>	<b>244</b>	<b>59</b>	<b>32%</b>
<i>En % des subventions d'exploitation</i>	<i>1,1%</i>	<i>1,6%</i>	<i>1,5%</i>	<i>1,1%</i>	<i>1,3%</i>	<i>1,4%</i>		

Extrait du grand livre du détail des honoraires divers :

En €	Montant
<b>FLABEAU Honoraires agence immobiliere location rue de l'Est</b>	<b>50 000</b>
AN Honoraires site Avenir	33 960
<b>MAITRE DELABRE Honoraires Notaires bail rue de l'est</b>	<b>8 157</b>
BC2E Diagnostique amiante	4 650
AMPARIS Audit telephonie MLP	4 320
CABINET AVICE AVE Note hono n°8	4 320
HUMANO VERITAS Coaching Neuts	2 520
IN HUMANO VERITAS Coaching Rabouin	2 520
FNP AVICE AVE	2 160
IN HUMANO VERITAS Coaching Neuts	1 680
<b>CABINET AVICE AVE Note hono n°7</b>	<b>1 440</b>
<b>CABINET AVICE Site Gambetta Note hono n°2</b>	<b>960</b>
SAMAIN RICARD JUISSIERS Honoraires constat bail Pyrenees	840
BC2E Examen visuel PYR	720
BC2E Plomb avant travaux PYR	660
ABC JUSTICE	72
Extourne FNP CABINET AVICE HONORAIRES SITE EST	-1 920
<b>Total honoraires divers</b>	<b>117 060</b>

- Les rémunérations d'intermédiaires et honoraires affichent une hausse de 32% en 2021.
- Les honoraires divers représentent 48% du total en 2021. Ces derniers comprennent principalement des honoraires liés aux sites de la Mission Locale.
- Ci-contre le détail extrait du grand livre des montants des honoraires divers.
- Les honoraires conseil comprennent essentiellement des frais versés à NETEMEDIA, une agence de web.
- Les honoraires RH sont versés à des cabinets de recrutement, le montant est stable en 2021.
- Les honoraires avocat ont augmenté de 22 K€ en 2021. Cela est expliqué d'après la direction par :
  - Cabinet Alkyne : réécriture et négociation bail Pyrénées : 7,8 k€
  - Cabinet S&W : 18 k€ pour la rédaction de la procédure Achats Publics et l'accompagnement par un avocat à la rédaction des marchés publics déposés

# HAUSSE DES DÉPENSES DE PUBLICATION EN 2021

En K€	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Ecart 21/20 %	Var 21/20
Publications	12	27	12	24	18	51	92	42	82%
Cadeaux				1	0	0	4	4	-
Foires et expositions							3	3	-
Divers (pourboires, dons courants)	0	1	0	1	1	0	0	0	-
<b>Frais de publicité</b>	<b>12</b>	<b>28</b>	<b>12</b>	<b>26</b>	<b>19</b>	<b>51</b>	<b>100</b>	<b>49</b>	<b>97%</b>
En % des subventions d'exploitation	0,11%	0,24%	0,09%	0,20%	0,14%	0,36%	0,60%		

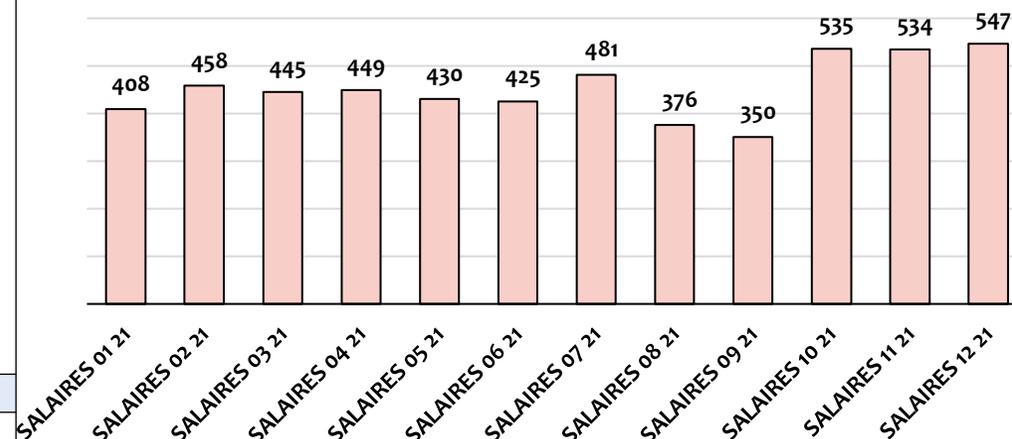
- Les frais de publicité ont quasiment doublé en 2021, ils sont passés de 51 K€ en 2020 à 100 K€ en 2021.
- D'après la direction, il s'agit de :
  - Campagne communication sur les réseaux (prestataire EPOKA) pour toucher un plus grand nombre de jeunes : 24 k€ dont 20 K€ financés par des subventions spécifiques ;
  - Elaboration rapport d'activité : 7,8 k€ (coût revu à la baisse en 2022) ;
  - Prestataire Shutterstock (Banque d'image pour la Newsletter notamment) : souscription annuelle 4,3 k€.
- D'après le rapport CAC : « Des campagnes de communication sur les réseaux sociaux ont été déployés, afin de toucher les jeunes les plus éloignés de l'emploi. »

## LE DÉTAIL DES SALAIRES ET TRAITEMENTS DU PERSONNEL : LA MISSION LOCALE DE PARIS INVESTIT-ELLE SUFFISAMMENT SUR SON CŒUR DE MÉTIER ?

En K€	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Ecart 21/20	%.Var 21/20
Rémunération du personnel	5 001	5 201	5 118	5 305	5 458	4 967	5 440	474	10%
Conges payés	12	-34	642	693	688	700	729	28	4%
Primes brutes						418	535	116	28%
Prime exceptionnelle non soumise						96	91	-4	-5%
Transports	59	65	78	82	83	66	83	18	27%
Variation provision CP	0	0	66	151	-11	-41	45	86	-
Primes exceptionnelles soumises						24	28	4	16%
Provision CET						66	24	-42	-63%
Gratifications stagiaires						22	9	-12	-57%
Indemnité service civique						10	6	-4	-44%
Primes et gratifications	9	145	103	194	181	0	2	2	-
Variation Prov. RTT	0				0	91	-14	-105	-116%
<b>Rémunération du personnel</b>	<b>5 081</b>	<b>5 378</b>	<b>6 007</b>	<b>6 424</b>	<b>6 398</b>	<b>6 417</b>	<b>6 977</b>	<b>560</b>	<b>9%</b>
En % des subventions d'exploitation	44,2%	44,8%	44,4%	48,4%	46,5%	45,6%	42,0%		

Montants extraits du grand livre 2021 :

Evolution mensuelle du poste Rémunération du personnel en 2021 (en K€)



- Les rémunérations du personnel affichent une hausse de 10% en 2021 et s'élèvent à 5,4 M€. Le montant se rapproche à peine de son niveau de l'année 2019.
- Les rémunérations du personnel évoluent moins vite que l'activité.
- Le poids des salaires et traitements est de 42% en 2021, il est à la baisse de 3,6 points par rapport à 2020 et de 4,5 points par rapport à 2019.
- D'après le rapport CAC : « le démarrage des plans de relance a induit le recrutement d'un nombre important de conseillers afin d'accroître les capacités d'accompagnement : une quarantaine, principalement le second semestre. Mais en dépit d'actions menées dès les modalités du plan de relance connues, la Mission Locale a été confrontée à des difficultés de recrutement. Celui-ci s'est fait à un rythme moins soutenu qu'attendu. »**
- Concernant les difficultés de recrutement, l'impact des salaires au sein de l'association mériterait d'être précisé.

# LE DÉTAIL DES CHARGES SOCIALES

En K€	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Ecart 21/20	% Var 21/20
Cotisations à l'urssaf	1 713	1 770	1 963	2 145	1 930	1 853	2 004	151	8%
<b>Primes brutes intéressement</b>	<b>0</b>	<b>0</b>		<b>7</b>	<b>180</b>	<b>190</b>	<b>250</b>	<b>59</b>	<b>31%</b>
Chèques déjeuners	144	176	190	205	203	194	219	25	13%
Cotisations aux mutuelles	180	207	211	214	224	196	215	19	10%
CNP Retraite Surcomplementaire	162	170	186	194	202	195	214	19	10%
Cotisations aux caisses retr.	10	12	49	82	127	124	177	53	43%
Cotisation à L'ircantec	234	237	239	209	198	183	164	-19	-10%
GNP Prévoyance	116	118	129	130	134	130	143	13	10%
<b>Formation</b>	<b>51</b>	<b>0</b>	<b>28</b>	<b>29</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>64</b>	<b>64</b>	<b>-</b>
Medecine du travail	21	23	29	31	29	28	33	5	18%
Variation provision cotis/CP	7	-21	29	90	-49	-25	27	52	-208%
<b>Indemnité Rupt. Conv.</b>	<b>144</b>	<b>61</b>	<b>9</b>	<b>53</b>	<b>50</b>	<b>33</b>	<b>17</b>	<b>-16</b>	<b>-50%</b>
Variation cot prov CET	0				42	39	14	-25	-63%
Versement au CE fonctionnement	11	10	12	13	14	12	14	2	17%
Formations Repas	1	4	2	3	0	0	1	1	-
Formation Repas	0	0			8	0	0	0	-100%
Charges organismes sociaux	0	3	5	0	0	0	0	0	-
Forfait social CSG/CRDS Intéress	0	0	32	-32	0	0	0	0	-
Formation Service Civique	0	0			4	0	0	0	-
Indemnité licenciement	4	6	0	40	11	10	0	-10	-100%
Autres charges de personnel	0	1	0	0	3	17	0	-17	-100%
Charges de personnel	0	53	113	16	22	22	0	-22	-100%
<b>Versements aux oeuvres sociales</b>	<b>19</b>	<b>17</b>	<b>20</b>	<b>24</b>	<b>23</b>	<b>25</b>	<b>0</b>	<b>-25</b>	<b>-100%</b>
Variation Prov. Cotis/RTT	0				0	54	-9	-63	-116%
<b>Charges sociales</b>	<b>2 815</b>	<b>2 846</b>	<b>3 246</b>	<b>3 454</b>	<b>3 355</b>	<b>3 281</b>	<b>3 547</b>	<b>266</b>	<b>8%</b>
En % des subventions d'exploitation	24,5%	23,7%	24,0%	26,0%	24,4%	23,3%	21,4%		

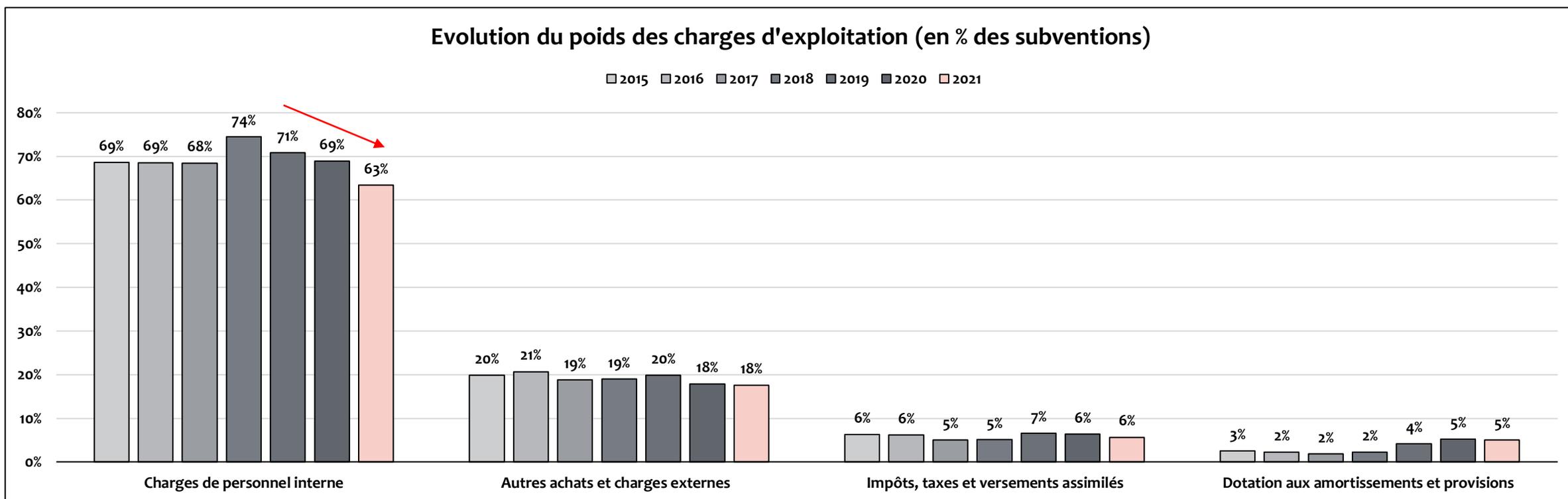
D'après la direction :

-Le compte 643000 Formation est utilisé depuis 2020. Auparavant, c'était le compte 648000. Une partie des remboursements sur les formations de 2021 portent sur 2022, d'où un niveau élevé du compte de formation en 2021.

D'après la direction :

-En 2020, 3 personnes concernées par les ruptures conventionnelles (ainsi qu'une provision pour une RC passée en 2021) En 2021, 3 personnes concernées

# EN 4 ANS, LE POIDS DES CHARGES DU PERSONNEL A DIMINUÉ DE 11 POINTS



- Le poids des principaux charges d'exploitation est resté stable en 2021, sauf les charges de personnel interne. Ce dernier a baissé de 6 points en 2021, il est passé de 69% à 63%. Comparé à 2018, il a baissé de 11 points.
- **Nous rappelons que le cœur du métier de la mission locale est son personnel.**

4.

## LE PATRIMOINE DE LA MISSION LOCALE DE PARIS

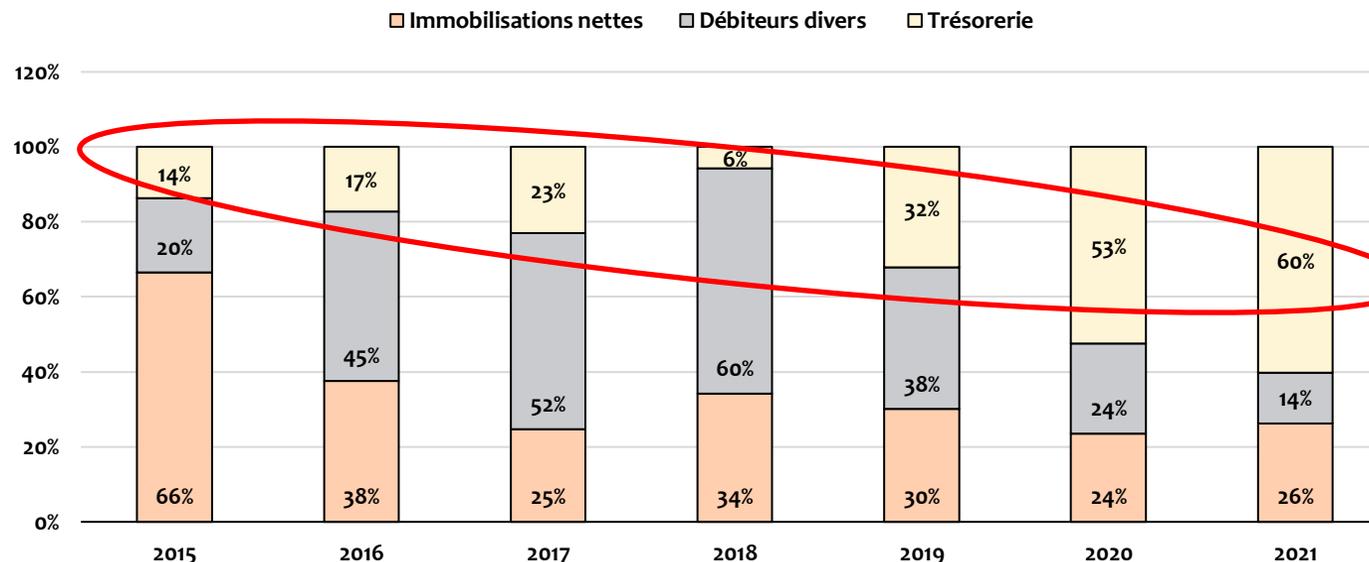
# L'ACTIF DU BILAN

## UNE TRÉSORERIE CONFORTABLE – QUELLE PART DESTINÉE À L'AMÉLIORATION DE LA SITUATION SOCIALE (SALAIRES, RECRUTEMENTS, CONDITIONS DE TRAVAIL) DE LA MISSION LOCALE DE PARIS ?

En K€	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Ecart 21/20	%.Var 21/20
Immobilisations nettes	5 251	1 396	1 302	1 610	1 964	2 037	2 829	791	39%
Dont immobilisations corporelles	4 908	1 331	858	840	926	1 231	2 091	860	70%
Débiteurs divers	1 563	1 676	2 751	2 825	2 469	2 070	1 460	-609	-29%
Trésorerie	1 084	639	1 206	274	2 102	4 541	6 476	1 935	43%
<b>Actif</b>	<b>7 898</b>	<b>3 711</b>	<b>5 259</b>	<b>4 709</b>	<b>6 536</b>	<b>8 648</b>	<b>10 765</b>	<b>2 117</b>	<b>24%</b>

Evolution de la structure de l'actif du bilan (en %)

- Le total du bilan affiche une hausse de 24% en 2021, et s'établit à 10,8 M€ contre 8,6 M€ l'année précédente.
- Après sa hausse en 2019 et 2020, la trésorerie continue d'augmenter en 2021 et s'affiche à 6,5 M€.
- Les immobilisations nettes sont de l'ordre de 2,8 M€ en 2021 contre 2 M€ en 2020, en hausse de 39%.

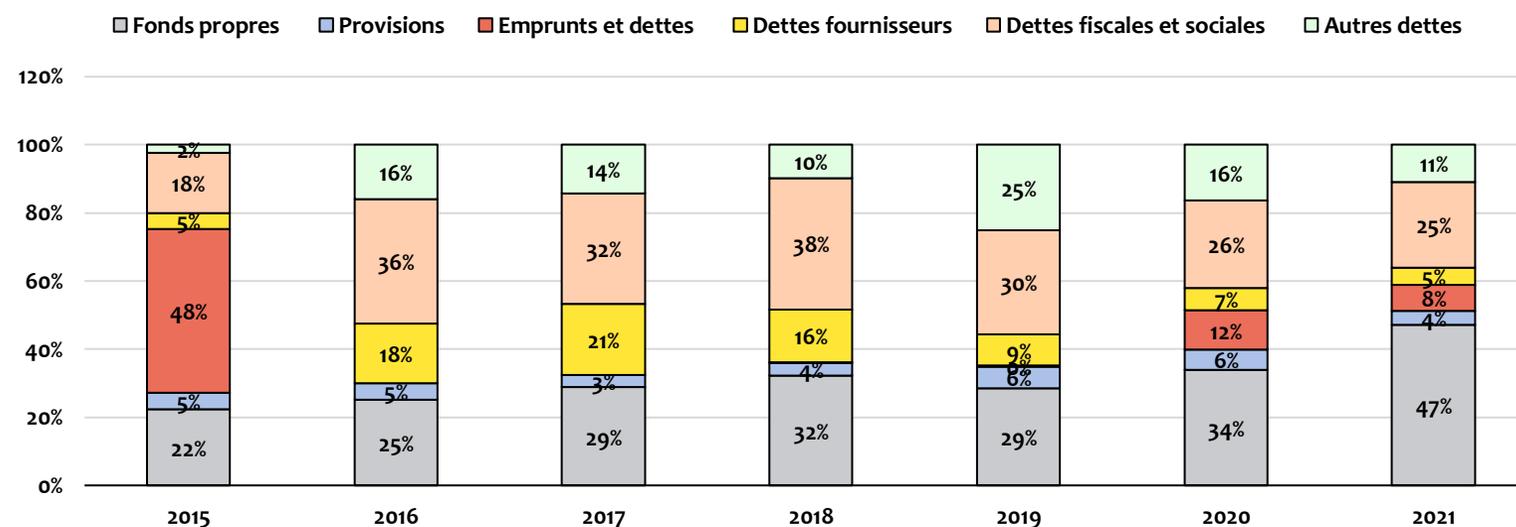


# LE PASSIF DU BILAN : DES FONDS PROPRES RENFORCÉS

En K€	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Ecart 21/20	%Var 21/20
Fonds associatifs	1 427	510	765	961	1 502	2 253	3 256	1 003	45%
Fonds dédiés	338	426	760	557	366	687	1 817	1 130	164%
<b>Fonds propres</b>	<b>1 765</b>	<b>937</b>	<b>1 525</b>	<b>1 518</b>	<b>1 867</b>	<b>2 941</b>	<b>5 073</b>	<b>2 133</b>	<b>73%</b>
Provisions	392	178	178	178	414	505	435	-70	-14%
Emprunts et dettes financières	3 788	0	0	8	17	1 000	831	-169	-17%
Dettes fournisseurs	375	652	1 105	731	607	563	544	-18	-3%
Dettes fiscales et sociales	1 386	1 348	1 695	1 811	1 985	2 222	2 697	475	21%
Autres dettes	192	596	755	463	1 647	1 418	1 185	-233	-16%
<b>Passif</b>	<b>7 898</b>	<b>3 711</b>	<b>5 259</b>	<b>4 709</b>	<b>6 536</b>	<b>8 648</b>	<b>10 765</b>	<b>2 117</b>	<b>24%</b>

Evolution de la structure du passif du bilan (en %)

- Le total du passif a augmenté de 2 M€ en 2021.
- Les fonds propres sont à la hausse de 2 M€, dont 1 M€ de fonds associatifs et 1,1 M€ de fonds dédiés.



## LE DÉTAIL DES FONDS ASSOCIATIFS

En K€	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Ecart 21/20	%Var 21/20
Fonds associatifs sans droit de reprise	1 987	1987	1987	1987	1 987	1 987	1 987	0	0%
Report à nouveau	-1 004	-981	-1628	-1230	-1 175	-826	-407	418	-51%
Résultat de l'exercice	22	-647	398	55	350	418	1 076	658	157%
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	421	151	8	149	340	674	600	-73	-11%
<b>TOTAL FONDS ASSOCIATIFS</b>	<b>1 427</b>	<b>510</b>	<b>765</b>	<b>961</b>	<b>1 502</b>	<b>2 253</b>	<b>3 256</b>	<b>1 003</b>	<b>45%</b>

- Les fonds associatifs sont passés de 2,3 M€ en 2020 à 3,3 M€ en 2021, en hausse de 1 M, soit +45%.
- La hausse est principalement liée au résultat excédentaire dégagé.
- Les fonds associatifs sans droit de reprise restent stables sur l'exercice.

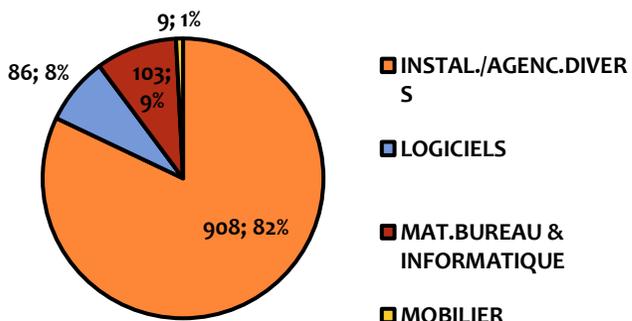
## LE DÉTAIL DES FONDS DÉDIÉS ET REPORTÉS

- Au 31/12/2021, le montant comptabilisé des fonds dédiés est de 1,8 M€ contre 687 K€ au 31/12/2020.
- 74% de ce montant est dédié au projet Garantie Jeune, pour une somme de 1,3 M€.

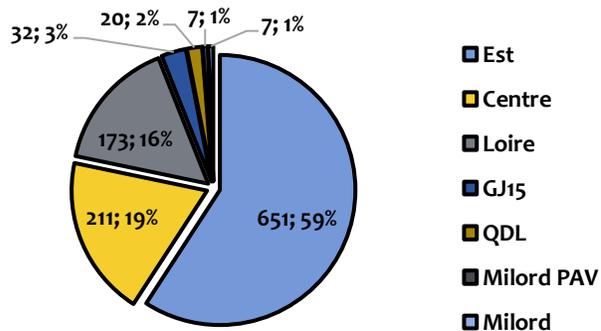
Les fonds dédiés et reportés	A l'ouverture de l'exercice	Reports	Montant global utilisé	Montant global à la clôture
Garantie Jeune	364 649	1 335 983	364 649	1 335 983
Obligation de formation	105 235	123 115	105 235	123 115
Pic Réfugiés Allero	32 278	119 753	32 278	119 753
Paris Boost emploi	-	54 194	-	54 194
Radicalisation	21 366	51 619	21 366	51 619
PRIJ	-	38 818	-	38 818
Pic repérage Neets	29 648	30 611	29 648	30 611
ARS	-	20 000	-	20 000
Cités éducatives	14 072	18 947	14 072	18 947
Parcours linguistique	10 000	10 000	10 000	10 000
SPRO	-	7 108	-	7 108
En route monde pro	-	6 969	-	6 969
Point Paris Emploi	9 358	-	9 358	0
PIC repérage Neets	13 080	-	13 080	0
Summer Camp	12 022	-	12 022	0
En route monde pro	19 196	-	19 196	0
Pacte 2e chance	18 017	-	18 017	0
Décrochage insitutionnel	24 305	-	24 305	0
Radicalisation Poste	4 101	-	4 101	0
Moyen Citoyen	10 000	-	10 000	0
<b>TOTAL</b>	<b>687 327</b>	<b>1 817 117</b>	<b>687 327</b>	<b>1 817 117</b>

# 82% DES ACHATS D'IMMOBILISATIONS EN 2021 CONCERNENT L'INSTALLATION ET L'AGENCEMENT, POUR UN TOTAL D'ENVIRON 1 M€...

Structure des investissements en 2021  
(en M€ ; %)



Structure des investissements par principaux sites en 2021 (en M€ ; %)



Cabinet d'Expertise comptable  
43 rue de Rennes  
75006 Paris  
Tél : 01 42 17 04 15  
Fax : 01 42 17 04 10  
contact@diagoris.fr

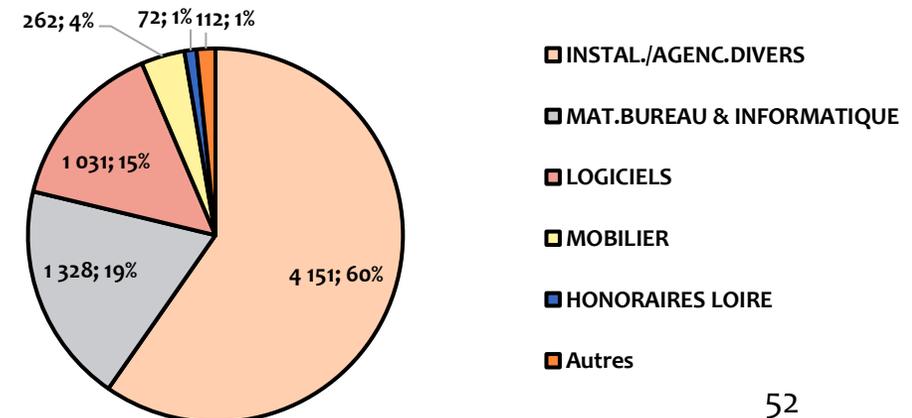
Libellé	Date d'acquisition	Site	Désignation	Valeur d'achat
INSTALL./AGENC.DIVERS	01/09/2021	Est	Cristin Bat - Devis Complémentaire	548 843
INSTALL./AGENC.DIVERS	27/11/2021	Centre	Cristin Bat - Honoraires Architecte complt devis validé TJ 04/09/2021	136 891
MAT.BUREAU & INFORMATIQUE	24/04/2021	Loire	70 ordis Portable Dell latitude 3410 BTX	57 120
INSTALL./AGENC.DIVERS	01/09/2021	Est	Cristin Bat - Devis Complémentaire	53 687
LOGICIELS	31/03/2021	Loire	Netemedia - Accompagnement évolution portail	35 280
INSTALL./AGENC.DIVERS	24/09/2021	Centre	ENDF - Txv Climatisation	33 269
INSTALL./AGENC.DIVERS	06/04/2021	GJ15	Cristin Bat (+Avice) - Aménagement bureaux	32 394
INSTALL./AGENC.DIVERS	01/09/2021	Est	Cristin Bat - complt menuiserie Site Est- Dvis	30 864
INSTALL./AGENC.DIVERS	18/08/2021	Centre	Ysofa - Menuiserie	27 360
INSTALL./AGENC.DIVERS	06/04/2021	QDL	Cristin Bat - Moquette et pose QDL	19 938
MAT.BUREAU & INFORMATIQUE	26/07/2021	Loire	70 écrans HUB Dell l24	15 960
LOGICIELS	04/10/2021	Loire	Smart-IT - Licences Sonicwall	13 238
LOGICIELS	27/07/2021	Loire	Netemedia - Evolution Boussole	12 178
MAT.BUREAU & INFORMATIQUE	04/10/2021	Est	Dell 14 Ordys tout en un - Jeunes Est	11 256
MAT.BUREAU & INFORMATIQUE	24/03/2021	Loire	70 Ecrans Dell (en lien avec les ordis du 13/07/2020)	10 080
MAT.BUREAU & INFORMATIQUE	30/07/2021	Milord PAV	AMParis Installation Wifi	6 057
INSTALL./AGENC.DIVERS	27/11/2021	Centre	Cristin Bat - complément devis validé TJ 04/09/2021	5 922
INSTALL./AGENC.DIVERS	09/06/2021	Milord	Porte d'entrée à 2 vantaux PRAGMATIC	5 467
LOGICIELS	07/09/2021	Loire	ID6TM - Développement Portail	4 080
MOBILIER	20/08/2021	Est	WDS - 4 tables de réunion hautes - gamme Atréo	3 907
MAT.BUREAU & INFORMATIQUE	28/11/2021	Loire	Dell - 2 Inspiron 15 Plus - Communication	3 000
INSTALL./AGENC.DIVERS	24/12/2021	Est	Martinez - Moteur pour rideau métallique	2 520
INSTALL./AGENC.DIVERS	27/11/2021	Centre	BIGS 27 - devis TJ signé le 22/06/2021	2 400
INSTALL./AGENC.DIVERS	30/09/2021	Soleil	Cristin Bat - Txv mise en consignation Soleil	1 920
INSTALL./AGENC.DIVERS	22/11/2021	Pyrénées	AFB Déco (démolition cloison - évacuation)	1 800
MOBILIER	08/11/2021	Loire	WDS 3 Tables de réunion bureau 3ème	1 226
MOBILIER	19/02/2021	Centre	WDS 2 tables Atréo	1 139
MOBILIER	19/02/2021	Centre	WDS 2 tables Atréo	1 090
INSTALL./AGENC.DIVERS	23/02/2021	Milord	Cristin Bat- Pose et fourniture Radiateur	1 080
INSTALL./AGENC.DIVERS	21/10/2021	Centre	Cristin Bat - Porte isoplane	1 068
INSTALL./AGENC.DIVERS	09/06/2021	Milord pav	Réparation Fenêtre PRAGMATIC	936
MOBILIER	15/12/2021	Centre	WDS 1 Table de réunion Centre	848
MOBILIER	17/09/2021	QDL	Table de réunion bureau 4ème Direction Générale	701
INSTALL./AGENC.DIVERS	27/11/2021	Centre	Cristin Bat - complément devis validé TJ 04/09/2021	684
INSTALL./AGENC.DIVERS	28/09/2021	Est Patio	Cristin Bat - Pose Robinet	624
MATERIEL DE TRANSPORT	01/12/2021	Loire	Groupe 148 - Aménagement et customisation du Kangoo - Avoir obtenu OK montant négatif	-2 844
<b>Total 2021</b>				<b>1 081 980</b>

## ... ET UN CUMUL DE PRÈS DE 7 M€ DEPUIS 2013

En k€	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Ecart 21/20	%Var 21/20	09/2022	Cumul
INSTAL./AGENC.DIVERS	11	3	10	540	164	72	153	58	908	850	1469%	2 168	4 087
MAT.BUREAU & INFORMATIQUE	159	22	68	134	7	60	51	155	103	-51	-33%	464	1 223
MOBILIER	30	1	2	89	15	15	5	0	9	9	-	49	215
LOGICIELS	15	0	26	56	64	4	681	66	65	-2	-2%	47	1 024
MATERIEL PEDAGAGIQUE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	1	1
DROIT AU BAIL	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	0	0
HONORAIRES BOULETS/CENTRE	0	0	0	32	0	0	0	0	0	0	-	0	32
HONORAIRES LOIRE	0	0	0	56	0	0	16	0	0	0	-	0	72
HONORAIRES MILORD	0	0	0	20	0	0	0	0	0	0	-	0	20
MATERIEL DE TRANSPORT	0	0	0	0	0	0	11	19	-3	-22	-115%	0	27
MATERIEL INDUSTRIEL	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	-	0	1
MATERIEL PEDAGOGIQUE	19	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	0	19
<b>Total valeurs d'achat</b>	<b>233</b>	<b>26</b>	<b>107</b>	<b>926</b>	<b>250</b>	<b>151</b>	<b>916</b>	<b>298</b>	<b>1 082</b>	<b>784</b>	<b>263%</b>	<b>2 729</b>	<b>6 718</b>

- Le total des investissements s'élève à 1 M€ en 2021, en hausse de 784 K€ par rapport à 2020.
- Entre 2013 et 2021, on compte un cumul de 4 M€ qui passe à près de 7 M€ en septembre 2022.
- la hausse des installations et agencements divers en 2021 et également au 09/2022 est expliquée, d'après la direction, par :
  - Travaux d'aménagements du site Est : 636 k€ (avec une subvention d'investissement de 350 k€ - produits lissés au même rythme que les amortissements)
  - Travaux du site Centre : 146 k€ (subvention d'investissement de la Ville de Paris de 50 k€)

Structure du cumul des investissements depuis 2003



## EVOLUTION DES INVESTISSEMENTS PAR SITE

Les sites Pyrénées  
et Loire ont  
sollicités le plus  
d'investissements.

en k€	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Cumul
20E	0	0	15	7	0	4	0	0	0	0	25
AP13	0	0	0	74	0	2	0	0	0	0	76
Avenir	1	0	12	5	0	35	0	0	0	59	111
Avenir + Centre	3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3
Avenir + Est	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2
Boulets	0	0	0	345	2	4	0	0	0	0	351
Centre	2	3	6	0	0	0	0	0	211	0	221
Centre/Est Patio	0	0	0	0	0	0	0	16	0	0	16
Est	1	1	32	0	0	21	0	2	651	0	708
Est Patio	0	0	0	0	0	0	101	0	1	0	102
Ganneron	109	0	33	111	0	0	0	0	0	0	252
Ganneron+soleil	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2
GJ15	0	0	0	0	0	0	0	0	32	0	32
GJ2	0	0	0	0	38	0	0	0	0	0	38
Loire	0	0	0	177	157	57	744	188	149	302	1 774
Milord	0	0	0	197	15	0	6	0	7	15	239
Milord PAV	0	0	0	0	0	0	0	41	7	0	48
Paris	108	0	7	0	0	0	0	0	0	0	116
Port Royal	0	0	0	0	0	0	0	0	0	45	45
Pyrénées	0	0	0	0	0	0	0	0	2	1 995	1 997
QDL	0	0	0	0	0	0	0	50	21	263	333
Soleil	5	0	3	11	38	28	66	0	2	50	204
5ème avenue 16 mobiles	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0	2
SERVEUR DELL	0	19	0	0	0	0	0	0	0	0	19
<b>Total général</b>	<b>233</b>	<b>26</b>	<b>107</b>	<b>926</b>	<b>250</b>	<b>151</b>	<b>916</b>	<b>298</b>	<b>1 082</b>	<b>2 729</b>	<b>6 718</b>

**Mission Locale de Paris**  
**Examen de la situation économique et financière 2021**  
**Conclusions**

L'examen de la situation économique et financière de la MLP en 2021 fait ressortir les principaux points suivants :

- Depuis la fusion des missions locales en 2013, la MLP a connu des fragilités financières, des erreurs de gestion et une comptabilité souvent difficilement lisible et ne reflétant pas toujours la réalité économique. En 2019, des efforts commencent à être faits pour aplanir les comptes qui apparaissent plus clairs en 2020/2021.
- En 2021, les dispositifs et objectifs de la MLP évoluent et le principal financeur, soit l'Etat, augmente les subventions octroyées.
- L'activité de la MLP augmente significativement sur l'exercice, ce qui se matérialise par une augmentation du nombre de jeunes accueillis et accompagnés.
- La forte augmentation des subventions (+18% au total) se répercute sur le résultat de la MLP qui passe de 250 k€ à 1 M€ et permet de renforcer les fonds associatifs. Ces derniers s'établissent désormais à 3,3 M€ en 2021 contre 2,3 M€ en 2020.
- Face à cette situation 3 sujets demeurent :
  - o Les effectifs et les rémunérations : les frais de personnel sont proches du niveau de 2019 pour une activité en hausse significative.

La question de l'investissement de la MLP sur les moyens humains nécessaires à la réalisation du cœur de métier se pose bien que la direction indique avoir réalisé des recrutements sur 2022 et rempli les besoins.

La question de l'attractivité et la fidélisation des effectifs par les rémunérations se pose également.

- o Les investissements sur l'immobilier et tous les coûts afférents (loyer, maintenance, etc.) progresse fortement sans que l'efficacité de la stratégie immobilière ne soit démontrée.

Entre 2013 et septembre 2022, c'est près de 7 M€ d'investissements immobiliers réalisés dont 4 M€ sur les 2 dernières années. La problématique réside en l'adaptation des locaux aux effectifs présents et le nombre de jeunes à accueillir dans de bonnes conditions.

Si la situation est présentée comme améliorée par la direction sur certains sites, d'autres sites tels que celui du 19<sup>ème</sup> arrondissement reste en tension.

Des interrogations demeurent concernant l'abandon du site mise à disposition à titre gratuit par la mairie de Paris contre subvention. Le montant de l'aide perçue n'a pas été précisée, ce qui ne permet pas de définir le niveau de couverture du nouveau loyer.

- Enfin, la situation économique et financière fait ressortir une non-utilisation intégrale des subventions perçues qui renfloue les fonds dédiés chaque année.

En 2021, la MLP se retrouve avec 1,8 M€ de fonds dédiés, dont 1,3 M€ sur la Garantie Jeune.

Ces fonds dédiés permettent certes d'avoir de la trésorerie en avance, mais n'y a-t-il pas excès de prudence avec un objectif à 6 mois de trésorerie ? De plus, la MLP prend le risque de voir ses subventions révisées par les financeurs dans ce contexte.